

au sommaire

■ K-Tel, ou une certaine idée de la publicité — page 2

■ Le congrès d'orientation de la Fédération des cégeps — page 3

■ Faudra-t-il attendre jusqu'à l'automne? Un éditorial de Claude Ryan

■ Le volet palestinien de la libanisation; HHH au dernier mille? des bloc-notes de Georges Vigny — page 4

■ Plus on nous donne de soins, plus nous nous rendons malades — page 7

■ Nos informations internationales — pages 8 et 9

Pour défendre les francophones

Le caucus libéral fédéral fait fi de la "béquille" de Québec

par Pierre O'Neill

Les députés libéraux fédéraux se déclarent "capables" de protéger les droits des francophones québécois et n'ont pas besoin pour ce faire de la "béquille" du gouvernement Bourassa.

Au terme d'un caucus spécial tenu vendredi et samedi au Mont-Gabriel, dans les Laurentides, une cinquantaine de députés du Québec ont exprimé leur détermination d'établir le bilinguisme dans tous les domaines qui relèvent de leur juridiction.

Ils ont pressé le gouvernement de continuer ses efforts dans le transport aérien au Québec.

Les conclusions des délibérations, communiquées à la presse par le chef de l'aile parlementaire québécoise, M. Marc Lalonde, réaffirment l'appui total des députés fédéraux du Québec aux idées du premier ministre Trudeau à savoir "que la langue et la culture françaises doivent être établies de façon inaltérable au Québec et au Canada par l'action conjointe des Gouvernements fédéral et provincial,

afin de maintenir l'identité du Québec et le caractère culturel unique du Canada."

Les députés se disent convaincus qu'une telle politique est indissociable de la politique de bilinguisme du Canada et "s'opposent à toute mesquinerie en matière de droits linguistiques, qu'elle vienne d'un groupe ou de l'autre et qu'elle s'adresse au groupe anglophone ou francophone".

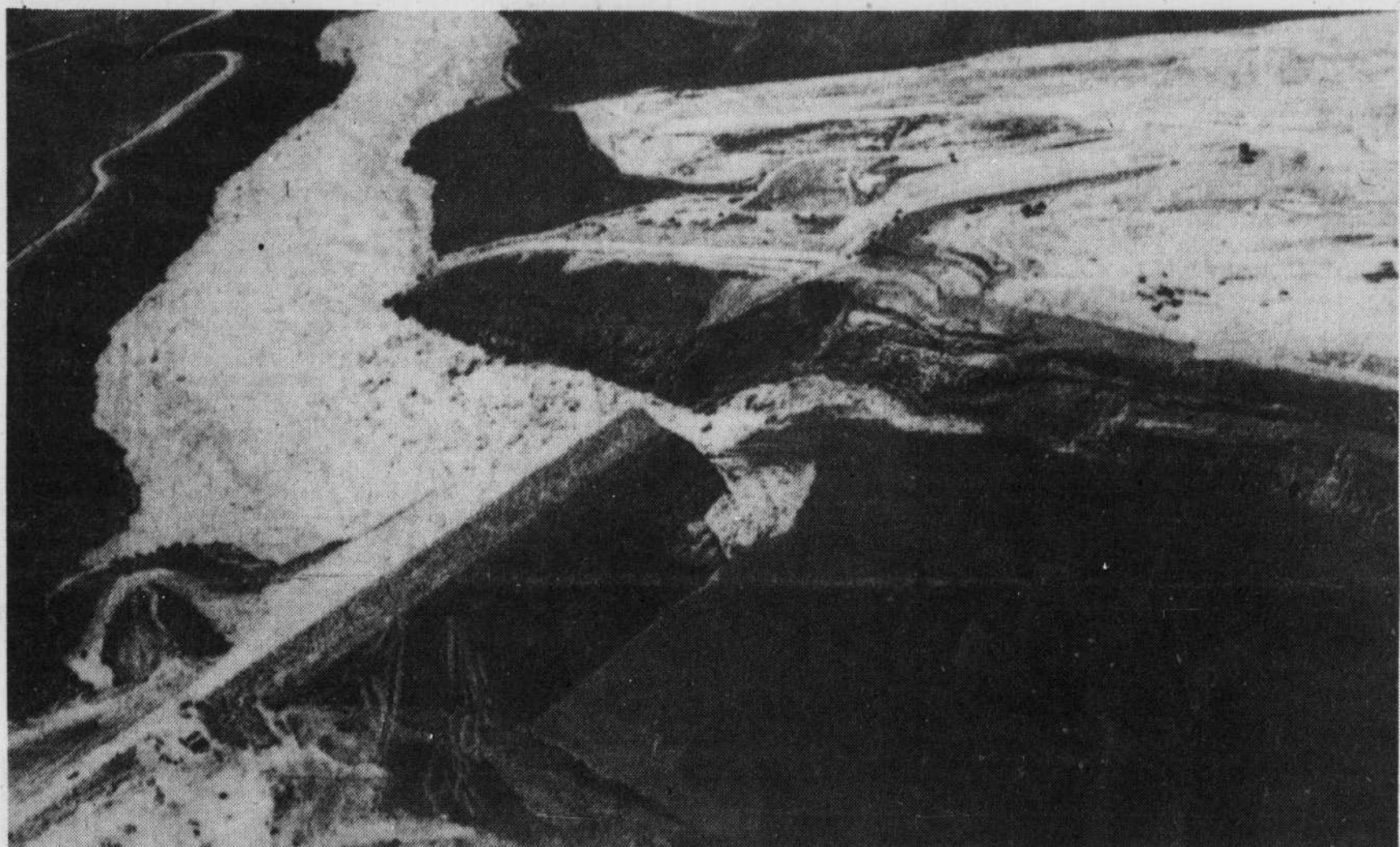
La réunion de Mont-Gabriel, entourée d'imposantes mesures de sécurité, s'est tenue dans un campement adjacent à

l'auberge. Les discussions se sont poursuivies tard en soirée de vendredi et jusqu'en fin de journée samedi. Dans un décor enchanteur, agrémenté d'un temps resplendissant, ils sont demeurés toute la fin de semaine terrés à l'intérieur d'une sombre salle de sous-sol. Sauf pour le repas du samedi et quelques "coffee-breaks", ils n'ont jamais quitté leur repaire.

Le premier ministre, M. Trudeau, s'est quand même permis quelques saucettes dans la piscine. Avec plusieurs sauts

quasi périlleux, il s'est mérité la "claque" des badauds et touristes. Un de ses ministres, M. Jean Marchand, n'était vraiment pas de taille. Tout se passait sous l'œil vigilant de gardes du corps dissimulés ici et là autour de l'hôtel. Dans ce contexte, il ne restait aux journalistes qu'à ronger leur frein en attendant une brève déclaration qui visait évidemment à ne rien dire d'important sur les échanges qui avaient en cours à huis clos.

Ces discussions secrètes entre frères lib. Voir page 6: "Béquille"



Une vague mugissante d'une quinzaine de pieds de hauteur s'est échappée samedi du barrage de Teton, dans l'Idaho, par suite de la rupture et de l'effondrement d'une section de l'ouvrage. Les eaux ont submergé plusieurs villages entiers, et ont contraint 30.000 habitants de la région à prendre la fuite. (téléphoto AP)

■ 30,000 sans-abri ■ Dégâts de centaines de millions

Rupture du barrage de Teton, Idaho

BOISE (d'après Reuter et AFP) — Quatre morts, cinquante blessés dont onze dans un état grave et des centaines de millions de dollars de dégâts, tel est le premier bilan de la catastrophe de Teton, dans l'Idaho, où le barrage a cédé peu avant midi samedi.

Un porte-parole de l'hôpital d'Idaho Falls a communiqué, hier après-midi, le nombre de blessés. D'autre part, trente mille personnes ont perdu leur maison à la suite de la rupture. Deux villes, Rexburgh et Sugar City, ont été évacuées. Les

autorités s'apprêtent à évacuer les 12.000 habitants d'Idaho Falls, bien que la ville ne soit pas menacée dans l'immédiat par les eaux.

Les communications avec dix localités qui comptent 65.000 habitants au total ont été rompues. On ignore tout de leur sort. Les dégâts causés aux cultures, cheptel et habitations sont d'ores et déjà évalués à des centaines de millions de dollars.

La région a été déclarée zone sinistrée par le Gouverneur de l'Idaho, M. Cecil

Andrus. Des équipes de secours de la Croix-Rouge et de la Garde nationale y arrivent, munies de nourriture, couvertures, médicaments et eau douce.

Le gouverneur Andrus a affirmé que le gouvernement fédéral était responsable de la catastrophe, puisque le barrage a été construit par un bureau appartenant à l'administration centrale.

Le président Ford, pour sa part, a déclaré la région inondée zone de désastre, ce qui ouvre aux sinistrés le droit à l'aide

fédérale.

Construit sur la rivière Snake, le barrage qui s'est effondré, un ouvrage en terre construit pour l'irrigation et la production d'électricité, avait suscité de nombreuses controverses dans les milieux écologiques qui prévoient qu'il aurait des effets néfastes sur l'environnement local, et mettaient en doute sa sécurité.

La montée des eaux de retenue a créé

Voir page 6: Barrage

Des camps bombardés
Offensive générale syrienne contre la Résistance au Liban

(par Reuter) — Les forces syriennes viennent de déclencher une offensive générale au Liban. M. Yasser Arafat, président de l'Organisation de libération de la Palestine, dans un télégramme aux souverains et chefs d'Etats arabes, leur demande d'intervenir pour arrêter "un nouveau massacre dirigé contre la révolution palestinienne, les Libanais et les Palestiniens".

Dans son télégramme, le chef de l'O.L.P. déclare notamment:

"Depuis 18 heures, les forces syriennes ont déclenché une offensive générale au Liban contre la résistance palestinienne et les peuples palestinien et libanais."

De son côté, l'aviation libanaise est entrée en action hier soir et a bombardé les positions des islamopalestiniens autour des cols contrôlant l'accès à Beyrouth.

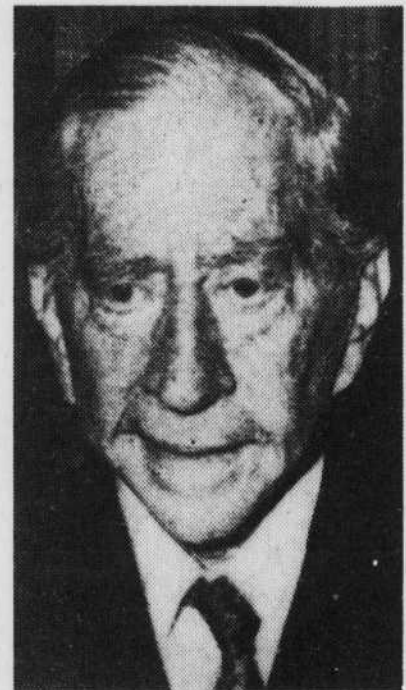
Ont été bombardés par l'armée de l'air libanaise les villages de Herta, Mreijat, Tarchieh, Dahr al-Beidar, Aintoura et Mtein.

Les attaques ont fait de nombreuses victimes, notamment à Mreijat. Toutes les routes du secteur ont été bouclées pour permettre l'évacuation des blessés, déclare l'Armée arabe du Liban (rebelle).

Le haut commandement unifié annonce également le bombardement des camps palestiniens par les forces syriennes. Il assure qu'un grand nombre de personnes, pour la grande majorité des civils non-combattants, ont été tués. Il ne donne toutefois aucun chiffre des victimes.

Un témoin qui se trouvait à proximité du camp de Bourj al-brainieh rapporte

Voir page 6: Offensive



J. Paul Getty

J.P. Getty est mort

LONDRES (Reuter) — La dépouille de Paul Getty, mort hier matin à sa résidence de Sutton Place, sera envoyée cette semaine dans sa villa-musée de Malibu, en Californie, où il avait formé le projet de se retirer.

Les avocats de la Getty Oil Company ont commencé à examiner les dossiers de la firme, pour entamer la difficile procédure de succession. On s'attend d'ores et déjà à ce qu'une grande partie de l'immense fortune du défunt aille à son musée de Malibu, ouvert il y a 18 mois.

D'autre part, selon un porte-parole de la firme, le successeur de Paul Getty à la présidence sera élu par le conseil d'administration lors de sa prochaine réunion. M. Harold Berg, vice-président délégué de l'entreprise, devrait être le principal candidat.

Le porte-parole a ajouté qu'aucun

Voir page 6: Getty

Ford prendrait Reagan sur son "ticket"

WASHINGTON (par Reuter et AFP) — Le président Ford serait disposé, s'il remportait l'investiture républicaine, à nommer M. Ronald Reagan, son adversaire aux élections primaires, comme candidat vice-présidentiel.

"J'étudie sérieusement la possibilité de le choisir ainsi que tout autre républicain acceptable," a-t-il déclaré hier au cours d'une interview télévisée par la chaîne CBS.

Le président Ford s'est d'autre part déclaré certain de l'emporter contre l'ancien gouverneur de Californie à l'issue des primaires qui se dérouleront demain en Californie, dans le New Jersey et dans

l'Ohio.

Même s'il s'incline en Californie, fief de son adversaire, le président Ford estime que l'avantage dont il affirme disposer sur M. Reagan — 805 voix de délégués contre 654 — lui permettra d'obtenir les 1130 voix nécessaires pour s'assurer l'investiture républicaine à la convention de Kansas City, en août.

M. Ford a ajouté qu'il lui faudrait obtenir au plus 40 pour cent des suffrages des délégués non acquis à l'une ou l'autre des candidatures, délégués dont le nombre est actuellement de 144, pour être porté à la victoire à Kansas City.

Il a d'autre part précisé que son choix

d'un colistier dépendrait dans une certaine mesure des candidatures qui seront choisies le mois prochain par la convention démocrate, et "des moyens qui nous permettront le mieux de panser les blessures que le parti (républicain) aura pu subir au cours des primaires."

Compte tenu des critiques qui ont été exprimées par le président Ford au sujet des positions de son adversaire en matière de politique étrangère, sa volonté affichée de ne pas exclure M. Reagan de la liste des candidats vice-présidentiels surprend.

M. Ford a en particulier accusé M. Reagan de faire preuve d'irresponsabilité

en s'opposant à toute restitution du canal de Panama et en annonçant qu'il pourrait, s'il était élu, envoyer des troupes en Rhodésie pour y prévenir un bain de sang.

M. Ford a cependant cherché à atténuer ses critiques hier, en affirmant qu'il "arrive parfois, dans le feu de la campagne politique, que des candidats tiennent des propos qu'ils regretteraient avoir tenus en y réfléchissant à tête reposée."

Prié de préciser s'il évoquait ses propres déclarations ou celles de M. Reagan, M. Ford a dit: "Je me référerais à plusieurs remarques faites par mon adversaire au

Voir page 6: Ford-Reagan



chez VITO RISTORANTE Mecca gastronomica Centre Gastronomique 735-3623 5412 Côte des Neiges Montréal

INTER-LOTO				TIRAGE: 4 juin 1976				3 ^e NUMERO COMPLET				2 5 4 0 1 5 7				GAGNE \$50,000				6 ^e NUMERO COMPLET				2 1 2 2 8 4 8				GAGNE \$5,000			
1,507,476				12094 \$1,176,650				15				4 0 1 5 7				GAGNENT \$1,000				13				2 2 8 4 8				GAGNENT \$1,000			
1,491				8 9 1				1,501				1 5 7				GAGNENT \$50				1,499				8 4 8				GAGNENT \$50			
1 ^{er} NUMERO COMPLET				1 6 9 1				4 ^e NUMERO COMPLET				1 5 7 5 5 3 9				GAGNE \$25,000				7 ^e NUMERO COMPLET				1 8 1 0 8 8 3				GAGNE \$5,000			
15 BILLETS SE TERMINANT PAR				9 1				15 BILLETS SE TERMINANT PAR				7 5 5 3 9				GAGNENT \$1,000				13 BILLETS SE TERMINANT PAR				1 0 8 8 3				GAGNENT \$1,000			
1,491 BILLETS SE TERMINANT PAR				8 9 1				1,497 BILLETS SE TERMINANT PAR				5 3 9				GAGNENT \$50				1,485 BILLETS SE TERMINANT PAR				8 8 3				GAGNENT \$50			
2 ^e NUMERO COMPLET				2 2 0 3 1 2 4				5 ^e NUMERO COMPLET				2 0 8 3 8 1 2				GAGNE \$25,000				8 ^e NUMERO COMPLET				2 0 4 1 6 3 1				GAGNE \$5,000			
14 BILLETS SE TERMINANT PAR				0 3 1 2 4				14 BILLETS SE TERMINANT PAR				8 3 8 1 2				GAGNENT \$1,000				14 BILLETS SE TERMINANT PAR				4 1 6 3 1				GAGNENT \$1,000			
1,496 BILLETS SE TERMINANT PAR				1 2 4				1,498 BILLETS SE TERMINANT PAR				8 1 2				GAGNENT \$50				1,506 BILLETS SE TERMINANT PAR				6 3 1				GAGNENT \$50			

K-Tel, ou une certaine idée de la publicité

Frapper fort, très fort, sur la tête des consommateurs



M. Jack Korenstein, vice-président délégué de K-Tel, directeur du bureau de Montréal, est fier de ses bidules. (Photo Alain Renaud)

par Michel Nadeau

La publicité peut être le doux murmure d'un message fait de belles et tendres images qu'accompagne une voix chaude et aimable, mais pour le président de K-Tel, M. Philip Kives, une campagne publicitaire, c'est une série de coups de marteau qu'on assène sur la tête du consommateur pour bien lui faire comprendre qu'il a absolument besoin d'un Patti-Stacker, d'un Golf King ou du dernier micro-sillon vedette de René Simard.

C'est ainsi qu'aux heures de pointe de la télévision, des images éblouissantes surgissent à l'écran et qu'une voix forte claironne qu'il faut courir immédiatement au plus proche des magasins mentionnés pour acheter le dernier disque ou mouler des galettes de viande.

M. Kives, un jeune homme d'affaires de 46 ans qui a débuté comme démonstrateur dans des foires agricoles, rejette la tendance en faveur d'une publicité discrète axée sur la recherche de formes harmonieuses ou encore sur des scènes amusantes.

"L'objectif, c'est de vendre et notre stratégie de saturation d'un marché par les media électroniques a donné d'excellents résultats jusqu'à maintenant."

Dans le dernier rapport annuel de cette compagnie de Winnipeg (officiellement, le siège social a été fixé à Minneapolis, au Minnesota), M. Kives affirme que des expériences ont montré que cette façon d'agir est "exportable" et peut être utilisée sur tous les marchés.

Cette répétition soutenue de messages tonitruants coûte cher. Mais le chiffre d'affaires de K-Tel dépassera cette année les 100 millions, et une somme de \$25 millions au moins sera consacrée à la publicité. Le coût de celle-ci représente 50% du prix de fabrication de l'objet qu'elle sert à annoncer. Un disque que K-Tel vend au gros \$4, lui coûte au moins \$1 en publicité. La compagnie possède sa propre agence, la Commonwealth Advertising.

Cette méthode de commercialisation semble donner des résultats puisqu'en deux ans, K-Tel a doublé son chiffre d'affaires, qui a atteint \$86 millions en 1975. Les trois premiers trimestres montrent un chiffre de ventes de \$89 millions.

Pour les neuf premiers mois de l'année, les bénéfices nets dépassent \$3 millions et frôlent le niveau atteint durant l'exercice entier de 1975. Depuis la création de la compagnie en 1962, par les

membres de la famille Kives, K-Tel n'a connu qu'une seule année déficitaire (1974) attribuable à des raisons comptables.

Composé surtout de titres à court terme et de biens d'inventaire, l'actif est passé de \$26 millions, en 1974, à \$37 millions au terme du dernier exercice.

Le matraquage publicitaire n'est que l'un des trois ingrédients de la réussite exceptionnelle de cette entreprise manitobaine. La sélection judicieuse des produits et la mise en place d'un solide réseau de distribution forment également les assises sur lesquelles Philip Kives, ses frères, ses neveux et ses oncles ont entrepris de bâtir une puissante firme de commercialisation.

"Notre savoir-faire se limite à la vente," affirme Philip Kives. K-Tel ne possède pas d'usine et tous ses produits sont fabriqués sous contrat tant au Canada qu'en Europe, au Brésil, en Nouvelle-Zélande et au Japon.

Une fois repéré, le gadget est soumis à de nombreux tests pour s'assurer de sa pénétration profonde des marchés sous le coup d'une campagne publicitaire intensive. Les secteurs visés: la maison et les loisirs. L'ainée des produits K-Tel, le "Miracle Brush" a été vendu à 26 millions d'exemplaires.

La compagnie restreint la gamme de ses produits à une douzaine de super-bricoles, sans compter les nombreux disques. Constatant que le "palmarès" faisait peu de place aux succès d'autrefois, K-Tel a décidé de déposséder certaines vedettes et de les lancer à nouveau avec leurs mélodies les plus nostalgiques. Après avoir pendant longtemps acheté les droits et les bandes d'origine des producteurs, la compagnie a remarqué qu'il était plus économique de demander à la vedette d'enregistrer à nouveau ses chansons. En 1972, elle a versé \$12 millions en royalties à Sammy Davis Jr., Liberace, Pat Boone, Perry Como...

Si, en 1972, les États-Unis comptaient pour la moitié des ventes de K-Tel, la proportion du marché américain dans l'ensemble du chiffre d'affaires s'est amoindrie et ne représente plus que 18% du total.

Le réseau de distribution doit être assez étendu pour permettre un volume de ventes élevé et des dépenses importantes de promotion. Au total, les produits K-Tel sont offerts par 40,000 magasins, dans 13 pays.

La plupart des grandes chaînes acceptent de vendre ces produits; leur nom figure ainsi dans la liste des établissements mentionnés dans la dernière partie du message.

Pour certains articles comme le "Fishin' Magician", le "Golf King" ou le "Patti-Stacker", l'effort promotionnel est fait au printemps et durant l'été, alors que pour les disques (qui représentent une part de plus en plus importante du chiffre d'affaires), les campagnes publicitaires les plus soutenues se déroulent un peu avant Noël.

Si cette formule donne d'excellents résultats pour des biens de consommation rapide, elle ne peut s'appliquer à tous les produits, comme l'a constaté Philip Kives à deux reprises au moins.

Il y a quelques années, K-Tel a fait l'acquisition d'une fabrique de vins, Valley

Rouge, mais le retard apporté par certaines Sociétés des alcools à inscrire ses marques sur leur liste, a entraîné de lourdes pertes. La compagnie a également tenté d'appliquer le procédé au niveau du cinéma. Mais autre échec, la famille Kives n'a pu trouver suffisamment de salles pour justifier une vaste offensive à la télévision.

Ces déboires n'arrêtent pas l'entreprise qui poursuit son développement par la mise en marché de nouveaux produits et la pénétration d'autres marchés étrangers.

À la Bourse, le titre a quitté son couloir de \$3 à \$4 et a grimpé au début de l'année à \$8.50. Présentement, l'action se transige à \$6.25. L'automne dernier, la direc-

tion de la compagnie (presque tous des parents de Philip Kives) a décidé de racheter 400,000 des 4 millions d'actions émises au prix de \$5.

Combinée à une excellente performance financière, cette manœuvre a permis de relever la cote du titre d'un point, tout en rapportant des gains appréciables aux membres de la famille Kives, qui contrôlent 89% des actions émises.

Les 1,400 autres actionnaires détiennent environ 360,000 actions. Le titre fait un peu peur, car la compagnie a peu d'actifs stables. Elle possède trois hôtels de taille moyenne à Winnipeg, et quelques édifices; le tout à une valeur de \$5 millions environ.

\$25 millions en 76 Le quart des ventes passe par le Québec

Le chiffre d'affaires de la société K-Tel au Québec dépassera \$25 millions en 1976, et la compagnie se propose d'investir prochainement \$5 millions dans la construction d'un nouvel édifice à Ville LaSalle ou Chomedey.

En attendant, de son bureau situé rue Saint-Jacques ouest, le vice-président exécutif, M. Jack Korenstein, dirige les opérations de K-Tel au Québec, dans les Maritimes et tout l'est des États-Unis, incluant New York et Washington.

Dans l'immeuble, qui sera un véritable trésor pour les anthropologues du prochain siècle en quête des vestiges de la société de consommation, travaillent une soixantaine de personnes. Un ordinateur relie les bureaux montréalais de l'entreprise à ceux du siège de la compagnie, à Winnipeg. De plus, trente employés environ s'occupent des stocks à l'entrepôt de Dorval. À l'époque des Fêtes, l'effectif total monte à 120 personnes.

"Nous sommes extrêmement satisfaits de notre performance au Québec, affirme M. Korenstein en s'amusant avec un "Golf King". "Le public francophone répond bien à nos messages".

"Ce sont les disques qui marchent le mieux. Nous avons vendu près de 200,000 exemplaires des chansons à boire d'André Bertrand, 165,000 micro-sillons des "Chansons millionnaires", 150,000 disques vedettes de René Simard et notre "Palmarès comique" dépasse maintenant les 130,000" poursuit M. Korenstein.

Un des principaux actionnaires de K-Tel avec 9% des titres émis, M. Korenstein travaille au sein de l'entreprise depuis ses débuts, en 1962. Il est l'oncle du président, M. Philip Kives.

"Il est difficile de dire quand un produit devient un succès car tout dé-

pend de l'argent qu'on investit pour stimuler la demande," ajoute-t-il.

Le gérant général, M. François Goulet, enchaîne: "Un budget de publicité doit produire un volume de ventes donné. Si celui-ci n'est pas atteint, le disque devient un échec. Jusqu'à maintenant, nos 15 microsillons se sont très bien vendus, et nous préparons de grosses surprises pour l'automne."

Avec beaucoup de finesse, M. Korenstein intervient pour souligner "l'incident" des artistes québécois qui ont protesté l'an dernier contre les pratiques de K-Tel qui "répètent" leurs succès avec la bénédiction et l'accord des producteurs.

"Nos ententes avec les maisons de productions sont parfaitement honnêtes. Il se peut que les artistes n'aient pas prévu ce genre d'accord dans leurs contrats. Mais, pour l'avenir, les chanteurs pourront augmenter leurs revenus en ajoutant une clause additionnelle dans leur contrat."

"Nous déplorons les conséquences de toute cette publicité car le Québec est un marché intéressant pour nous. En raison de l'existence de deux groupes linguistiques, notre budget publicitaire doit dépasser souvent la norme de 25% pour atteindre parfois 28% du chiffre d'affaires."

Quant au fait que l'emballage des produits est totalement anglais, M. Korenstein ne cache pas que la loi 22 occasionne certains problèmes à K-Tel.

"Nous étudions présentement les conséquences d'une présentation bilingue de nos produits. Par la suite, nous déciderons si nous maintenons ou retirons du marché tel ou tel article" conclut M. Korenstein.

aux quatre coins du monde

Haro sur les chiens français

COWES (Reuter) — Des yachtsmen britanniques en colère ont empêché samedi soir le chien d'un plaisancier français de poser plus avant la patte sur le rivage anglais.

Par crainte de l'épidémie de rage qui sévit sur le continent, les plaisanciers anglais de Cowes, sur l'île de Wight, ont "arrêté" leur collègue français, dont le chien venait de se promener sur un ponton flottant.

La police a été appelée sur les lieux. L'homme et le chien ont été escortés pendant la nuit à Southampton.

Le quadrupède a été placé sous quarantaine de même que le chien anglais "Corgi" avec lequel il était entré en contact. Le bipède comparaitra devant le juge de Newport. Un autre Français, M. Michel Aubry, directeur de société au Havre, sera jugé le même jour pour avoir lui aussi contrevenu aux règlements antirabiques.

"L'apathie traditionnelle des Britanniques semble avoir été oubliée, car les résidents locaux sont extrêmement préoccupés par le danger de rage", a déclaré un policier de Cowes.

La semaine dernière, un touriste hollandais qui n'avait pas déclaré son chien à la douane, — laquelle l'aurait placé en quarantaine — a été condamné à 400 livres d'amende.

Alors que l'épidémie de rage se propage sur le continent européen, surtout en Allemagne et en France, aucun cas n'a encore été enregistré dans les îles britanniques.

Un douzième cadavre

MONTEVIDEO (AFP) — Un nouveau cadavre, le douzième, en un mois et demi, a été découvert samedi, flottant dans le Rio de La Plata, au large de Carmelo (230 km à l'ouest de Montevideo), annonce la presse uruguayenne. Le corps est celui d'un homme d'environ 25 ans, tué par strangulation.

A cette série de découvertes macabres se sont ajoutées ces dernières semaines les découvertes de sept autres corps mutilés au large de l'Argentine, ce qui élève à 19 le nombre de cadavres découverts dans ces conditions.

Jeune homme de 400,000 ans

SALONIQUE Grèce (Reuter) — Des anthropologues ont découvert le squelette d'un jeune homme qui vivait, croit-on, il y a 400,000 ans, auquel cas il s'agirait des restes humains les plus anciens jamais trouvés en Europe.

Le squelette, qui avait été conservé à l'intérieur d'une stalagmite, a été découvert au cours d'une exploration de la grotte de Petralona, dans la péninsule de Chalkidiki, en Grèce méridionale; a indiqué vendredi soir M. Aris Poulianos, président de la Société grecque d'anthropologie.

La grotte renfermait aussi des outils primitifs et des aliments cuits — de la viande de rhinocéros, d'ours et de cerf. Cette découverte tendrait à prouver que les hommes qui vivaient à cette époque savaient déjà se servir du feu et qu'ils cuisinaient leurs aliments.

La grotte de Petralona a été découverte en 1952. M. Poulianos a indiqué que l'on ne prévoyait pas pour le moment d'extraire le squelette de la stalagmite dans laquelle il est enrobé.

Responsable des crises cardiaques

LE CAP (AFP) — Une équipe médicale sud-africaine a réussi à identifier l'agent chimique responsable des attaques cardiaques, après deux années et demie de recherches menées dans l'hôpital Groote Schuur du Cap (République sud-africaine).

Les trois médecins qui ont fait cette importante découverte, bien que prudents sur les applications possibles de leurs recherches, estiment cependant qu'elles pourraient conduire à mettre au point de nouveaux médicaments pour combattre les attaques cardiaques.

La fibrillation ventriculaire, ont expliqué les médecins, est provoquée par un agent chimique appelé "cyclic adenosine monophosphate", ou encore "cyclic amp". Les médecins ont remarqué, sur des cochons et des singes, que la quantité et l'activité du "cyclic amp" étaient modifiées en cas d'attaque cardiaque.

Le professeur Lionel Opie, responsable de l'équipe, a annoncé que les résultats de ses travaux seraient prochainement publiés, dans la revue britannique "The Lancet".

Goldfinger est mort

TEL AVIV. (Reuter) — M. Joseph Goldfinger, l'un des plus importants marchands de diamants du monde, est mort samedi soir des suites d'une crise cardiaque. Il était âgé de 54 ans.

Moon produit des armes

NEW YORK (AFP) — Pour la première fois, le révérend Moon admet dans une interview publiée dans la dernière livraison de Newsweek qu'un certain nombre de ses usines en Corée du sud fabriquent des armes.

"Nos ateliers de mécanique ont quelques contrats d'armement c'est une obligation nationale en Corée où il n'y a pas de compagnie importante qui ne soit impliquée dans la défense nationale. Cinq ou peut-être dix pour cent de notre production est consacrée à ce genre d'activités", déclare le révérend Moon, qui refuse cependant de révéler quel genre d'armements sort de ses usines. "Ces informations sont secrètes", dit-il.

À une question sur ses projets de développement des activités industrielles de la secte aux États-Unis et en Europe, le révérend répond: "Je me concentre particulièrement sur notre mouvement en Allemagne fédérale parce que ce pays constitue la colonne vertébrale de l'Europe. Nous devons sauver l'Allemagne du communisme".

Par ailleurs le révérend Moon assure que son mouvement n'a absolument aucune relation avec la CIA coréenne ou le gouvernement de Séoul. "Le président Park fait son travail. Moi, je fais le mien en tant que leader religieux", dit-il.

Dans un article consacré aux activités du révérend, dont l'Eglise de l'Unification aux États-Unis avoue 20 millions de dollars d'actifs, l'hebdomadaire indique que l'administration fiscale américaine commence à s'intéresser de près à ses affaires commerciales. Il en est de même des services d'immigration qui étudient actuellement, affirme Newsweek, son statut de résident permanent étranger.

Accusation contre le pdg de Hachette

BORDEAUX (AFP) — M. Ithier de Rocquemaurel, président-directeur général de la société Hachette, a été inculpé samedi d'homicide et de blessures involontaires à la suite d'un accident de la circulation intervenu vendredi soir, apprend-on samedi à Bordeaux.

M. de Rocquemaurel, d'après des témoins de l'accident, a franchi vendredi soir au volant de sa voiture la ligne médiane tracée sur la chaussée d'un pont de Bordeaux pour effectuer un dépassement en troisième position. Il a heurté deux voitures arrivant en sens inverse, tuant la conductrice de l'une d'elles.

Un premier test d'alcoolémie s'était révélé positif mais l'analyse a montré que le taux n'était pas suffisant pour qu'il y ait délit. M. Ithier de Rocquemaurel a été laissé en liberté provisoire.

NETTOYEUR

P. M.

Service d'une heure
ou comptoir

Service de chemises
8309 ST-DENIS
381-1322

SPÉCIAL

4.99

chaque
disque

Jusqu'au 12 juin



FLP-205
**DIANE
JUSTER**

"M'aimeras-tu demain?"



KD-907
**JEAN
LAPOINTE**

"Démaillé"



GL-1691
**GEORGES
COULOMBE**

"La Renaissance"

Le magasin de musique le plus complet au Canada

Ed Archambault INC.

500 est, rue Ste-Catherine, angle Berri - Tél. 849-6201

1er PRIX \$500,000

Super Loto

**TIRAGE LE
18 JUIN**
RÉSEAU TVA 10h.

Fédération des cégeps

L'accessibilité impose-t-elle plus de règles aux administrateurs?

par Angèle Dagenais

QUÉBEC — La Fédération des cégeps, a terminé samedi son congrès d'orientation à Québec, congrès qui a réuni environ 180 directeurs généraux, directeurs des services pédagogiques, présidents de commissions, professeurs, animateurs, conseillers, étudiants, etc. sous le thème: "La place et le rôle du collégial dans le post-secondaire".

Ce thème général, qui coiffe une dizaine d'années du système collégial tel que nous le connaissons maintenant, a été traité à partir de deux sous-thèmes: l'accessibilité au système collégial et la démocratisation; les besoins des usagers et les objectifs de formation.

Décrit par le président de la Fédération des cégeps, M. André Trudel, comme le congrès le plus important qu'ait organisé la Fédération de par l'ampleur de son thème, le congrès d'orientation 76 aura permis aux artisans du réseau collégial une introspection et une prise de position sur d'éventuelles réformes législatives que le ministère de l'Éducation s'approprie à déposer à brève échéance.

Après la publication, l'été dernier, du rapport Nadeau commandé par le ministre au Conseil supérieur de l'éducation, du document de la DGE (Direction générale de l'enseignement collégial) rédigé à partir des travaux du groupe de travail nommé G.T.X., des déclarations du Conseil des universités, du Conseil du patronat et des centrales syndicales sur l'enseignement collégial, la Fédération des cégeps croyait particulièrement indiquée à ce moment-ci de préciser ses orientations et objectifs d'enseignement.

M. Trudel indiquait dans son discours d'ouverture que "ces discussions nous amèneront à énoncer les enjeux qui se dessinent actuellement pour le niveau du post-secondaire, les principaux agents. Au ministère de l'Éducation, on discute beaucoup depuis quelque temps de la possibilité d'appliquer à notre province la réforme de structure que notre voisin l'Ontario a faite en créant deux ministères de l'Éducation: l'un pour le niveau obligatoire, l'autre pour les collèges et les universités".

Nous recommandons du rapport Parent mais aussi "créatures des institutions privées", les collèges doivent s'interroger, selon M. Trudel s'ils sont de véritables institutions publiques ou de véritables institutions privées financées entièrement par l'État. "Croyons-nous à un sens et à une démocratisation de l'enseignement et que l'accessibilité impose des règles aux administrateurs plus qu'aux étudiants?"

Les congressistes ont voté plusieurs recommandations en ce sens: que les cégeps se penchent sur les difficultés d'accès aux études collégiales des étudiants provenant des régions socio-économiques défavorisées et que le ministère de l'Éducation fasse une étude pour connaître les causes réelles du faible pourcentage d'étudiants provenant de ces régions. Le congrès a également demandé que soit assoupli le régime pédagogique de façon à favoriser la circulation des étudiants qui passent du secondaire au collégial, d'évaluer la pratique du contingentement tant

au collège qu'à l'université tout en laissant le choix aux étudiants pourvu qu'ils soient bien informés.

L'accessibilité des adultes au niveau collégial a donné suite à de nombreuses recommandations des congressistes dont celle d'éliminer "le fouillis administratif" qui existe dans ce secteur, de réduire au minimum le nombre d'intervenants, de n'avoir qu'un seul interlocuteur avec lequel les cégeps auront à traiter de toutes les questions relatives à l'éducation des adultes, réclamer la gratuité scolaire pour la clientèle adulte, assouplir les critères d'admission, reconnaître les acquis de formation non-scolaire et favoriser l'accès pour les adultes de tous les services de l'enseignement régulier.

De plus, les collèges réclament qu'un projet de loi relatif à l'éducation des adultes soit déposé dans les plus brefs délais à l'Assemblée nationale et que ce projet établisse clairement:

- le droit de l'adulte à l'éducation;
- une politique globale de l'éducation qui tienne compte non seulement des besoins de la main-d'œuvre mais également des besoins des adultes;
- l'autonomie et la responsabilité entières du ministère de l'Éducation en matière d'éducation des adultes;
- des ressources humaines, physiques et financières pour actualiser cette politique.

Rappelant les recommandations du rapport Nadeau, les congressistes soutiennent que les objectifs de formation du niveau collégial doivent être centrés sur l'étudiant et ses besoins dans une perspective de formation intégrale, dépassant les intérêts socio-économiques des apprentissages strictement académiques et satisfassent aux besoins personnels, sociaux, politiques, culturels et vocationnels des étudiants. De plus ces objectifs de formation devront "conscientiser" l'étudiant à la société dans laquelle il vit. Dans cette même perspective, le collège devra envisager également la possibilité d'accréditer les activités d'apprentissage dites parascolaires.

Dans le but de répondre à des besoins spécifiques locaux, le congrès d'orientation recommande une plus grande autonomie pour les collèges par le biais d'un partage mieux équilibré des pouvoirs, responsabilités et ressources entre le ministère de l'Éducation, la Fédération des cégeps et les collèges eux-mêmes. Donc, que le ministère de l'Éducation, en collaboration avec les collèges établisse des règlements cadres à l'intérieur desquels chaque institution pourra trouver sa propre voie et renonce par conséquent à l'imposition de normes "rigides et étroites"; que la Fédération des cégeps se donne les moyens, par ses services et par l'organisation de la concertation de soutenir l'autonomie de ses membres et que l'organisation interne de chaque collège lui permette d'administrer efficacement son autonomie.

Le congrès d'orientation de la Fédération des cégeps aura permis la formulation d'une soixantaine de résolutions qui, selon les vœux du président, M. Trudel,

Voir page 6: CÉGEPS

au gré du temps

Franglicisation

Le Devoir reproduisait, jeudi dernier, le dessus du panier d'un document de la Chambre de commerce provinciale. Si ce peu est symptomatique du tout, comme on peut l'imaginer, pourrions-nous demander à cet organisme, si indulgent pour le pouvoir, d'avoir pitié de ses modestes lecteurs qui ne sont pas tous diplômés en charabia de nos universités québécoises.

Que la Chambre fasse traduire son mémoire. Un traducteur, ça se trouve, sinon à Québec, du moins à Ottawa ou à Londres. On voit mal que cet organisme s'y refuse. Ne dit-il pas que le problème socio-politique au Québec "en est un de communications". Alors...

On aura une idée du français du mémoire par ces quelques perles: Les grandes décisions de l'administration "ont su apporter un degré accru de confiance et un certain soulagement à la population". Le texte recommande au gouvernement "d'initier immédiatement les mécanismes de décentralisation des décisions administratives pour le secteur para-public en y incorporant des incitations appréciables à l'efficacité".

On comprend trop l'appel de la Chambre de commerce au gouvernement de freiner sa "production de lois", car celles-ci "imposent un coût à l'entreprise devant s'y conformer". Il se trouve que parmi ces lois contraignantes, la Chambre nomme la francisation, l'étiquetage et l'affichage.

J'y pense! Pourquoi la Chambre de commerce ne ferait-elle pas appel à la Régie de la langue française? Elle accorde des certificats aux entreprises qui veulent se franciser. Si la Régie objecte que la Chambre de commerce provinciale est francophone, celle-ci n'aura pas de peine à lui faire admettre qu'elle ne l'est que pour la forme.

Albert BRIE

Ben Payeur estime qu'Ottawa a une notion artificielle de l'unité

QUÉBEC — La tendance qu'a le gouvernement fédéral à oublier que l'équilibre des forces est essentiel et possible au sein de la Confédération a pour conséquence de créer des tiraillements politiques au Québec. Elle a aussi pour conséquence d'amener le gouvernement fédéral à songer au rapatriement unilatéral de la constitution.

"C'est là un geste que le gouvernement du Québec ne peut endosser..."

C'est l'avis qu'a exprimé au cours du week-end le président du Parti libéral du Québec, M. Benoît Payeur, qui participait alors au congrès de la Fédération des Jeunes chambres du Canada français dans la vieille capitale.

M. Payeur, qui devait aborder divers aspects du fédéralisme, a également souligné que le gouvernement fédéral a également une notion artificielle de l'unité canadienne. Cette perception trouve ses racines, à son avis, dans la tendance bureaucratique d'uniformisation des services d'un océan à l'autre. "L'uniformité n'a jamais créée et ne créera jamais l'unité", a souligné M. Payeur.

D'autre part, le président du PLQ estime qu'il y a une nette contradiction entre le respect du multiculturalisme tel que prêche par le gouvernement Trudeau et les actes bureaucratiques de son administration. Comment peut-on prôner le multiculturalisme alors qu'une création bureaucratique comme le Conseil du

sort gèle le bilinguisme pour les contrôleurs aériens? demande M. Payeur.

M. Payeur rejette également le nationalisme "étriqué qui isole et qui peut mener rapidement au chauvinisme, sinon à la xénophobie".

Les Québécois sont à juste titre inquiets de leur destinée, mais non défaitistes, dit-il tout en ajoutant que lorsqu'ils se sentent menacés ils exigent plus de vigueur de la part de leurs gouvernants provinciaux pour que l'équilibre des forces leur conserve une place de choix. Parce qu'il fait appel au meilleur de l'homme pour réaliser des équilibres sociaux, le fédéralisme devient selon lui "l'imagination politique au pouvoir".

En outre, le président du PLQ a souligné l'importance d'un équilibre et d'un nouvel ordre économique au Canada, qui résulteront de l'application des mesures anti-inflation. Nos ressources étant épuisables, nous devons nous discipliner pour survivre; ces mesures constituent, selon M. Payeur, l'apprentissage d'une économie à discipliner.



M. Benoît Payeur, président du PLQ

Les omnipraticiens remettent la pression

La Fédération des médecins omnipraticiens du Québec a demandé à ses membres, en fin de semaine, de refuser de s'intégrer à tout programme de santé du gouvernement du Québec ainsi qu'au réseau public d'institutions, tant qu'une nouvelle entente de travail n'aura pas été conclue avec les autorités gouvernementales.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité par le conseil général de la fédération qui tenait samedi une assemblée générale pour faire le point sur les négociations intensives qui depuis quelques jours se sont poursuivies avec notamment le sous-ministre aux Affaires sociales, le Dr Jacques Brunet.

C'est depuis 1972 que l'entente liant les médecins participant au régime d'assurance-maladie est échue. L'an dernier, quelques associations régionales membres de la Fédération des médecins omnipraticiens avaient menacé de se dé-

saffier du régime d'assurance-maladie dans le but de faire progresser les négociations. Celles-ci n'ont repris qu'au début de la présente année et ont piétiné jusqu'à ces derniers jours alors que le Dr Brunet a remplacé le comité de négociation patronal à la table de négociations.

La résolution adoptée en fin de semaine signifierait en quelque sorte la reprise des moyens de pressions sur le gouvernement. La directive qui sera transmise à l'ensemble des médecins a pour but d'empêcher la mise en place des nouvelles politiques du ministère des Affaires sociales, tels les programmes de gérontologie, de périnatalité et de médecine préventive dans les domaines industriels, et scolaire notamment. Elle toucherait aussi les réseaux de CLSC et des centres d'accueil.

Pour l'instant les négociations, qui portent toujours sur les clauses normatives, devraient se poursuivre de façon intensive jusqu'à la fin de juin, moment jugé critique par les médecins.

La CECO a besoin que la population continue de l'épauler, déclare M. Dutil

QUÉBEC (PC) — Le président de la commission d'enquête sur le crime organisé, le juge Jean Dutil, souhaite que la population continue d'appuyer le travail de cet organisme afin de l'aider à faire échec aux pratiques criminelles organisées.

M. Dutil s'adressait samedi aux délégués au 41e congrès annuel de la Fédération des jeunes Chambres du Canada français, à l'Université Laval, devant lesquels il a dressé un bilan sommaire des activités de la commission qui vient de terminer une autre tranche de son mandat en enquêtant sur les activités des frères Dubois.

M. Dutil, président de la CECO depuis janvier 1975 et dont le mandat finit le 30 septembre 76, a avoué qu'à quelques reprises, le moral des commissaires en a attrapé un coup devant la tournure des événements.

"Mais quand nous avons senti que la population nous épaulait, ça nous a regaillardis et nous nous sommes mis de plus belle à la tâche en nous disant à un certain moment qu'il ne s'agissait pas d'une commission d'enquête du gouvernement mais qui appartenait au public, et

un tel encouragement est essentiel à la réussite de nos travaux," a poursuivi le juge, qui on le sait n'a pas l'intention de demander un renouvellement de son mandat.

M. Dutil a bien apprécié l'appui de la population et tout ce qu'il demande à ses concitoyens c'est d'en faire autant à l'endroit de ses successeurs.

Son passage à la présidence de la CECO, et celui de ses collègues Cordeau et Dionne, n'aura pas été vain puisque déjà, a-t-il expliqué, les cours de justice se montrent plus sévères envers les personnes accusées de s'adonner au prêt usuraire après que les audiences télévisées de la CECO eurent bien démontré quel tort immense peuvent causer les responsables de cette pratique criminelle.

Le juge Dutil a également rappelé que les gouvernements ont fait adopter des législations pour un contrôle plus sévère relatif à la viande pour consommation et modifier la loi sur les commissions d'enquête.

"Je suis ici un peu comme un missionnaire, mais on ne vous demande pas d'argent mais votre appui et votre sympathie envers la commission sur le crime organisé qui poursuivra ses audiences en septembre prochain", a dit le juge Dutil qui n'a pas encore oublié un mot d'encouragement que lui avait dit un chauffeur de taxi qui l'amenait à la cour. "C'est comme ça qu'on sent que la population

Voir page 6: Dutil

CRANG & OSTIGUY INC.

PLACEMENTS

ACTIONS

OBLIGATIONS

OPTIONS

PORTFEUILLE

Gilles-Yvon Moreau, D.Ps
CRANG & OSTIGUY INC.
500, rue St-Jacques
Montréal H2Y 1S3 B42-4231

Veuillez m'envoyer votre bulletin mensuel sur les placements

NOM: _____ TEL: _____

Adresse: _____

"DJN"

Non à la concertation

QUÉBEC — Les délégués au congrès d'orientation de la Fédération des cégeps, en majorité membres de la direction des collèges et cadres supérieurs (10% professeurs et 1% étudiants) ont défilé une résolution visant à définir la Fédération comme "un organisme de concertation réunissant les composantes des collèges faisant partie de la Fédération".

Cette prise de position est particulièrement lourde de conséquence pour la Fédération des cégeps, car, comme l'annonçait le directeur général, M. Jacques Laberge à l'ouverture du congrès "si nous ne parvenons pas à rechercher avec intelligence et imagination des moyens qui nous permettront de donner une orientation à l'ensemble du réseau, la Fédération comme organisme de concertation regroupant tous les collèges et tentant de représenter toutes les instances des collèges, ne sera pas possible".

D'abord élaborée dans un sens beaucoup plus large ("que la Fédération des cégeps se définisse clairement comme un organisme de concertation réunissant et coordonnant tous les éléments constitutifs du réseau collégial"), la proposition fut par la suite remaniée en atelier pour être finalement battue en assemblée plénière.

Le président de la Fédération des

cégeps, M. André Trudel, avait indiqué dans son discours d'ouverture que les membres de la Fédération auraient à indiquer "à tous et à nous-mêmes si nous sommes une fédération de patrons ou une fédération polyvalente regroupant des individus aux espoirs différents".

Il semble alors que les congressistes aient décidé de se définir comme une "fédération de patrons" tout en se donnant les moyens de contribuer efficacement à la définition du niveau collégial et de ses objectifs propres (autre résolution).

Le congrès d'orientation a également accepté de considérer comme une hypothèse de travail la proposition suivante:

● que la Fédération des cégeps procède dans les meilleurs délais à l'évaluation de sa participation aux structures de négociations et à l'examen critique du régime de relations de travail en vue de promouvoir un régime de relations de travail mieux adapté aux besoins de l'ensemble des cégeps.

Cette résolution émanant de l'assemblée générale de la Fédération a été formulée après un certain nombre de considérations dont celle que l'exercice du "partnership" avec le gouvernement (loi 95) s'est avéré particulièrement difficile.

aujourd'hui

A compter d'aujourd'hui, les détenteurs de titres provisoires en vue de l'obtention de billets pour les Jeux olympiques peuvent échanger ces titres aux endroits où ils ont été achetés.

A 10 h, en la salle Z-305 de l'Université de Montréal, M. Marcel Ross, candidat au doctorat à la Faculté de théologie défend publiquement sa thèse.

A 12 h, devant l'entrée principale de Radio-Canada, manifestation organisée par un groupe de linguistes pour protester contre le reportage sur la langue présenté à l'émission "Le 60" la semaine dernière.

De 12 à 14 h, les candidats aux prochaines élections scolaires du 14 juin doivent déposer leur bulletin de candidature.

De 13 h à 21 h, au Patro Le Prévoist, 5707, rue Saint-Dominique, grande vente de charité.

A 20 h, à Québec, à la maison Chevalier, assemblée générale de l'Association France-Québec.

Cliniques de sang: à Deux-Montagnes, au sous-sol de l'église Saint-Agapit, de 15 h à 21 h, à Saint-Hyacinthe, au manège militaire, de 14 h à 17 h, et de 18 h 30 à 21 h.

4 JUIN 1976

PERFECTA

6/36

GROS LOT

\$168,027.90

(REPORTÉ À LA SEMAINE PROCHAINE)

NUMÉROS GAGNANTS PEU IMPORTE L'ORDRE

7	11	14	17	23	24
6 SUR 6	0	NOMBRE DE GAGNANTS	\$100,000.00	NO COMPLÉMENTAIRE S'APPLIQUANT SEULEMENT AU 5 SUR 6 +	
5 SUR 6	73		\$1,006.40		
4 SUR 6	2,909		\$70.110		
5 SUR 6+	3		\$16,326.70		
				30 VENTES TOTALES:	\$850,349.00

MINI LOTO

65531
5531
531

TIRAGE 610 VENDREDI 4 juin 76

34	Séries émises- 90,000 chacune
POSSIBILITÉ DE:	
GAGNANTS DE \$5,000.	
GAGNANTS DE \$500.	
GAGNANTS DE \$100.	

éditorial

Faudra-t-il attendre jusqu'à l'automne ?

Les trois commissaires aux différends scolaires, nommés sous l'empire de la Loi 23, ont de nouveau émis en fin de semaine, sous la signature de leur président, une déclaration faisant le point sur l'état des négociations dans le secteur de l'enseignement.

Cette déclaration est peut-être la quatrième ou la cinquième à émaner des commissaires depuis leur entrée en fonctions. Elle semble aussi la plus pessimiste.

Dans leur déclaration précédente, émise le 21 mai dernier, les commissaires se disaient persuadés "qu'une solution négociée est accessible à brève échéance entre les parties patronale et syndicale, et ce, tant sur les aspects normatifs que sur les conditions salariales de la prochaine convention collective". Ils invitaient les parties à engager le "sprint final" d'où devait émaner une entente.

Cette fois, le langage est tout autre. Il y a certes eu, signalent les commissaires, des progrès sensibles à plusieurs tables particulières, notamment à celles des enseignants anglo-catholiques, des enseignants anglo-protestants, des enseignants de Cégep, du personnel de soutien des commissions scolaires et des professionnels non-enseignants à l'emploi des commissions scolaires. Mais à la table la plus importante — c'est-à-dire à la table des enseignants des écoles publiques rattachées à la CEQ — "les pourparlers piétinent généralement, quand on n'enregistre pas de nets reculs".

Devant ce bilan peu encourageant, deux questions surgissent : à qui la faute? quelle voie d'action doit être envisagée pour la période à venir?

S'il faut s'en tenir au diagnostic des commissaires, la réponse à la première question ne soulève guère de difficulté. Les commissions scolaires héritent sans doute d'une réputation très directe au chapitre de la souplesse. Les commissaires leur reprochent à la fois une certaine raideur dans leurs relations avec leur partenaire patronal, le ministère de l'Éducation, et une trop grande intransigeance en ce qui touche la tâche d'enseignement. Le ministère de l'Éducation, de concert avec les commissions scolaires et la CEQ, se voit de même imputer une trop grande rigidité dans la définition des mandats accordés à ses porte-parole.

C'est néanmoins à la CEQ que s'adressent les reproches majeurs des commissaires. Dans le contexte actuel, ces reproches équivalent à une accusation à peine voilée de mauvaise foi contre la centrale syndicale.

On apprend d'abord qu'à toutes fins utiles, il n'y a pas eu de négociations depuis plus de trois semaines. La CEQ eut besoin de deux semaines pour organiser un vote stratégique "dont le libellé était pour le moins discutable". Depuis la tenue du scrutin, ces messieurs procèdent à des analyses. "Ils n'ont pas encore engagé avec la partie patronale des négociations véritables sur les points majeurs". Pour

une centrale qui se dit impatiente d'en venir à une entente négociée, ce comportement traduit un empressement pour le moins douteux. Depuis quand fait-on progresser une négociation en fuyant la table ou doivent se rencontrer les deux parties?

Mais il y a plus que cette lenteur toujours explicable par la lourdeur de certains mécanismes syndicaux. Il y a aussi des indications très fortes de mauvaise foi. A la suite de la querelle de chiffres que s'étaient livrée il y a quelque temps la CEQ et le ministère, on croyait en effet qu'avec l'aide des commissaires aux différends, les deux parties étaient enfin parvenues à s'entendre sur les implications pratiques de leur position respective. Or, voilà que, le 20 mai dernier, soit à la période même où avait lieu la consultation auprès des enseignants au sujet de la poursuite des négociations, la CEQ déposait une "proposition consolidée" qui réclamait encore un accroissement de plus du tiers du nombre total d'enseignants au Québec, soit un accroissement de plus de 25.000 enseignants! Devant cette proposition, les commissaires aux différends ne peuvent s'empêcher de noter que l'on est fort loin du 4,5% d'augmentation des effectifs enseignants que la CEQ avait prétendument avancés comme compromis. On revient en somme au point où l'on en était il y a plusieurs semaines!

Les commissaires aux différends scolaires avaient soigneusement évité jusqu'à ce jour de jeter une plus forte dose de reproches dans une direction que dans l'autre. Leurs exhortations et leurs conseils s'adressaient scrupuleusement aux deux parties sur un ton qui ne laissait transparaître aucune préférence ou animosité envers l'une ou l'autre. Qu'ils aient jugé nécessaire, cette fois, de laisser tomber des observations qui visent nettement la CEQ, cela trahit chez eux une impatience qui ne peut s'expliquer que par la mauvaise foi de la centrale ou par son empiètement désespérant dans des jeux stériles de stratégie ou de tactique.

S'il faut s'en tenir au mandat qui lui serait venu de la dernière consultation auprès des enseignants, la CEQ a désormais mission de poursuivre les négociations aussi longtemps qu'il le faudra et de reprendre au besoin à l'automne l'action de harcèlement suspendue depuis quelques semaines. Cela explique peut-être son peu d'empressement récent à se rendre à la table de négociations. Mais il en découle aussi une grave question : jusqu'à quand pourront durer ces interminables jeux de stratégie?

"Devant des négociations qui par certains aspects menacent de se prolonger jusqu'à l'automne", observent les commissaires aux différends, "on pourrait être tenté dans divers milieux, entre autres celui des commissaires d'écoles ou un tel courant paraît se dessiner, de réclamer du gouvernement le recours à un décret pour régler le conflit scolaire". Si les

commissaires évoquent cette possibilité extrême, c'est toutefois pour la rejeter tout de suite, car selon eux "une solution décrétée ne règlera rien".

Les arguments que font valoir à ce sujet les commissaires aux différends ne manquent pas de force. Chaque fois que le Parlement ou l'Assemblée nationale ont eu recours dans le passé à une loi spéciale, ils ont fourni aux parties la porte de sortie la plus élégante que l'on puisse souhaiter. Tandis que celles-ci maugréaient publiquement, elles se félicitaient souvent en secret de la manière peu compromettante dont elles avaient été tirées de l'impasse. Pour les dirigeants syndicaux, le décret ou la loi spéciale présentent en tout cas un avantage indéniable : ils procurent à leurs membres des conditions généralement meilleures que celles qu'ils avaient pu décrocher en négociation, et nul n'est tenu d'en assumer la responsabilité ou de les justifier.

Le recours au décret ayant déjà eu lieu à au moins deux reprises dans le secteur de l'enseignement, on n'a aucune peine à souscrire au jugement des commissaires aux différends voulant que le recours répété à cette solution "risque d'ériger l'irresponsabilité en système, en évitant aux responsables locaux et provinciaux, tant syndicaux que patronaux, l'obligation de vraiment se mouiller et de rechercher les compromis nécessaires à un accord négocié et en les autorisant par la suite à dénoncer les conditions dont les parties devaient tant bien que mal s'accommoder". Dans toute la mesure, par conséquent, où l'on peut continuer raisonnablement à rechercher une solution négociée, cette approche doit être privilégiée.

Mais une question se pose : pourra-t-on entreprendre la prochaine année scolaire dans des conditions raisonnablement bonnes si le litige n'est pas réglé avant l'été? A moins d'erreur, c'est dès maintenant que doit se faire la planification des effectifs et des services en fonction de la prochaine année scolaire. Comment ce travail pourra-t-il s'accomplir si l'on n'est même pas fixé sur le nombre de périodes où chacun sera disponible, sur le contenu de la tâche de l'enseignant et sur maints autres sujets reliés à la convention collective?

A défaut d'une entente négociée d'ici septembre prochain, les commissaires aux différends seraient prêts à envisager que soit retardée la réouverture des écoles à l'automne. C'est peut-être l'approche à laquelle il faudra en définitive se résoudre. Avant de l'adopter, il faut toutefois se demander si elle est vraiment la meilleure. Il faut se demander s'il ne serait pas préférable, pour le bien de tout le monde, y compris des enseignants, que cette guérilla stupide et ruineuse prenne fin avant la période des vacances, fallût-il recourir à cette fin soit à une nouvelle loi spéciale, soit à l'autorité impartiale d'un tribunal d'arbitrage, du moins pour les clauses normatives.

Claude RYAN

Le sens d'une enquête

Qui décidera de l'avenir du Nord ?

par THOMAS R. BURGER

La Commission d'enquête sur le Pipeline de la Vallée du Mackenzie, que préside le juge Thomas R. Berger, de Colombie-britannique, a tenu la semaine dernière des séances publiques dans la métropole. Dans ce bref passage d'une causerie prononcée à l'université Queen's en novembre dernier, le juge Berger montre en quoi cette enquête intéresse au plus haut point tous les citoyens du Canada, qu'ils soient du Nord ou du Sud.

Nous envisageons le Nord comme notre dernière région vierge. Il est naturel de songer à l'exploiter, à utiliser ses terres, à le peupler de gens du Sud et à extraire ses ressources pour alimenter en combustible notre industrie et chauffer nos maisons. Nous avons tendance à vouloir étendre notre machine industrielle jusqu'aux confins de notre pays.

Mais les autochtones nous disent : "Pourquoi dites-vous que le Nord est votre dernière région vierge? De quel droit l'exploiteriez-vous?" Ils pensent que c'est leur pays et qu'il leur revient de décider de son avenir.

Ils disent qu'ils y vivent depuis des millénaires. Qu'ils y sont en majorité. De quel droit leur dicterions-nous leur avenir? Comment oserions-nous exploiter les ressources de leur pays?

L'Homme blanc se voit poser cette question dans le monde entier. Et nous nous la faisons poser par les autochtones de notre propre pays.

Cela ne signifie pas que les Blancs et les autochtones dans le Nord se dressent l'un en face de l'autre comme deux entités monolithiques. Certains Blancs, tant dans le Nord que le Sud du Canada, mettent en doute notre droit de consommer une part trop grande des ressources du monde et le rythme auquel nous consommons l'énergie et les ressources de notre pays. Ils se demandent avec inquiétude si nous n'envisageons pas l'exploitation de notre Nord d'un point de vue colonialiste.

En même temps, certains autochtones se sont résignés à l'industrialisation du Nord, qu'ils jugent inévitable. Ils prétendent qu'elle a déjà commencé et qu'elle est irréversible. Ils exhortent les autres autochtones à entrer dans le monde des salariés et de l'industrie et à profiter de ce qu'il a à offrir.

Et pourtant, la question est toujours là. Appartient-il au Sud de décider de l'avenir du Nord?

On pourrait y répondre en disant que le

gouvernement du Canada est maître, que lui seul possède le pouvoir effectif de disposer du Nord à son gré. Mais le gouvernement canadien ne s'est pas contenté de cette réponse. Il a créé cette Commission d'enquête et a clairement déclaré vouloir étudier à fond les opinions, attitudes et points de vue des Septentrionaux.

Certains auteurs ont essayé d'expliquer ce qui se passe dans le Nord par le biais de l'idéologie traditionnelle. Elle ne colle cependant pas à la réalité. Les questions soulevées sont des questions très profondes, des questions qui dépassent le cadre des conflits idéologiques qui préoccupent le monde depuis si longtemps, à savoir qui fera marcher la machine industrielle et qui en profitera. On nous demande maintenant combien d'énergie il faut pour faire fonctionner la machine industrielle, d'où vient l'énergie, où va la machine industrielle et ce qu'il adviendra des gens qui se trouvent sur son chemin? Le gouvernement nous a demandé de lui dire quelles mesures protégeraient les gens, leur milieu et leur économie.

Ainsi, il ne faut pas seulement tenir compte de l'opinion des gens du Sud. L'opinion des septentrionaux est tout aussi importante.

Nous, Canadiens, pensons être un peuple du Nord. Peut-être commençons-nous enfin à réaliser que nous avons quelque chose à apprendre de ceux qui ont pu vivre dans le Nord depuis des siècles et qui n'ont jamais cherché à changer leur milieu mais plutôt à vivre en harmonie avec lui? Peut-être nous rendons-nous enfin compte que nous avons quelque chose à apprendre de ceux qui, partis du Sud du Canada, sont allés faire du Nord leur pays? Et peut-être est-il temps que la métropole écoute les voix qui lui parviennent de ce pays sauvage, temps également que la métropole réalise que Old Crow et Hay River ont quelque chose à lui enseigner? En effet, tout ce qui se produira dans le Nord marquera considérablement l'avenir de notre pays et surtout nous révélera ce que nous sommes en tant que peuple.

F.R. Scott a déjà décrit le Nord comme "Une arène".

Aussi grande que l'Europe
Attendant, silencieuse,
Le début du combat."

Le combat est commencé. Et c'est à nous de veiller à ce que le Nord et ses habitants ne le perdent pas.

lettres au DEVOIR

L'État doit-il suivre ou montrer la voie en matière salariale ?

"Quant aux \$165 minimum, le gouvernement dit ne pas avoir à tenir compte des besoins économiques de ses employés dans la détermination de leur salaire, mais plutôt de la situation qui prévaut sur le marché du travail", a-t-il dit dans le Journal Le Jour du mercredi, 12 mai sous la plume de Guy Rochette.

Je ne veux pas défendre ici le montant demandé par le Front Commun comme salaire décent de base mais je m'en tiendrai au principe que vos représentants mettent de l'avant.

Si notre pays était en danger et qu'il fallait enrôler de la main d'œuvre pour le défendre, pour sauver non pas les écuries mais le château qui flambe, les salaires versés aux épouses des conscrits grimperaient alors substantiellement. La paix, ce se paye! Ça serait votre principe, n'est-ce pas? Et la paix et le bonheur social, ça s'achète avec quoi, dites-moi?

Réfléchissons un peu sur le bien-fondé des demandes en faveur d'un salaire minimum décent chez nous.

Le travailleur perd vite le sens de son service à la société quand il a le cœur et la tête farcis de désirs insatiables, exacerbés par une publicité commerciale indécente, tyrannique et envahissante qu'aucune loi ne régit ou presque et qui ne sert qu'à écouler le produit du travail des travailleurs sur le marché. Je suis la première à le déplorer douloureusement, mais je le comprends. Nous sommes dans la société dite de consommation.

Vous devez savoir, M. le premier ministre, qu'une société qui a à sa tête un gouvernement qui autorise au moins par son silence une telle publicité à la dérive de rendre accessible à ses gouvernés le minimum de ce qui est offert par cette

même publicité. La publicité, voilà ce qui rend plus pauvres encore ceux-là qui le sont déjà. La pauvreté, c'est un concept relatif, vous le savez.

Et, principalement pour cette raison, le gouvernement-employeur a le devoir de devenir une tête de proue (Proulx???) dans le domaine de l'établissement des salaires des employés. Et ça aussi, vous devriez le savoir.

Durant la crise, mon père, un simple petit télégraphiste à l'emploi du C.P.R., payait un dollar par jour des journalistes qui travaillaient pour lui à la maison, alors que tous les autres employés les payaient cinquante cents. Ma mère se récriait un peu, nous racontait-elle, devant son geste libéral (!!!). "Serais-tu capable, toi, de faire vivre une famille à ce prix-là?" lui rétorquait mon père. Non, mon père n'était pas un économiste, mais il avait du cœur et de l'honneur.

On a payé les employés qui travaillaient sur les chantiers olympiques à des salaires s'échelonnant entre cinq cents à mille dollars par semaine. Il fallait faire vite, il fallait faire beau pour épater et être dignes des olympiens du monde qui afflueraient chez nous. Ça me fait penser à telle mère de famille qui sortait sa boîte de chocolats pour en passer uniquement lorsque "de la visite" lui faisait l'honneur de venir la voir. Les enfants, (bien élevés), faisaient mine devant "la visite" de ne pas aimer le chocolat et la boîte, refermée en même temps que la porte était tirée derrière les visiteurs repartis, était remplacée sur la dernière tablette tout en haut du garde-manger.

Vous ne pensez pas qu'un ouvrier bien payé et qui se sent apprécié pour le travail qu'il fait pourrait at-

teindre à une meilleure conscience de son service et à un meilleur rendement? La révalorisation monétaire du service est indissolublement liée au respect que l'on attache au serviteur lui-même. Et dans toute saine société, le capital doit être au service des citoyens et non les citoyens au service du capital. Toute industrie et tout commerce, qu'ils soient de l'entreprise publique ou de l'entreprise privée, doivent ambitionner de servir la société en même temps qu'ils assurent de justes profits. Je n'ai pas quêté à Marx l'éthique à laquelle je réfère ici? Le gouvernement-employeur n'a pas le droit de fermer les yeux sur les "besoins économiques" de ceux-là qu'il emploie lorsque ce même gouvernement protège la publicité qui fait tourner les roues des puissants engrenages qui maintiennent en place et font prospérer l'industrie et le commerce de l'entreprise privée.

Je révisé du jour où les serviteurs politiques et les serviteurs syndicaux (je ne crois pas au "pouvoir" ni politique, ni syndical, ni économique, je l'ai déjà écrit; je crois au "service"), main dans la main, allègrement, dans la paix, en tout honneur et droiture de conscience, en une atmosphère de saine évolution et non de révolution, se donneront comme ambition de corriger "la situation qui prévaut sur le marché du travail", cela doit-il être fait sur le dos des consentants de ceux-là qui, comme moi, sont, de fait, mieux rémunérés pour leur service au sein du Front Commun.

Marc-Claire DRANVILLE,
professeur à la C.E.C.M.,
ex-vice-président de
l'Alliance des professeurs
de Montréal.
Longueuil, le 13 mai 1976.

Il faut favoriser l'implantation de foyers de groupe

M. Robert Bourassa
M. le ministre des
Affaires sociales

À la suite du reportage sur "Les enfants ping-pong" du 60, mardi le 25 mai 1976, j'ai été plus que révolté de constater l'incapacité et l'indifférence du ministère des Affaires sociales face à ses responsabilités.

Les chicanes de juridictions ministérielles ne devraient pas se faire sur le dos des enfants qui sont ballottés d'un foyer à un autre. Lorsqu'enfin ils semblent être dans un foyer convenable comme celui des "Turcotte", qui répond à leur besoin autant affectif que stabilisateur, l'un refuse et sous quel fallacieux prétexte je vous le demande? L'argent nécessaire pour continuer leur œuvre qui est certainement plus valable que le travail pour lequel vous êtes grassement payé et que vous n'arrivez pas à faire ni convenablement ni humainement dans ce ministère.

Ne pouvez-vous pas convenir que ces enfants qui seront à nouveau

transférés deviendront très certainement irréductibles en très bonne partie pour la société et que vous paierez beaucoup plus en frais pénitentiaires ou autres. Les frais demandés présentement pour aider un foyer de personnes spécialisées comme les "Turcotte" sont refusés et c'est de voir que vous devez payer ces mêmes frais et probablement plus à d'autres personnes qui ne sont pas ou peu préparées à recevoir ces enfants déjà placés dans un foyer qui semble parfaitement convenir à leur situation.

Étant donné que vous manquez de personnel pour visiter les foyers d'accueil, ces foyers de groupe sont la réponse aux besoins de ces enfants dont la situation est quelquefois temporaire mais aussi parfois permanente.

Pourquoi refusez-vous l'implantation de ces foyers de groupe qui sont la solution idéale à votre manque de personnel? Pourquoi refusez-vous d'indemniser ces personnes spécialisées?

Si vous êtes des êtres humains

avec un cœur et une conscience, nous vous demandons, au nom de la charité chrétienne, de l'essence même de la vie, de l'amour et de son prochain, de laisser ces enfants à la famille Turcotte et favoriser l'implantation de ces foyers de groupes en les indemnisant correctement.

Thérèse LEBLANC
Association féminine d'éducation
et d'action sociale
Pointe-aux-Trembles, mai 1976.

■ Nous rappelons à nos lecteurs que les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter, de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Il nous est impossible de publier les lettres anonymes. L'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication.

bloc-notes

Le volet palestinien de la libanisation

par Georges VIGNY

Ce qui devait arriver est arrivé : depuis 18 heures hier, selon les termes du télégramme envoyé par M. Yasser Arafat aux souverains et chefs d'État arabes, "les forces syriennes ont déclenché une offensive générale au Liban contre la résistance palestinienne". Et, ajoute M. Arafat, contre les "peuples palestiniens et libanais". En fait, la double guerre civile qui, depuis quatorze mois maintenant, ravage le Liban, a vu ces derniers jours un de ses volets, c'est-à-dire le volet libanais d'intercommunitaire, s'estomper, et c'est le combat final des Palestiniens qui prend maintenant tout le devant de la scène. Officiellement, les Syriens sont là à l'invitation de Libanais fatigués de patauger dans ce bain de sang, un peu comme les troupes du Pacte de Varsovie étaient venues écraser le printemps de Prague à l'invitation suppliante des "frères socialistes". Toujours officiellement, les Syriens ont aussi pour empêcher un certain "complot impérialiste" ne liquide la révolution palestinienne et arabe". Quand on sait, de l'aveu même de M. Kissinger, que les Syriens ont une sorte de mission tacite de pacifier le Liban, qui leur vaut aussi bien l'attitude discrète d'Israël que l'appui de l'Union soviétique, on peut se demander qui est cette partie au conflit ayant ourdi complot. Le pays chrétien, par le truchement de ses hommes politiques, a, en trois jours, passé de la réticence à l'appui clair quant à l'entrée des forces régulières syriennes au Liban. Inversement, les islamopalestiniens, autrefois pro-syriens, ont aussitôt mobilisé pour s'opposer à ce qu'ils appellent, eux aussi, mais parlant de l'invasion syrienne, un complot destiné à liquider la résistance palestinienne et la révolution arabe. Voici donc deux parties en guerre ouverte qui s'entrevoient pour la même cause.

Pour ceux qui doutaient qu'au Liban la résistance palestinienne livrait sa bataille la plus dure, que la guerre civile libanaise et le combat palestinien pour la survie étaient concomitants, voici donc une preuve écrite en lettres de sang et de feu, comme celle fournie naguère en Jordanie.

Mais le drame du Liban est qu'après s'être vidée de sa substance tout au long de quatorze mois de carnage, il est maintenant le champ de bataille où un autre peuple qui y avait trouvé son ultime refuge risque de se faire massacrer. On ne pourra pas régler la situation au Liban tant que le problème palestinien n'aura pas trouvé d'abord une solution : cette évidence, souli-

gnée dès les premiers jours de la libanisation, prend aujourd'hui des accents dramatiques jamais connus. En fait, la solution du problème palestinien ressemble fort à celle inaugurée par la Jordanie maintenant alliée et pressée de la Syrie.

Le pire sera peut-être évité, un sommet arabe pourra peut-être se tenir et, dans la mesure où ils le peuvent, chefs d'État et souverains pourront peut-être surmonter leurs dissensions pour arrêter le cours inexorable de l'histoire au Liban. Mais ce ne sera que pour mieux illustrer encore cette autre vérité que la cause palestinienne a été pour les régimes arabes un prétexte et, très souvent, une cause non pour ce qu'elle est mais par ce qu'elle permettait : le renforcement de tel leadership effrité qui, attirant les bras sur les cendres palestiniennes, rallumait, le temps de traverser sa crise, une sorte de feu sacré. On l'a vu récemment encore avec l'Égypte, complètement isolée par sa non belligérance proclamée au Sinai et allant jusqu'à faire taire la Voix de la Palestine, et qui se trouve aujourd'hui à animer le camp des pro-OLP, réclamant une représentation à part entière à la Ligue arabe pour les Palestiniens et gérant ses relations diplomatiques avec la Syrie qui, à son tour, se trouve à porter le chapeau...

Quand on pense au nombre de conférences où les Arabes ont cherché avec tant d'intransigence à faire introduire un observateur palestinien, quand on pense que depuis quelques jours à Habitat à Vancouver, et depuis vendredi à l'Organisation internationale du travail à Genève, c'est cette cause palestinienne qui est brandie comme un étendard anti-impérialiste, qui donne des sueurs froides aux organisateurs canadiens d'Habitat et fait planer la menace d'un retrait américain de l'OIT, une obsession question revient : n'est-ce pas cette même cause, qui cherche à s'implanter en Cisjordanie, qui est aussi menacée de mort par l'aviation et les blindés syriens au Liban?

Corollaire de cette question : est-ce pour se donner bonne conscience qu'on cherche à obtenir un statut d'observateur à l'OIT alors que, de l'aveu du leader de cette même OLP, depuis hier 18 heures c'est l'offensive générale contre la résistance palestinienne?

Dans tout ceci, encore une fois, les Libanais n'ont qu'à bien se laisser mourir, étant entendu qu'ils sont caution et otage du combat des autres.

HHH au dernier mille?

par Georges VIGNY

Si demain Jimmy Carter "se comporte" mal aux trois dernières — et les plus importantes — primaires, Hubert Humphrey mènera une active campagne pour obtenir l'investiture démocrate. De l'aveu du sénateur du Minnesota lui-même, se comporter mal pour Jimmy Carter c'est arriver à la convention de juillet à New York avec moins de "1200 à 1300 délégués". D'après les derniers calculs, le Géorgien dispose aujourd'hui de 904 mandats. C'est donc dire que demain, dans les primaires de Californie, de l'Ohio et du New Jersey, il est sommé de décrocher entre trois cents et quatre cents délégués. Ces trois États donnent, côté démocrate, 280 pour la Californie, 152 pour l'Ohio, et 108 pour le New Jersey, soit un total de 540 délégués, soit encore un plus du tiers des 1505 requis pour décrocher l'investiture à la convention.

Mais en Californie, les chances de M. Carter sont minimes, étant donné que son rival principal est Edmund "Jerry" Brown, gouverneur charismatique de cet État. Dans l'Ohio, les derniers sondages donnent une avance soit à M. Udall — qui est en quête de sa toute première victoire — soit à M. Church. Enfin, dans le New Jersey, tant le sénateur Humphrey que "Jerry" Brown ont investi toute leur énergie pour bloquer la course de M. Carter, concourant tous deux grâce au subterfuge du "uncommitted". Selon un des proches du sénateur du Minnesota, si la somme d'efforts au New Jersey se révèle insuffisante à battre Carter, c'est que l'entrée en lice de M. Humphrey n'est vraiment pas souhaitée... La démarche de M. Humphrey consiste en somme à lâcher le lièvre et à encourager le chien à le rattraper.

En fait le mouvement ABC (Anybody But Carter) a bien pris, et on peut estimer que sur les 400 délégués non-engagés choisis à ce jour, une écrasante majorité se rallierait à la candidature de M. Humphrey. De même, tout en ne concourant pas aux primaires, M. Humphrey dispose aussi de 42 délégués déclarés, ce qui fait de lui, sans qu'il ait eu à entrer en lice, le second après Jimmy Carter et devant M. Udall! Admettant, HHH est, de tous les non-candidates, celui qui s'agit et se démeine le plus, encourageant juste assez pour qu'ils ne se découragent pas ceux qui ont décidé une

fois pour toutes que l'investiture devra aller au "happy warrior".

Le seul choix qui s'offre à M. Carter, en fin de course, c'est d'arriver comme il était parti : victorieux par ses seuls moyens, à cette différence qu'il n'inquiète personne à son démarrage alors qu'il est devenu aujourd'hui le mythe à abattre. Jamais course n'aura été aussi ouverte en fin de parcours, et déjà, du côté républicain, le président Ford tente un essai en direction de son unique rival, Ronald Reagan. Hier même, le chef de la Maison-Blanche déclarait qu'il étudiait sérieusement la possibilité de choisir l'ancien gouverneur de la Californie comme candidat à la vice-présidence, allant jusqu'à affirmer : "il arrive parfois que dans le feu d'une campagne politique, des candidats tiennent des propos qu'ils regretteraient d'avoir tenus s'ils y réfléchissaient à tête reposée". La référence était M. Reagan, qui se déclare prêt à intervenir militairement en Rhodésie ou à ne rien céder sur Panama. Mais sa généreuse pensée cherchant à absoudre M. Reagan est tout aussi vraie pour lui-même, qui, à plus d'une reprise, a jugé son rival "irresponsable". Autrement, on voit mal qu'il aille s'adjoindre les services d'un irresponsable à la seconde magistrature de l'Union! Mais alors, s'il a traité son rival d'irresponsable dans "le feu d'une campagne politique" et si les mots ont dépassé sa pensée, doit-on conclure que ce rival n'est pas irresponsable et que, de ce fait, ses projets de recourir aux GI's étaient moins farfelus qu'on l'a prétendu, toujours dans "le feu d'une campagne politique"?

Encore une de ces pensées de M. Ford, qui rappelle le paradoxe de ce barbillard de village qui rasant ceux qui ne se rasaient pas eux-mêmes et qui, de ce fait, ne pouvait se raser puisqu'il se rasant lui-même...

En fin de parcours des primaires, nous sommes pratiquement revenus au point de départ, avec la possibilité sérieuse de voir s'affronter Gerald Ford et Hubert Horatio Humphrey, après une trentaine de scrutins, des mois d'une campagne épuisante et une longue marche où les adversaires ont fait du sur-place. Demain, journée cruciale : ou bien Jimmy Carter porte son stock de délégués au-delà de 1200 et alors il lui restera à aller chercher un vice-présidentiable parmi ses amis ou ses adversaires-pourquoi pas un Henry Jackson dont on dit qu'il s'est rapproché du Géorgien; ou alors, au lendemain de ce 8 juin, il devra faire son deuil de ses ambitions suprêmes. L'initiative est dans le camp démocrate dans la perspective des présidentielles du 2 novembre, et on peut se demander si un ticket Humphrey-Brown (à défaut d'un Kennedy) ne sera pas le "ticket gagnant" face à un tandem Ford-Reagan aux deux vedettes politiquement... permutable!

Georges VIGNY

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur : Claude Ryan

Rédacteur en chef : Michel Roy

Rédacteur en chef adjoint : Georges Vigny

Directeurs de l'information : Jean Francoeur

Pierre Lafrance

Troisième : Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT : Édition quotidienne : \$52 par année; six mois : \$28. À l'étranger : \$37 par année; six mois : \$31; trois mois : \$19. Éditions du samedi : \$15 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur : \$1,35 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe : enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE : 844-3361 (lignes groupées).

des idées

des événements

des hommes

Le rapatriement de la constitution

L'accord des provinces serait hautement souhaitable mais rien ne semble interdire une action unilatérale d'Ottawa

La première chose que j'aimerais dire de la proposition faite par le premier ministre en vue du rapatriement de notre constitution, c'est que nous pouvons tenir pour acquis que presque tout le monde au Canada est en faveur d'un rapatriement. J'ai eu l'audace de dire lors d'une discussion télévisée que je croyais tout le monde en faveur du rapatriement et j'ai été étonné de recevoir un certain nombre de lettres me reprochant en termes assez vifs d'avoir fait pareille affirmation. Mais je suis porté à croire que je ne me trompais pas beaucoup.

La deuxième chose que je voulais dire, c'est que contrairement à ce que semblent croire certains enthousiastes, je pense que les modalités du rapatriement sont importantes. J'ai écouté une discussion, non pas parmi les sénateurs mais parmi d'autres gens, et l'on semblait traiter cette question avec légèreté et frivolité, et dire que les modalités du rapatriement n'étaient pas vraiment importantes, qu'il s'agissait d'un grand geste symbolique comme l'adoption d'un nouveau drapeau il y a quelques années, que ce serait une mesure très populaire et que, toujours selon ces messieurs, il ne fallait pas se soucier des objections soulevées par des avocats ou des experts politiques ou tout ce menu fretin.

Je ne suis pas du tout d'accord. Tout comme la question de la révision de la constitution, ou de l'adoption d'une nouvelle constitution, je crois que la question du rapatriement de la constitution a énormément d'importance et que ses modalités auront également beaucoup d'importance.

Il y a quelques années, j'ai exprimé ce point de vue dans des termes que je me risquerais à citer:

"Le premier fait qu'il faut bien établir, c'est que notre constitution actuelle n'est pas un vieux meuble, un vieux chapeau haut de forme ou une tuyauterie de l'époque victorienne. C'est quelque chose qui a répondu aux besoins des colonies d'avant la Confédération, quelque chose qui a fait de nous une nation, à nos besoins en constante évolution. Elle n'est pas restée ce qu'elle était en 1867. Elle a grandi au point d'être presque méconnaissable à

certaines égards: en partie à l'aide d'amendements officiels, mais la plupart du temps du fait de l'interprétation juridique et surtout peut-être à cause de la naissance de nouvelles habitudes, de nouvelles coutumes, de nouvelles "conventions", de nouvelles dispositions administratives, et surtout d'accords intergouvernementaux. Elle aurait peut-être besoin d'autres modifications officielles. Mais n'oublions jamais qu'une constitution modèle la vie de tous les êtres humains de la collectivité et qu'étant ce qu'elle est, quand on la change au moyen d'amendements officiels, c'est quelque chose d'extrêmement grave. Ce n'est pas comme changer de coiffure ou se laisser pousser la barbe, acheter de nouveaux meubles ou de nouveaux vêtements ou encore installer une nouvelle salle de bain. C'est davantage comme un mariage qui..."

Selon les termes du livre de prières anglican: "... ne devrait pas être envisagé ni entrepris avec imprudence, légèreté ou désinvolture, mais avec respect, discrétion, sagesse, pondération et dans la crainte de Dieu." Quand nous apportons des changements à la constitution, il ne s'agit pas d'un bout de papier ni d'une chose. Il s'agit de vies humaines."

La consultation des provinces est-elle obligatoire?

Dans quelle mesure les provinces devraient-elles être consultées au sujet de cette tentative de modification, de rapatriement de la constitution, ou encore dans quelle mesure devrait-on chercher à obtenir leur consentement? La plupart des modifications apportées à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique depuis 1867 l'ont été sans le consentement des provinces. Je ne sais pas que les provinces aient jamais été consultées avant la Conférence Dominion-provinciale de 1906 sur la révision des subventions statutaires prévues par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique à l'égard des provinces. Sauf erreur, c'est la Colombie-Britannique qui, en cette occasion, a regimbé et s'est cabrée contre les chiffres que les autres étaient disposées à accepter, mais elle voulait un changement.

par
EUGÈNE FORSEY

■ A la suite des récentes propositions du gouvernement fédéral concernant le rapatriement de la constitution canadienne, le sénateur Eugène Forsey, dont l'érudition en ces matières fait autorité, a fait à la Chambre haute le 4 mai dernier une analyse détaillée des trois hypothèses mises de l'avant par le premier ministre Trudeau, M. Forsey, devant l'opposition qui a déjà commencé à se manifester au Québec, s'est spécialement arrêté à la question de savoir si, à la rigueur, Ottawa pourrait passer outre au veto d'une province à supposer que le gouvernement fédéral veuille agir à tout prix. La réponse à cette question n'est pas facile, comme l'indiquent les passages suivants du discours de M. Forsey.

Néanmoins, le Parlement du Canada est allé de l'avant au moyen d'une adresse des deux Chambres et il a demandé la modification. La Colombie-Britannique a présenté des doléances à Londres et a obtenu que soient supprimés de la loi modificative les mots "réglement final et définitif de la question". Elle n'a pas réussi à faire changer la modification au fond, mais elle a tout de même obtenu que ces mots soient supprimés sans grand effet pratique, je pense, parce que les mots "final et définitif", par rapport aux subventions provinciales sont assurément ce que le Dr Johnson a dit des seconds mariages: "un triomphe de l'espoir sur l'expérience".

Depuis 1930, toutefois, chaque fois que les provinces ont été directement touchées par une modification apportée à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, elles ont été consultées et elles ont donné leur consentement avant que les deux Chambres du Parlement du Canada n'adressent effectivement la demande, comme dans le cas de la modification visant le retour des ressources naturelles aux provinces de l'Ouest, les gouvernements et les assemblées législatives des provinces en cause ont accordé leur consentement. D'autres modifications qui ne concernaient pas directement les provin-

ces — quoique l'une d'elles, la loi devenant maintenant la rubrique 1 de l'article 91 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et que les provinces, du moins certaines d'entre elles, estimaient les toucher très profondément, quoique indirectement — ont été adoptées simplement à la suite d'une adresse des deux Chambres du Parlement canadien au Parlement britannique. Les provinces n'avaient pas été consultées et n'y avaient certainement pas consenti.

La question de savoir si cela établit une "Convention" constitutionnelle, savoir que pour toute modification concernant directement les provinces le consentement unanime des provinces soit constitutionnellement nécessaire, prête à mon avis à discussion. J'ai eu pendant des années l'habitude de dire que je pensais que cela établissait effectivement une telle "convention" constitutionnelle mais ils m'ont également repris en disant qu'il allait réellement à l'encontre du sens commun que des modifications souhaitées par une majorité écrasante de Canadiens puissent être soumises au veto d'une province comme, disons, l'Île-du-Prince-Édouard ou ma province natale de Terre-Neuve. Il semble donc, à première vue, quelque peu absurde que dans le cas d'une modification généralement souhaitée par une majorité écrasante du pays, il soit possible à une petite province d'opposer son veto, un veto absolu, en disant qu'il n'est pas question d'adopter telle modification et qu'elle s'y opposera avec la dernière énergie.

Comme l'a fait remarquer le premier ministre dans sa lettre aux chefs de gouvernement provinciaux, on peut différer d'opinion lorsqu'il s'agit de décider si le consentement unanime des provinces fait partie de l'usage établi, de nos coutumes constitutionnelles; mais il existe une opinion très répandue selon laquelle les provinces devraient toutes consentir aux amendements et en particulier à un amendement relatif au rapatriement, celui qui ferait rentrer toute la formule d'a-

mendement au Canada. Je souligne les mots "toute la formule d'amendement" parce que, il va sans dire une grande partie de notre constitution peut, légalement, être amendée par une simple loi du Parlement canadien.

Par exemple, il serait tout à fait possible d'abolir la monarchie si le Parlement canadien faisait adopter une loi à cet effet, tout aussi facile que de modifier la loi des aliments et drogues ou le Code criminel. Il serait aussi possible d'abolir le Sénat par une simple loi du Parlement, ce serait parfaitement légal, je crois. Qu'on me reprenne si je fais erreur, bien entendu. Or, je ne dis pas que ce serait à recommander, ni sage ni constitutionnel au sens britannique du terme, mais je maintiens qu'à l'heure actuelle, il n'existe, à mon avis, rien qui n'empêche le Parlement du Canada d'adopter une loi visant à abolir la monarchie ou le Sénat ou de modifier la constitution du Sénat comme il l'entend. En fait, à deux reprises depuis que l'article 91 (1) est entré en vigueur en 1949, nous avons apporté des modifications à la constitution du Sénat: D'abord en imposant la règle de la démission obligatoire à 75 ans, et, deuxièmement, en créant des sièges au Sénat pour les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon. Mais il y a six catégories de dispositions extrêmement importantes qui ne peuvent toujours pas être modifiées sans l'intervention officielle du Parlement britannique, même si celui-ci ne fait toujours qu'entériner ce qu'on lui a présenté comme étant le souhait formel des deux Chambres du Parlement du Canada.

La question qui se pose, bien entendu, est de savoir pour quels motifs les deux Chambres du Parlement s'entendraient pour demander au Parlement britannique d'adopter une loi modificative? Cette question est, je crois, d'une importance primordiale dans cette affaire de rapatriement.

Devrions-nous rapatrier la constitution sans le consentement de toutes les provinces? Je ne crois pas que quiconque le souhaite, mais il semble que le premier ministre serait prêt, s'il le fallait, à faire fi des objections de l'une ou de plusieurs provinces.

Si le Québec s'opposait...

Je crois savoir que la province de Québec aimerait poser certaines conditions préalables à son consentement au sujet d'un amendement de rapatriement, et j'ai appris que la province de l'Alberta avait également des vues bien arrêtées à cet égard; toutefois, je ne dispose d'aucun renseignement officiel au sujet de l'une ou l'autre de ces possibilités. Dans un cas, je ne peux m'appuyer sur des articles de journaux et dans l'autre sur des rumeurs. Je ne voudrais pas trop faire confiance à de telles sources. Mais la question de la compétence des provinces en ce domaine et la question de savoir

dans quelle mesure leur consentement unanime doit être considéré comme nécessaire méritent d'être soigneusement étudiés par notre assemblée, laquelle, en vertu de la Constitution, est censée depuis sa fondation veiller aux droits des provinces (...).

Pour être bien franc, ma position serait la suivante. Si une petite province ruait dans les brancards et refusait d'accepter, et si le premier ministre et le gouvernement présentaient aux deux chambres une adresse demandant qu'on adopte l'une ou l'autre de ces solutions, je pense que je serais prêt à donner mon accord.

Mais sincèrement, si cette proposition doit se heurter à une vive opposition de la part du gouvernement du Québec, de l'Ontario ou disons de deux provinces de l'Ouest ou de l'Atlantique j'aurais des doutes encore plus grands, surtout peut-être si l'objection venait du Québec.

Mais je suis prudent même sur ce point car, après tout, je ne suis pas citoyen du Québec; je ne suis pas francophone et je serais porté à me rallier au point de vue des sénateurs du Québec et surtout des sénateurs québécois francophones. Si l'ensemble des sénateurs francophones du Québec déclarait devant ce genre de proposition: "Nous pensons que les Québécois sont d'accord." "Nous ne pensons pas que les objections du gouvernement provincial reflètent l'opinion du public québécois," je n'ai pas à dire que mes collègues canadiens français du Québec partent en l'air. Je ne m'opposerais pas à leur point de vue. Mais j'en doute. Bien sûr, cela dépendrait de la vigueur de l'opposition du gouvernement du Québec et de l'Assemblée du Québec à l'égard de la proposition. Il est possible qu'ils disent: "Nous pouvons avaler n'importe laquelle de ces solutions si vous voulez, absolument le consentement unanime des provinces avant de faire quoi que ce soit, nous n'aimons peut-être pas beaucoup cela, mais si vous avez le consentement unanime, cela nous donne toutes les garanties que nous voulons. Nous pouvons nous y opposer ad vitam eternam."

Je ne puis donner de réponse vraiment précise pour les raisons que j'ai tenté d'exposer.

Trop de choses seraient fonction des circonstances particulières et de l'attitude adoptée par les personnes les plus directement touchées. Le premier ministre, qui connaît certainement le Québec beaucoup mieux que moi, semble convaincu qu'en certaines circonstances il serait possible et normal de passer outre à l'opposition du gouvernement de la province de Québec, de l'Assemblée du Québec. Je ne suis pas prêt à lui donner tort. Je ne sais trop. Peut-être bien que la plupart des sénateurs canadiens-français du Québec lui donneraient tort. Je ne sais trop, et je ne cherche pas à m'ériger en Salomon pour trancher entre les parties à un tel différend. Je pose seulement la question, j'évoque ses difficultés.

Les négociations dans l'enseignement

Il ne faut pas succomber à la tentation du décret

— Les commissaires aux différends

Dans le secteur des cégeps, on sent chez tous les partenaires des diverses tables de négociation un désir manifeste de parvenir à un règlement. Des accords de principe ont déjà été conclus ou sont en voie de l'être ou encore des pourparlers se poursuivent toujours intensément. Dans le secteur des commissions scolaires, l'état des négociations varie d'avantage d'une table à une autre.

Chez les enseignants protestants, des pourparlers se déroulent entre les représentants de la P.A.P.T. d'une part et ceux de la Q.A.P.S.B. et du M.E.Q. d'autre part. Il faut souhaiter que des deux côtés l'on s'engage vraiment dans la ronde ultime à laquelle notre appel spécifique du 26 mai dernier les conviait.

A la table des enseignants anglo-catholiques, l'accord déjà paraphé sur les clauses normatives doit être complété par une entente touchant les traitements, aspect auquel les parties devaient s'attacher résolument sans plus tarder.

A la table du personnel de soutien, une reprise des négociations vient de s'engager à la suite d'une intervention de la part des commissaires aux différends faite à la demande de la partie syndicale (CSN — F.T.Q.) devant l'impasse créée par le dépôt d'offres "finales" de la partie patronale. Les commissaires ont reçu l'assurance de la Fédération des commissions scolaires et du ministère de l'Éducation que des efforts ultimes seraient consacrés à la recherche de compromis valables touchant les points faisant encore l'objet d'un litige avec la partie syndicale. Cette dernière devra évidemment faire sa part de concessions pour que l'on aboutisse à un accord global.

Chez les professionnels non enseignants, les pourparlers progressent d'une façon très satisfaisante d'après les informations dont disposent les commissaires aux différends scolaires.

A la table des enseignants de la C.E.Q., les pourparlers piétinent généralement, quand on n'enregistre pas de nets reculs. Il n'y a pas eu de négociations, à toute fin pratique, depuis plus de trois semaines. La C.E.Q. a consacré presque toutes ses énergies à la tenue d'un vote stratégique dont le libellé était pour le moins discutable, ce qui a eu pour effet de paralyser la table de négociation durant une quinzaine de jours. Depuis le vote, les instances de la C.E.Q. procèdent à des analyses, mais ses porte-parole n'ont pas encore engagé avec la partie patronale des négociations véritables sur les points majeurs. Les enseignants et le public en général se sont sans doute étonnés d'apprendre que le 20 mai dernier, la CEQ a déposé officiellement par écrit une "proposition consolidée" touchant la tâche des enseignants qui implique au total une augmentation d'effectifs de plus de 25.000 pour les divers secteurs d'enseignement (maternelle, élémentaire, secondaire, enfance inadaptée...), soit un accroissement de plus du tiers du personnel d'enseigne-

■ Dans une déclaration qui semble devoir être leur dernière avant le rapport global qu'ils doivent remettre aux parties le 13 juin prochain, les trois commissaires aux différends scolaires nommés en vertu de la Loi 23 ont tracé samedi un ultime bilan de l'état des négociations dans le monde de l'enseignement. Peu optimiste quant aux négociations dans le secteur secondaire francophone, le bilan enregistre par contre des progrès notables dans les négociations à diverses tables. Sur chaque front, les commissaires incitent les parties à un vigoureux effort de négociation dont pourrait émaner selon les commissaires un règlement négocié dans tous les secteurs.

ment. On est fort loin du 4.5% d'augmentation que la C.E.Q. avait antérieurement avancé comme compromis et auquel ses annonces publicitaires font référence ces semaines-ci. Il faut de toute urgence que la C.E.Q. dépose une demande "officielle" beaucoup plus réaliste sur cette question.

Par ailleurs, si la F.C.S.C.Q. veut vraiment une solution négociée avec les enseignants de la C.E.Q., il faudra bien que, de son côté elle adopte en harmonie avec le M.E.Q. une approche beaucoup plus souple sur la question de l'ensemble de la tâche professionnelle des enseignants du secondaire, que l'on peut identifier comme la principale pierre d'achoppement des présentes négociations.

L'état déplorable des négociations à la table des enseignants de l'élémentaire et du secondaire oblige donc les commissaires aux différends scolaires à lancer un nouvel appel aux deux parties. Il faut de toute urgence que les négociations reprennent activement et aboutissent à une entente négociée dans les prochains jours. Des deux côtés, tant à la C.E.Q. que chez les représentants du ministère de l'Éducation et de la Fédération des commissions scolaires, des mandats suffisamment larges et flexibles doivent être donnés aux équipes de négociateurs pour qu'elles puissent développer au cours des prochains pourparlers des compromis valables, quitte à ce qu'elles retournent devant leurs mandats respectifs avant de conclure un accord global et final.

Devant des négociations qui, par certains aspects, menacent de se prolonger jusqu'à l'automne, on pourrait être tenté, dans divers milieux, entre autre celui des commissaires d'écoles ou un tel courant parait se dessiner, de réclamer du gouvernement le recours à un décret pour régler le conflit scolaire. Etant donné le danger que représenterait un tel courant, eu égard à la poursuite effective des présentes négociations, les commissaires aux différends scolaires expriment dès maintenant, leur avis que le gouvernement doit maintenir sa position déjà déclarée et résister à telles invitations. Selon eux, une solution décrétée ne règlera rien. Ils estiment qu'une entente agréée par toutes les parties constitue la seule avenue qui puisse, dans le contexte actuel, réta-

blir au sein de l'École publique le climat de paix et de sérénité, la stabilité, la motivation des divers agents d'éducation (enseignants, directeurs d'école, cadres scolaires et commissaires élus), autant d'éléments absolument essentiels au développement harmonieux du système d'éducation au Québec.

En effet, de l'avis des commissaires, seule une convention négociée peut amener les divers partenaires du système scolaire en particulier les chefs syndicaux à assumer pleinement leurs responsabilités dans la conduite à bon terme de la présente ronde de négociation et, par la suite, dans la mise en application ordonnée des conditions de travail qui y auront été convenues.

Le retour répété au décret risque d'ériger l'irresponsabilité en système, en évitant aux responsables locaux et provinciaux, tant syndicaux que patronaux, l'obligation de vraiment se mouiller et de rechercher les compromis nécessaires à un accord négocié et en les autorisant par la suite à dénoncer les conditions avec lesquelles les parties devront tant bien que mal s'accommoder.

Les commissaires estiment que le malaise très profond qui afflige l'École publique par suite des nombreux conflits des relations du travail qui ont caractérisé les dernières années, doit être enfin résorbé au moyen d'une entente adéquate vraiment négociée, au risque même de retarder la réouverture des écoles en septembre prochain, si la chose s'avérait nécessaire.

Cependant, les commissaires sont toujours convaincus qu'un accord global demeure accessible aux parties avant la fin de juin, si chacune fait preuve d'une ferme volonté en ce sens et manifeste toute la souplesse que la situation requiert.

Pour toutes les raisons déjà énoncées dans leur communiqué du 21 mai dernier, il est plus impérieux que jamais que la C.E.Q., la F.C.S.C.Q. et le M.E.Q. s'engagent résolument dans le sprint ultime de négociations alors recommandé, afin que l'on trouve au plus tôt les terrains d'entente sur les questions majeures mais quand même limitées qui subsistent toujours entre les parties.



HONDA CIVIC

LE CHOIX DE K. WITTMER 5 FOIS

Champion du Rallye du Québec

HONDA DE SIGI

Exclusivement VENTE — SERVICE — HONDA CIVIC

LE SEUL CONCESSIONNAIRE HONDA DE L'EST DU CANADA qui fut acclamé pour l'EXCELLENCE DE SON SERVICE par le magazine ROAD and TRACK (1 juillet 1975)

LIVRAISON IMMÉDIATE

879-1550 1124 rue BLEURY, MONTRÉAL — 37 BLVD. ST-ROSE, ST-ROSE, LAVAL **861-6110**



N°1 AU QUÉBEC

Honda Civic À PARTIR DE \$3159.

35 M/G avec transmission 4 vitesses

ATTENTION

D'APRÈS LE LIVRE ROULEZ SANS VOUS FAIRE ROULER. HONDA EST RECONNU EXCELLENT DANS SES SERVICES

APRÈS VENTE • HONDA A REÇU AUSSI DE TRÈS BONS POINTS DANS LE GUIDE DE L'AUTO 1976 DE JACQUES DUVAL

C'EST POUR QUAND TA HONDA!

la météo



On croirait à première vue que le soleil veut prendre racine. Mais malheureusement, on voit déjà poindre à l'horizon un changement dans le régime actuel.

Une enveloppe nuageuse qui envahit la Nouvelle-Angleterre pourrait recouvrir tout le sud-ouest québécois aujourd'hui. De plus, la zone frontale qui s'étend de la Baie-James vers le Labrador devrait doucement descendre d'ici 48 heures et procurer des passages nuageux et des conditions instables sur la plupart des régions.

Régions de l'Abitibi-nord, de Chibougamau: passages nuageux et possibilité d'averses. Minimum la nuit dernière de 12. Maximum de 28.

Régions du sud de l'Abitibi, de Pontiac-Témiscamingue, des Laurentides, de la Haute-Mauricie: généralement ensoleillé. Minimum la nuit dernière de 12. Maximum de 28 à 30.

Aperçu pour demain: passages nuageux et possibilité d'averses.

Régions de l'Outaouais, de Montréal, des Cantons de l'Est, de Québec, Trois-Rivières: ensoleillé avec des passages nuageux. Minimum la nuit dernière de 14. Maximum près de 28. Aperçu pour demain: passages nuageux en après-midi.

Régions du Lac St-Jean, de Baie-Comeau, de Rimouski: ensoleillé avec quelques passages nuageux en après-midi. Minimum la nuit dernière de 14. Maximum de 28. Aperçu pour demain: passages nuageux et possibilité d'averses isolées.

Régions de Sept-Îles, de la Gaspésie: ensoleillé avec des passages nuageux en après-midi. Minimum la nuit dernière de 12. Maximum près de 28. Aperçu pour demain: passages nuageux avec des averses isolées.

7 juin

par la PC et l'AP

Il y a aujourd'hui 221 ans, en 1755, le général britannique Edward Braddock entreprenait une campagne contre Fort Duquesne (aujourd'hui Pittsburgh) faisant fi du avertissement de Benjamin Franklin et de quelques autres sur les dangers d'une embuscade tendue par les Français et les Indiens. Les Français le laisseront progresser à travers la forêt pendant un mois avant de lui tendre un piège sur la rive d'un cours d'eau que ses troupes devaient franchir. Sur 1.200 hommes, 900 furent tués et Braddock lui-même fut mortellement blessé. Les troupes françaises ne comptaient que 250 hommes.

1816 — Un pied de neige ensevelit Williamstown, Mass., deux semaines après une vague de chaleur durant laquelle le mercure grimpa jusqu'à 32,2 Celsius.

1965 — À l'âge de 36 ans, Jacques Plante, le seul gardien de buts de la Ligue nationale de hockey à avoir remporté le trophée Vézina cinq saisons consécutives, annonçait sa retraite après avoir joué 12 ans dans la LNH.

gande anti-indépendantiste mais simplement une saine préoccupation "d'informer la population" et de connaître ses profonds sentiments.

Plus encore, le caucus des libéraux fédéraux a résolu d'accorder une attention particulière au développement économique de la région de Montréal, à la suite des Jeux olympiques. Il faut organiser et intensifier nos efforts, disent-ils, pour repenser le problème de l'essor économique de la région de Montréal, qui est essentielle pour le développement économique du Québec.

Dans cette perspective, les députés ont amorcé la discussion sur des projets de grande envergure qui concernent la place du port dans le renouvellement de Montréal, la restauration du logement et des anciens quartiers ainsi que du développement des transports en commun.

Le caucus de Mont-Gabriel a enfin convenu d'une série de mesures relatives à l'action politique du Parti libéral du Canada au Québec. Les députés unissent leurs efforts dans la réalisation d'un programme de renforcement et de réorganisation des associations de comités afin de s'adapter aux modifications apportées à la carte électorale, ils tenteront d'améliorer les méthodes de travail du groupe de députés ainsi que les rapports avec les ministres: ils estiment qu'une réforme de la procédure parlementaire s'impose avec la plus grande urgence de sorte que députés et ministres disposent de plus de temps pour discuter avec la population; ils participeront avec l'organisation du parti, l'automne prochain, à une campagne de financement à la grandeur du territoire québécois.

GETTY

membre de la famille Getty n'a actuellement d'activité dans la firme, mais que le conseil d'administration pourrait décider d'y faire entrer un des trois fils survivants, Ronald, Paul ou Gordon. Quant à la résidence de Sutton Place, dans le Surrey, elle demeurera le siège de l'entreprise en Europe.

Paul Getty projetait de prendre sa retraite dans son luxueux ranch de Malibu, où il avait fait aménager à grands frais un musée pour abriter une collection d'objets d'art de 200 millions de dollars.

L'argent a-t-il fait le bonheur de Paul Getty? Il ne le montrait pas, en tout cas, et l'absence perpétuelle d'un sourire sur son visage, lorsqu'il paraissait en public, l'avait fait surnommer "l'homme qui ne sourit jamais".

Il avait pourtant eu la réputation d'un playboy dans sa jeunesse, mais il s'était marié à cinq reprises et son dernier mariage s'était terminé par un divorce, en 1956.

"L'alcool n'a jamais été mon problème. Les tribunaux pour le divorce l'ont été", a-t-il avoué, en ajoutant: "Aucune épouse n'apprécie d'être négligée pour une plateforme pétrolière".

De tous ces mariages, Paul Getty a eu cinq fils. Il a également seize petits-enfants, dont Paul Getty III, maintenant âgé de 19 ans, qui fut enlevé en 1973, en Italie, et libéré contre un rançon dont le montant n'a jamais été révélé. Pour prouver leur détermination, les ravisseurs avaient coupé une oreille au jeune homme.

A son décès, Getty était le président de la Getty Oil Company, dont il contrôlait 62 pour cent des actions et sa fortune était estimée à plus d'un milliard, selon les estimations les plus prudentes, et à plus de quatre milliards de dollars, selon d'autres.

Il avait cependant déclaré un jour: "En fait, je ne me suis jamais senti riche, parce que j'ai toujours opéré dans un secteur où je ne dépassais pas une bonne moyenne face aux Exxon, Royal Dutch, Shell, Texas, Gulf et autres Standard Oil of California".

Paul Getty avait passé les vingt dernières années de sa vie en Angleterre, retranché derrière les grilles fortement gardées de sa résidence de 70 pièces, dans le Surrey.

Il était le fils d'un homme d'affaires ayant déjà extrêmement bien réussi dans le pétrole. Il n'a donc jamais eu à jouer le rôle du petit enfant pauvre qui s'élève aux sommets de la richesse à la force des poignets.

Mais la volonté était là, et il a transformé en un immense empire l'entreprise particulière héritée de son père. Paul Getty est ainsi devenu l'un des hommes les plus riches du monde.

Un journal a calculé que Paul Getty avait assez d'argent pour donner un livre sterling à chaque homme du globe. Mais il a confié, une fois, ne jamais répondre aux centaines de lettres qu'il recevait chaque semaine, le sollicitant financièrement.

Froid, réservé, inaccessible, il aimait à cultiver la légende de sa parcimonie. Ainsi, dans sa résidence de Sutton, il avait fait installer des téléphones payants.

"Je sais bien que mes invités préfèrent cela, a-t-il expliqué dans une interview. Ça leur épargne la gêne d'avoir à me rendre la pareille ou de vouloir me régler leur compte de téléphone".

Mais lorsqu'il dépensait, il savait le faire sur une grande échelle. En 1960, il a donné une réception à Sutton pour 1.200 personnes, avec quatre orchestres, un feu d'artifice, quatre bars pour servir le champagne et même un pour le lait, vache comprise.

Paul Getty avait aussi trois résidences en Italie, dont la dernière, sur une île de la baie de Naples, a été terminée en 1968. Elle comporte même un hélicoptère.

Il est mort une semaine avant la parution d'un autre de ses livres, également autobiographique: "As I see it".

OFFENSIVE

avoir assisté à un barrage de roquettes contre le camp.

Le haut commandement (palestiniens et milices musulmanes) confirme également que ses forces qui contrôlent les cols sont maintenant soumises à des barrages d'artillerie des unités syriennes stationnées autour de la ville de Zahle, dont les effectifs, assure-t-il, ont été renforcés dans la matinée d'hier.

Le principal objectif de ces bombardements paraît être la localité d'Aintourah, précise-t-il.

Pour sa part, l'agence de presse palestinienne "Wafa" rapporte que des forces sous contrôle syrien ont fermé la route conduisant à l'Aéroport international de Beyrouth, qui continuait jusqu'ici à fonctionner en dépit des bombardements intermittents dont il était l'objet.

Elle précise également que des forces pro-syriennes se sont assurées le contrôle de la route côtière du sud, Beyrouth-Saida, utilisée pour le ravitaillement en vivres et en carburant des forces nucléaires dans la capitale.

La "Voix de la Palestine" indique que parmi les objectifs des artilleurs syriens figure le stade Camille-Chamoun de Beyrouth occupé par les fedayines.

Face à l'assaut des troupes syriennes, les forces libano-palestiniennes ont répliqué avec force, infligeant aux premières de lourdes pertes, indique la radio.

Invitant la CEQ à plus de réalisme

Les commissaires aux différends s'opposent au recours aux décrets

par Louis-Gilles Francoeur

Donnant un avant-goût de leur rapport, qui sera publié le 13 juin, les trois commissaires aux différends scolaires ont exprimé en fin de semaine leur insatisfaction à l'endroit du rythme des pourparlers aux niveaux élémentaire et secondaire.

Dans une longue déclaration remise aux journaux, le juge Gilles Poirier explique qu' "à l'exception de la table de négociation touchant le groupe le plus considérable de syndiqués, celle des enseignants de l'élémentaire et du secondaire, représentés par la CEQ, les tables de négociation dans le secteur scolaire sont engagées dans une phase ultime de pourparlers susceptibles de les conduire à des ententes négociées à plus ou moins brève échéance".

Les trois commissaires ont par ailleurs invité les négociateurs de l'élémentaire et du secondaire à accélérer "grandement" le rythme des négociations. Ils se montrent, de plus, "carrément" opposés à la promulgation de décrets gouvernementaux, "auxquels on songe dans certains milieux pour régler le présent conflit scolaire".

"Dans le secteur des cégeps, poursuit la déclaration du juge Poirier, on sent chez tous les partenaires des diverses tables de négociation un désir manifeste de parvenir à un règlement. Des accords de principe ont déjà été conclus ou sont en voie de l'être ou encore des pourparlers se poursuivent toujours intensément".

Selon les commissaires, toutefois, l'état des négociations varie d'une table à l'autre dans le secteur des commissions scolaires.

Chez les enseignants protestants, des

pourparlers se poursuivent entre les représentants de la PAPT et ceux de la QAPSB d'autre part, ainsi qu'avec le ministère de l'Éducation.

"Il faut souhaiter que des deux côtés, l'on s'engage vraiment dans la ronde ultime à laquelle notre appel spécifique du 26 mai dernier les conviait", ajoutent les commissaires.

"A la table des enseignants anglo-catholiques, l'accord déjà paraphé sur les clauses normatives doit être complété par une entente touchant les traitements, aspect auquel les parties devraient s'attacher résolument".

Passant par ailleurs rapidement sur la négociation des professionnels non-enseignants, dont les pourparlers progresseraient de "façon très satisfaisante", les commissaires s'attribuent le crédit de la reprise à la table du soutien scolaire, dont les travaux étaient bloqués par "l'offre finale" du gouvernement. Souhaitant dorénavant des "assouplissements" de part et d'autres, les commissaires se montrent relativement satisfaits des perspectives d'arriver à un compromis négocié dans ce secteur.

Les commentaires sont toutefois beaucoup plus incisifs à propos des négociations menées par la CEQ et ses vis-à-vis patronaux. "Les pourparlers piétinent quand on n'enregistre pas de nets succès", disent-ils.

Accusant la CEQ de penser davantage à son vote récent qu'aux négociations proprement dites, les commissaires prennent aussi position contre cette centrale dans la bataille des chiffres, qui dure depuis quelques semaines.

"Les enseignants et le public en général seront sans doute étonnés d'apprendre

que le 20 mai dernier, la CEQ a déposé officiellement par écrit une "proposition consolidée touchant la tâche des enseignants, qui implique au total une augmentation d'effectifs de plus de 25.000 pour les divers secteurs d'enseignement (maternelle, élémentaire, secondaire, enfance inadaptée, etc.), soit un accroissement de plus du tiers du personnel d'enseignement".

"On est fort loin du 4,5% d'augmentation que le CEQ avait antérieurement avancé comme compromis et auquel ses annonces publicitaires font référence ces semaines-ci. Il faut de toute urgence que la CEQ dépose une demande officielle beaucoup plus réaliste sur cette question", concluent les commissaires.

"Par ailleurs, poursuit la déclaration en se référant au côté patronal, si la Fédération des commissions scolaires veut vraiment une solution négociée avec les enseignants de la CEQ, il faudra bien que, de son côté, elle adopte en harmonie avec le ministère de l'Éducation une approche beaucoup plus souple sur la question de l'ensemble de la tâche professionnelle des enseignants du secondaire, que l'on peut identifier comme la principale pierre d'achoppement des présentes négociations".

S'attaquant dans leur conclusion à certains vices structurels de la négociation, les commissaires demandent que "des mandats suffisamment larges et flexibles doivent être donnés aux équipes de négociateurs pour qu'elles puissent développer au cours des prochains pourparlers des compromis valables, quitte à ce qu'elles retournent devant leurs mandats respectifs avant de conclure un accord global et final".

Benoît Côté, président de la Fédération des Jeunes Chambres

QUEBEC (PC) — La Fédération des Jeunes Chambres du Canada français s'est donné un nouveau président en la personne de M. Benoît Côté, de Saint-Apollinaire, hier à son 41e congrès annuel qui se tient à l'Université Laval.

M. Côté remplace à ce poste M. Jean-Guy Tremblay, de Forestville.

Les autres membres élus du nouveau bureau de direction sont MM. Marc Robitaille, de Farnham, Raymond Leroux, de Montréal, Claude Blais, de Louiseville, Gérard Cousineau, de Pointe-Gatineau,

Georges-Henri Gagné, de la Côte-Nord, et Miles Nicole Bellemare, de Shawinigan, et Carole Duval, de Rimouski.

Dans son rapport, le président sortant, M. Tremblay, a souligné que le mouvement des Jeunes Chambres a continué, en 1975-76, d'évoluer dans le sens de la réforme préconisée à Sainte-Adèle dans un congrès précédent.

Le mouvement, a-t-il expliqué, doit accueillir ceux et celles qui veulent apprendre et s'épanouir de façon à préparer une relève compétente et engagée dans l'administration tant publique que privée.

FORD-REAGAN

cours des dernières semaines.

M. Ford a entamé hier une campagne de deux jours dans le New Jersey et l'Ohio, on s'attend généralement à le voir recueillir le soutien de la plupart des 97 délégués de l'Ohio et des 67 du New Jersey.

Paraissant de son côté assuré d'une victoire en Californie, qui garantira 167 voix de délégués au vainqueur des primaires de demain, M. Reagan a fait campagne le week-end dans l'Ohio dans l'espoir d'y améliorer ses chances.

Commencées fin janvier dans les neiges du New Hampshire, les élections primaires se terminent donc demain sous le soleil de Californie.

Dans l'Ohio aujourd'hui, M. Ford profitera du beau temps pour traverser en automobile, s'arrêtant pour serrer des mains (à la grande terreur de son service de sécurité) et prononcer des allocutions le long de la route de Cleveland à Toledo, au bord du Lac Érie.

Ce sera également la dernière chance pour le sénateur Hubert Humphrey de bloquer M. Jimmy Carter.

Si M. Carter devait être battu dans l'Ohio par M. Udall ou M. Church, M. Humphrey a fait savoir qu'il deviendrait "activement" candidat, car ce serait la "preuve" que M. Carter ne peut pas gagner dans les grands États du nord et de l'est sans lesquels un démocrate ne peut pas être élu président.

DUTIL Suite de la page 3

nous appuie et c'est très important pour nous parce qu'on sait que plusieurs personnes se sentent dérangées par cette enquête et qu'on veut parfois nous faire la vie dure", a-t-il poursuivi.

En réponse à une question, le juge Dutil a rappelé qu'il a déjà été suivi à la trace par un garde-du-corps au début de son mandat mais qu'au bout de trois semaines, il l'avait "congédié" parce que c'était trop encombrant.

Pendant qu'il siégeait, une agence de sécurité protégeait sa famille à Thetford-les-Mines jour et nuit, "qui avait plus peur que moi".

Les conférenciers ont expliqué de nouveau les raisons de la télédiffusion des audiences de la CEQ qui, a-t-il précisé, ne cherchent pas à être un "bon spectacle".

Il s'agissait davantage de sensibiliser les gens, de leur faire voir et entendre de très près comment fonctionne le milieu criminel, parce qu'en fin de compte il se maintient grâce à l'argent de tout le monde, que ce soit dans les prêts usuraires, le racket de la protection ou celui de la viande avariée.

Le juge Dutil espère remettre son rapport final sur un bilan complet des travaux de la commission vers le 30 septembre.

Quant à son avenir après cette période, il a confié à des journalistes qu'il ne le connaît pas encore. C'est à la blague que des reporters lui ont rappelé qu'il y a encore deux congrès politiques à venir: celui du Parti national populaire et celui du Crédit social du Canada qui élira un nouveau chef à l'automne en remplacement de M. René Charbonneau. Le nom de M. Dutil avait maintes fois été mentionné comme candidat possible à la direction de l'Union nationale.

CEGEP Suite de la page 3

devront se prolonger dans des études menées par différentes composantes de la Fédération, les commissions, les structures de directions et les collèges eux-mêmes afin de permettre l'instauration d'un ordre nouveau dans les cégeps.

Le directeur général de la Fédération, M. Jacques Laberge a toutefois souligné aux congressistes, à l'issue du congrès, que les propositions élaborées au cours de ce dernier seront traitées en fonction des ressources de la Fédération, ressources qui subissent un gel équivalent à celui imposé par le ministère aux collèges. En effet, lors de la dernière assemblée générale de la Fédération, les collègues ont signifié qu'il leur était impossible d'augmenter leur contribution à la Fédération compte tenu de l'évolution des budgets des collèges. Il est heureux malgré tout que le fourmillement des idées n'ait pas été fonction de considérations strictement financières.

i DÉCÈS

Bernardin, Maurice. — A Montréal, le 4 juin 1976 à l'âge de 72 ans, est décédé, M. Maurice Bernardin, courtier d'assurance agréé et président de Bernardin Frères Inc., époux de Marie Trudeau. Outre son épouse, il laisse ses enfants Pierre, Claude et Mariette ainsi que plusieurs petits-enfants. Il laisse aussi sa sœur Margot (Mme Roland Lepage) et son frère Jean-Louis. Les funérailles auront lieu mardi le 8 juin. Le convoi funéraire partira du Salon J.R. Deslauriers & Urgel Bourgeois au 5650 rue Côte-des-Neiges, pour se rendre à l'église St-Joseph de Ville Mont-Royal où le service sera célébré à 2 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHALOUIT, Alix. — A l'hôpital général de Québec, le 5 juin 1976 à l'âge de 97 ans, est décédée, Mme Alix Arcand, épouse de feu Edmond Chalouit. Elle laisse dans le deuil ses enfants, gendres et belles-filles, Jacques (Pauline Labrecque), Pierre (Madeleine Grenier), Claire (Paul H. Bédard), Odette (Guillaume Plette), ses petits-enfants, Marc Chalouit et son épouse (Genevieve Perrier), Suzanne Chalouit, (Pierre Bédard), Christine Plette et son époux (Jean Samson) Jacques et Dominique Plette, ses arrière-petits-enfants, Sarah Chalouit, Marie-Josée, Karl et Yannick Bédard, Patrick et Annie Samson ainsi que ses neveux et nièces. Les funérailles auront lieu mardi le 8 juin. Le convoi funéraire partira du Funerarium Lépine & Cloutier Ltée, N° 975 rue Marguerite-Bourgeois à 2 heures 15, pour se rendre à l'église St-Dominique où le service sera célébré à 2:30 heures, et de là au cimetière Belmont, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

VINCENT, Jeanne. — A Montréal, le 4 juin 1976 à l'âge de 61 ans est décédée, Jeanne Vincent, fille de feu Albert Vincent et de Parmelle Desmarais. Elle laisse dans le deuil ses sœurs Berthe (Mme Robert Joly) Cécile (Mme Maurice Desmarais) toutes deux de Yakima Washington, USA et un frère Me Auguste Vincent de St-Lambert. Les funérailles auront lieu lundi le 7. Le convoi funéraire partira du Salon Urgel Bourgeois Ltée au 63 rue Lorne, St-Lambert, pour se rendre à l'église St-Maxime de ville Lemovine où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

les atomisés de l'An O



Un thème du colloque interdisciplinaire sur la santé

Plus on nous donne de soins, plus nous nous rendons malades

par Marie Laurier

ORFORD — Plus il en coûte cher à l'Etat pour assurer la santé à tous, plus ce bien fondamental risque de nous échapper et de devenir un mythe pour les super-consommateurs que nous sommes. L'argent investi et la multiplicité des soins n'ont pas réussi à changer nos habitudes de vie, qui sont mauvaises au point de nous faire suicer à petit feu.

C'est là l'un des thèmes les plus importants qui ont été débattus durant le week-end à Orford, dans les Cantons de l'Est, par les 200 travailleurs médicaux venus de divers pays participer à un colloque interdisciplinaire sur la santé, sous les auspices de la revue *Critère*, périodique d'orientation philosophique publié par les enseignants du Collège d'Ahuntsic, à Montréal.

Pour ce qui est du paradoxe signalé, né de la planification raffinée et complexe d'une médecine curative privilégiée ces dernières années par rapport à la médecine préventive et aux travaux de recherche en profondeur sur les pathologies morbides — cancer, maladies cardiovasculaires — il ne réussit qu'à nous "sécuriser" provisoirement et à engendrer de nouveaux maux. Bref, à faire de nous des "malades qui ne s'ignorent plus" et qui courent demander grâce auprès des professionnels de la santé.

Ces derniers, dépassés par cette "mission impossible", sentent le besoin de remettre en question leur rôle dans la so-

ciété et de repenser un "nouveau contrat médical" plus approprié à l'homme intégral déchiré dans ses aspirations, son rythme de vie, sa soif inextinguible de jouissances spontanées et éphémères puisées dans l'alcool, les drogues, une surabondance de "nourritures terrestres" englobées inconsidérément.

Cette démesure a été violemment dénoncée par Yvan Illich dans un ouvrage choc intitulé justement "La Némésis médicale", qui a mis en doute l'efficacité de la médecine et la compétence de ses praticiens. La thèse a provoqué un tollé dans le monde médical officiel mais aujourd'hui, d'éminents cliniciens jugent à propos de décanter ces accusations et d'y trouver matière à réflexion, surtout en ce qui a trait à la façon dont l'on soigne les populations dans les pays riches et industrialisés du monde occidental.

Il s'en est fallu de peu qu'un "nouveau contrat médical" soit proposé en fin de semaine à Orford, tant les idées étaient de toutes parts pour redonner à la médecine ses lettres de noblesse et la réorienter dans des voies convenant mieux à l'homme sapiens.

Des savants d'ici et d'ailleurs ont fait cette constatation effarante: il n'y a aucun rapport entre l'argent dépensé pour la santé et le taux de mortalité, aucune relation non plus entre le nombre des médecins et l'état de santé de la population. Les statistiques ne sont pas nécessairement justes et sont plutôt susceptibles de

cache la réalité, de nous berner sur l'efficacité de la médecine curative.

Même la recherche que l'on réclame à cor et à cris, et qui a reçu d'importantes restrictions de budget, devient compliquée et parcellaire, et n'est pas parvenue à découvrir de nouvelles thérapeutiques. D'autre part, les méthodes modernes inventées pour retrouver l'équilibre, telles que la gymnastique, l'exercice, le conditionnement physique ne seront jamais des panacées.

Sur ce sujet, le Dr A.L. Cochrane, célèbre épidémiologiste du pays de Galles, se montre particulièrement pessimiste quand il dit que le monde occidental, malgré ses efforts et ses moyens financiers, ne parvient pas à endiguer la maladie et, ce qui est pire, sert de modèle aux pays pauvres et en voie de développement. Il admet cependant que la recherche, loin d'être inutile, devrait servir à la prévention des pathologies, s'attarder à corriger le comportement bizarre des consommateurs gâtés, et celui, désespérant, des médecins et des compagnies pharmaceutiques qui entrent dans le jeu des artifices en prescrivant et vendant des médicaments coûteux qui font souvent plus de tort que de bien.

Le Dr Cochrane, auteur d'un ouvrage fort documenté sur "l'efficacité des soins de santé" qui sera publié bientôt en français, s'en est pris aussi au recrutement des étudiants en médecine fondé uniquement sur leur quotient intellectuel, de même qu'à la trop grande facilité

d'accès aux hôpitaux qui a engendré un climat de marathon entre ceux qui se disputent le mérite des traitements cliniques.

Cette idée de compétence et de motivation a été reprise par le Dr Jean-Paul Escande, spécialiste en dermatologie et auteur d'un livre sur "Les Médecins" (chez Grasset). Il s'interroge sur la nécessité pour un futur médecin de maîtriser en premier lieu les sciences fondamentales dans le but d'humaniser la médecine et de soigner l'individu dans la globalité de son être. Pour ce professeur, l'important à l'heure actuelle est de former d'excellentes techniciens, capables de poser des diagnostics sûrs et ainsi d'éviter des erreurs trop courantes, avant de devenir des magiciens de l'âme (ou encore des "conseillers littéraires", comme certains l'ont proposé en atelier de travail).

Si l'on se plaint partout que le médecin de famille a disparu, c'est que la famille elle-même a disparu à fait remarquer le Dr Escande qui n'est pas tendre à l'endroit de la hiérarchie "inamovible" dans les hôpitaux de France, qui est loin d'être une garantie de compétence dans bien des cas.

Le professeur Escande se demande aussi "jusqu'où doit aller la médecine remboursée" qui fait en sorte que les médecins accèdent à une aisance matérielle dont ils ne peuvent et ne veulent plus déchoir" mais qui est de nature, selon lui, à entraver l'exercice désintéressé de la profession. Le dermatologue précise que la suppression du système de la rémunération à l'acte entraînerait peut-être la disparition du dévouement "qui existe encore", mais qu'il faut trouver une formule qui éloigne le concept du profit versus la santé, car dans son esprit "argent et médecine sont antinomiques".

Ce colloque a donné lieu à une floraison d'exposés plus savants les uns que les autres et si l'observateur, comme les participants d'ailleurs, étaient portés à commenter les pensées des invités étrangers — c'est le triomphe de l'exotisme, a fait remarquer en badinant le professeur Escande dont l'exposé a suscité une pléthore de questions — ils n'en ont pas été moins impressionnés par les réflexions proposées par les spécialistes québécois, notamment le philosophe Albert Hamel qui a parlé de "la santé et de l'autonomie vitale", le Dr Gilbert Blain qui a décrit "la santé et les contradictions de notre époque", et le psychanalyste Yvon Gauthier qui a mis en lumière les contradic-

tions du clinicien face aux problèmes physiques et moraux de ses patients. Enfin, mentionnons le psychiatre Henri F. Ellenberger, auteur de "A la recherche de l'inconscient" et professeur à l'U de M. à qui on a rendu hommage vendredi soir. Dans une remarquable allocution sur la santé mentale, M. Ellenberger a proposé que le serment d'Hippocrate soit complété désormais par une volonté de rendre la médecine "collective et interdisciplinaire" de façon à améliorer l'humanité tout entière, et non uniquement l'espèce.

Les conférences qui seront publiées dans la revue *Critère* étaient soutenues par des ateliers de travail portant sur les aspects social, légal, philosophique, préventif et littéraire de la santé.

Mais c'est le délicieux concert de musique de la Renaissance, donné par l'ensemble Claude-Gervaise et Gilles Vigneault, samedi soir, qui a mis sa valeur le plus profond d'une meilleure santé. Un participant a exprimé tout haut ce que beaucoup de spectateurs pensaient tout bas: "Ce concert valait à lui seul le colloque".

La chance a servi "Critère"

5 sommités, et le colloque y était !

ORFORD — Pour un coup d'essai ce fut un coup de maître! Reunir tant de sommités pour donner le ton à un colloque qui n'était au départ qu'une vague idée jetée en l'air un soir de discussion entre de jeunes professeurs québécois, tient autant du hasard que de leur détermination à faire partager leurs connaissances et leur inquiétude sur les grands mouvements de la vie moderne.

Jacques Dufresne, directeur de la revue *Critère*, explique: "Je me disais: si je réussis à obtenir la présence de l'un ou l'autre des personnalités que nous admirons et analysons, la rencontre aura sa raison d'être." Or, chance insoupçonnée, les cinq maîtres sont venus: René Dubos, Jean Trémollières, A.L. Cochrane, Jean-Paul Escande, Henri Ellenberger, tous à la fois professeurs, écrivains, et éminents cliniciens de France, des États-Unis, du pays de Galles et du Québec. Leur présence a donné une dimension internationale à cette rencontre, qui à l'origine ne se voulait qu'une discussion-maison sur un sujet brûlant

d'actualité, et un prolongement des réflexions amorcées dans la revue.

Critère est une revue publiée par un groupe de professeurs du Collège d'Ahuntsic, et il n'est pas superflu d'ajouter qu'elle témoigne de l'engagement profond d'enseignants du secteur public à l'endroit des préoccupations de l'heure. Subventionné par le collège même et par le Conseil des arts, le périodique a déjà abordé plusieurs thèmes qui passionnent les chercheurs et les penseurs du monde occidental: la culture, le jeu, le crime, l'environnement, la démographie, l'éducation et, depuis peu, la santé.

Professeur de philosophie, Jacques Dufresne ne se défend pas d'éprouver une certaine vanité à la suite du succès du colloque. Le Centre d'Orford est déjà retenu pour la tenue d'un autre colloque qui portera, l'an prochain, sur l'avenir de la démocratie. *Critère* a déjà commencé de solliciter la collaboration d'éminents spécialistes qui ne manqueront pas de signer des textes dans la revue, et seront peut-être au rendez-vous de 1977.

Deux experts: revenons aux sources !

Les rythmes rationnels sont sans valeur pour la santé

ORFORD — La pensée de deux éminents humanistes a soutenu de façon générale les discussions sur la santé au colloque d'Orford. C'est d'ailleurs l'un d'eux, le célèbre microbiologiste René Dubos, de l'Université Rockefeller à New York, qui a inauguré la rencontre en exposant ses vues sur "La santé, problème humain".

Les gens ont peur de vivre, a-t-il dit, et la maladie est pourtant inéluctable: l'homme ne peut atteindre une discipline suffisante pour l'empêcher, pas plus que les animaux d'ailleurs. Ce sont plutôt des facteurs d'ordre économique et culturel qui rendent la vie monotone et mélancolique. La preuve en est que la joie de vivre se perd plus vite chez les riches que chez les pauvres.

On peut pourtant accéder à un certain "bonheur biologique" si l'on ne massacre pas trop l'environnement et surtout si l'on réapprend à parler en paraboles. "Pour ma part, précise l'auteur de *Choir d'être humain* et de plusieurs autres ouvrages sur la qualité de la vie, je n'aime pas les mots abstraits, je perçois les vérités qui me sont communiquées sous forme d'images et de paraboles.

"Cela est beaucoup moins contraignant et surtout plus amusant, car l'esprit humain se développe à partir d'expériences directes et sensibles. La joie de vivre est possible si l'on se fait de stéréotypes et que l'on suit les rythmes de la nature, les mêmes en fait qui sont inscrits dans notre nature humaine. La science n'a pas inventé que mécanismes de défense qui valent ceux que la loi naturelle a burinés chez l'homme.

D'un autre côté, pour le célèbre nutritionniste français Jean Trémollières, l'alimentation recèle les germes de la plupart des maladies parce que l'on mange mal, trop ou pas assez et que l'on a précisément perdu le sens de la nourriture, source de vie et de santé. Le professeur dirige présentement une recherche sur l'obésité au Centre hospitalier Bichat. Selon lui, l'obésité et l'anorexie sont des maladies du savoir-vivre du comportement. La boulimie cache un drame humain profond comme si la bouffe pouvait tranquilliser et réprimer l'agressivité. Il en va de même pour celui qui est convaincu qu'il "ne peut pas manger".

Beaucoup de femmes deviennent obèses à force de "grignoter" à cœur de jour. Ces femmes mystifiées s'ennuient à la maison parce qu'elles ne sont pas valorisées et qu'elles ont perdu l'espérance de l'être. Le docteur Trémollières souligne aussi que des mères ou des nourrices croyaient apaiser leur anxiété en gavant des bébés qui deviendront obèses, car ces enfants ne mastiquent pas leurs aliments, ils les avalent tout ronds.

Le professeur estime également que la crise de la médecine correspond à la crise religieuse et que nous n'avons plus les mots pour parler des forces qui animent les vraies sociétés. Les Grecs avaient leurs divinités dans lesquelles ils puisaient l'espérance, l'Eglise faisait de même pour ses fidèles mais elle a voulu ces dernières années intellectualiser, doctrinaliser et rationaliser ses rites et ses symboles, d'où la perte de la foi à l'égard de la vie, de la mort, de l'éternité.

L'alimentation dite "rationnelle" est la

pire bêtise que l'on ait inventée, souligne notre interlocuteur, qui n'y voit qu'une façon de plus d'éliminer une partie de la vie, donc de la santé. Il ressent le même agacement à l'endroit de la "gastronomie" qu'il définit comme "une consommation de symboles" alors que la façon dont on mange dans une famille, chez un individu est une manifestation émotive essentielle qui témoigne d'un "besoin d'être et d'un art de vivre".

Le professeur voudrait que l'on revienne aux valeurs essentielles qui animaient nos ancêtres, les paysans de vieille souche qui étaient bien loin de disserter sur l'alimentation rationnelle mais qui se nourrissaient sagement. La preuve c'est qu'ils étaient en excellente santé!

La télé à péage

TORONTO (CP) — Devançant la politique fédérale qui doit être annoncée cet automne, l'Association canadienne des câblodistributeurs a mis sur pied une compagnie de télévision à péage, dans l'espoir de contrôler cette nouvelle face de l'industrie.

La compagnie a été incorporée vendredi à Toronto, à l'issue d'un congrès de quatre jours des 225 câblodistributeurs, membres de l'Association canadienne. Mercredi, le ministre canadien des Communications, Mme Jeanne Sauvé, avait annoncé aux congressistes que la politique fédérale sur la télévision à péage serait connue à l'automne.

La Normandie se souvient

SAINT-MERE-EGLISE (AFP) — Les cérémonies commémorant le 32ème anniversaire du débarquement allié en Normandie, le 6 juin 1944, ont eu lieu hier, à Sainte-Mère-Eglise, dans le département de la Manche, où tombèrent, dans la nuit du 5 au 6 juin, les premiers parachutistes américains.

La cérémonie était présidée par le secrétaire d'Etat auprès du ministre français des Affaires étrangères, M. Bernard Destremou, M. Gérard Pelletier, ambassadeur du Canada en France, ainsi que les représentants des ambassadeurs des États-Unis, de Grande-Bretagne, de Belgique et des Pays-Bas, et les astronautes américains Ronald Evans, Eugene A. Cernan, James A. Lovell et Gerald P. Carr.

Ces manifestations commémoratives, qui s'inscrivent dans le cadre du bicentenaire des États-Unis, se sont déroulées dans le secteur où les troupes américaines ont débarqué sur les plages françaises rebaptisées par les responsables du débarquement "Utah" et "Omaha". Au pied du monument érigé sur les dunes sablonneuses d'"Utah Beach", à la mémoire des morts américains, M. Bernard Destremou a rendu hommage à "tous les soldats alliés qui débarquèrent dans la nuit de l'incertitude, résolus à libérer la France et l'Europe".

Un office religieux a d'autre part été célébré au cimetière américain de Normandie, à Colleville-sur-Mer, dans lequel reposent 9.386 soldats américains, dont 307 n'ont pas été identifiés.

Réouverture des écoles à la CSR de Chambly

La Régie des eaux ayant donné toutes les assurances nécessaires quant à la salubrité de l'eau, la situation est revenue à la normale à la Commission scolaire régionale de Chambly. Les écoles sont ouvertes, les élèves devront donc suivre l'horaire de présence qui a été déterminé par leur école respective ou à défaut l'horaire normal. Le transport est rétabli.

A noter que les élèves des cours de français et d'anglais de secondaire IV et V de la polyvalente Pierre-Dupuy qui ont des examens oraux dans ces matières, devront attendre d'être convoqués par leurs professeurs pour se rendre passer leurs examens.

400 cadres sont assiégés dans l'usine de l'Alcan à Kitimat

Alors que la grève des 9.000 employés de l'Alcan, au Québec, se poursuivait sans incident durant la fin de semaine, 400 cadres de cette compagnie étaient littéralement séquestrés à l'intérieur de l'usine de Kitimat, en Colombie-britannique par les 1.800 grévistes, qui ont par ailleurs décidé vendredi soir de défilé l'ordre de retour au travail du tribunal provincial du

Travail. L'état de siège de l'usine de Kitimat a commencé mercredi soir, lorsque des travailleurs de l'Union canadienne des employés de fonderies, local 1, ont obstrué tous les accès de l'entreprise avec des billes de bois, des poteaux et des cages de planches, a révélé un porte-parole patronal, M. Brian Hemmingsway.

Ce dernier a ajouté que les pneus de toutes les voitures des cadres avaient été crevés et que les fils du téléphone avaient aussi été sectionnés en fin de semaine.

La compagnie a dû faire parvenir des vivres par hélicoptère à ses employés séquestrés. Selon le porte-parole patronal, les employés actuellement à l'intérieur des murs s'affairent à maintenir la production en marche afin de prévenir l'arrêt coûteux des machines. Au Québec, l'Alcan a évalué à environ \$25 millions la reprise éventuelle des opérations, notamment à cause de la difficulté de remettre en marche des fours dans lequel le métal s'est solidifié.

La Gendarmerie royale du Canada a fait savoir de son côté qu'elle enquêterait sur les échauffements de pneus et la rupture du service téléphonique. Mais, a dit un porte-parole de la GRC, les conflits de travail demeurent des conflits privés tant que la paix publique n'est pas en cause.

Pour sa part, le président du syndicat, M. Peter Burton, a déclaré que 60% des 1.800 syndiqués s'étaient prononcés pour le défilé de l'ordre de retour au travail décrété par le tribunal. La compagnie a fait savoir de son côté qu'elle demanderait à la

Cour suprême de Colombie-britannique l'émission d'une injonction forçant la fin de cette grève.

Les syndiqués de Kitimat ont signé une nouvelle convention collective en janvier dernier mais la commission fédérale anti-inflation a réduit de 11 à 8% l'augmentation négociée pour la première année. Le mécontentement issu de cette situation a éclaté la semaine dernière devant le refus de la compagnie de régler un grief. Les sondeurs ont décidé alors de rentrer chez eux, suivis de peu par les électriciens.

Pendant ce temps, au Québec, la Fédération des syndicats du secteur de l'aluminium réduisait en fin de semaine ses piquets de grève, conformément aux termes d'une injonction émise vendredi. Peu de cadres ont toutefois franchi les piquets de grève et aucun jaune n'a fait son apparition aux usines d'Arvida, de Beauharnois et de l'Isle-Maligne.

Supérieur des FEC

A Rome, le 3 juin 1976, à la maison générale des Frères des écoles chrétiennes, le frère Jose Pablo Basterrechea a été élu, par le chapitre général, supérieur général de la Congrégation, en remplacement du frère Charles Henry, finissant un terme de dix ans. Le nouveau supérieur général âgé de 59 ans, de nationalité espagnole, était vicaire général depuis 1966. Il est élu pour une période de dix ans.

ATELIERS BATIK
Été 1976
Île Bigras (Îles Laval)
Jacqueline Duplessis
272-0308 — 689-1735

POUR ACHETER OU VENDRE

UNE PROPRIÉTÉ
CONSULTEZ NOS
SPÉCIALISTES

MAURICE GOULET

526-6655



JOSEPHAT GOULET

OUVERT LE DIMANCHE
3130 est Sherbrooke

JOLIETTE, quadruplex, 4x5, électricité 220 partout. Aubaine: \$23.500. Couloir 526-6655 M.L.S. Filiale: 1-7045.



HOCHELAGA, propriété de 5 logements. Système de chauffage au rez-de-chaussée. Couverture de 10 ans. Balcons et escaliers refaits à neuf. Portes et châssis d'aluminium. Plancher de bois franc. Cave de 7 pi. \$25.000. Comptant discutable. Gauthier 526-6655 Filiale H-6860.



DORION, quadruplex, 2x7 1x4, 1x3, près Sherbrooke. Prix: \$28.000. Offre. M.L.S. Couloir 526-6655. Filiale 1-7044.



ANJOU, duplex de luxe. Garage double, salle de jeux, chambre froide, bas libre à l'acheteur. Comptant: \$15.000. Cousineau 526-6655. Filiale E-7261.



POUR PLACER VOTRE MAISON ICI, APPELEZ 526-6655



CARTIER, près Gifford, duplex attaché 2x5 1/2 en excellente condition, toit et balcon refaits, 220, plomberie neuve, armoires cuisine RDC refaites. Garage arrière, cave de service. Réduit: \$23.000. Cont. 526-6655. Excl. Filiale H-6890.



PIE-IX, propriété de 4x4 1/2 et 1x5. Revenu de \$8.880. Première hypothèque à 10%. Comptant: \$5.000. Mayer, 526-6655. Excl. Filiale - 7184.



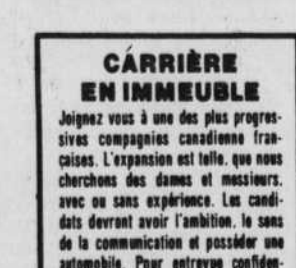
DESERY, 6 logements, 2x8, 4x4. Revenu: \$5.280. Prix: \$30.500. Faut voir. Mayer 526-6655. M.L.S. Filiale: H-6880.



PLACEMENT, 34 logements, détaché, propre, revenu annuel: \$50.520. Prix: \$265.000. Couloir 526-6655. Filiale H-7206.



MARQUETTE, triplex 3x4 1/2, 1x3 1/2, bas libre, cour, revenu brut: \$5.640 par année. Comptant: \$8.000. Doyon. Excl. Filiale: 1-7181.



CARRIÈRE EN IMMEUBLE. Rejoignez-vous à une des plus progressives compagnies canadiennes francophones. L'expansion est telle, que nous cherchons des dames et messieurs, avec ou sans expérience. Les candidats devront avoir l'ambition, le sens de la communication et posséder une automobile. Pour entrevue confidentielle. MAURICE GOULET 526-5913 — 255-4276



DE GASPE, triplex, 1x6, 2x4, sous-basement fini, garage, cour en ciment. Fenêtres en ROSCO. Trudeau, 526-6655.

IMMEUBLES GOULET REALTIES INC.

NOS BUREAUX SONT AUSSI OUVERTS LE SOIR, LES FINS DE SEMAINE ET LES JOURS FÉRIÉS

SYSTÈME DE VENTE GARANTIE — FINANCEMENT JUSQU'À 90%

ESTIMATION GRATUITE

Phillips-Jacoby Ltd.
400 St-François Xavier Street, Montréal, P.Q. H2T 2T4.
Téléphone (514) 482-1803. Cade Adresse Péninsule Montréal

Commissaires-prieurs

LE CATALOGUE DE LA SÉRIE DES ENCANS DE JUIN
15 - 16 et 17 juin

Mardi, le 15 juin, à 1 h p.m.: Session générale.

Mardi, le 15 juin, à 7 h p.m.A

Une collection de verres "Carnival" et "Canadians", comprenant également un assortiment de dévidoirs, rouets et poteries.

Mercredi le 16 juin, à 1 h p.m.: Session générale.

Mercredi le 16 juin, à 7 h p.m.: Œuvres d'art orientales.

Jeudi le 17 juin, à 1 h p.m.:

Une session générale et le surplus de l'exposition de crystal et de porcelaine de la défunte Mrs. C. Bernstein.

Jeudi le 17 juin, à 7 h p.m.:

Meubles raffinés et argenterie, aussi: argent plaqué.

EN MONTRE

Jeudi le 10 juin de 10 a.m. à 9 p.m.;

Vendredi le 11 juin de 9 a.m. à 4 p.m.;

Samedi le 13 juin de 9 a.m. à 4 p.m.

Catalogues \$2.00 de

PHILLIPS-JACOBY LTD.

480 St-François Xavier, Montréal

(514) 482-1803

La marche de 20,000 paysans éthiopiens aux portes de l'Erythrée

ASSIS ABABA (Reuter) — Au moins vingt mille paysans éthiopiens venus par autobus et camions se tiennent en bordure de l'Erythrée, apprend-on de source informée à Addis Ababa.

Ils devraient prendre part à une importante marche à travers la province où les sécessionnistes mènent depuis plus de dix ans une guerre de guérilla contre les forces du pouvoir central. Mais peu nombreux sont ceux à y être déjà entrés.

Jusqu'à présent, les autorités n'ont jamais officiellement fait mention de cette marche. Aucune explication satisfaisante n'a également été donnée de la présence d'un aussi grand nombre de gens aux portes de l'Erythrée.

Pour l'heure, l'objectif premier du gouvernement militaire paraît être de faire avancer les propositions de paix formulées le 16 mai. Ces propositions consistent en l'octroi d'une certaine autonomie régionale et en une amnistie partielle pour les personnes arrêtées pour faits de rébellion. Elles prévoient également l'engagement de pourparlers avec "les éléments progressistes" de la province, mais cela n'a pas encore été suivi d'effet.

Dans un geste qui n'est pas sans rappeler les initiatives qu'il a prises dans les premiers mois de son arrivée au pouvoir, après le renversement en septembre 1974 de l'empereur Haïlé Sélassié, le gouvernement militaire a dépêché une délégation dans plusieurs capitales arabes pour expliquer la signification de son plan de paix.

Les sécessionnistes érythréens sont soutenus, moralement et matériellement, par plusieurs pays arabes, la population de la province, d'environ deux millions d'habitants, se parta-

geant à peu près également entre chrétiens et musulmans.

Très significativement, la délégation, conduite par le commandant Behanu Bayeh, membre du conseil militaire, s'est rendue tout d'abord au Soudan, qui a une frontière commune avec l'Erythrée.

Retour de Khartoum, elle a affirmé que le gouvernement soudanais soutenait l'initiative de paix éthiopienne et était prêt à engager des pourparlers sur le rapatriement d'une centaine de milliers d'Erythréens réfugiés au Soudan.

La délégation s'est ensuite rendue à Aden. De source informée, on a appris qu'un bureau des sécessionnistes érythréens y a récemment été fermé sur ordre des autorités sud-yéménites. De cet office partaient d'importantes cargaisons d'armes qui, après avoir traversé la Mer Rouge, pénétraient en Erythrée.

La nouvelle de la fermeture de ce bureau a été accueillie avec grand enthousiasme par les autorités éthiopiennes, dit-on de même source. Six à sept autres étapes sont prévues à l'itinéraire de la délégation éthiopienne.

On pense que le plan de paix ne contient pas de propositions réellement nouvelles, mais la manière dont il a été présenté, sous forme d'une importante initiative de paix, est en soi significative.

D'aucuns prédisent que la marche aura lieu si le plan venait à échouer. Pour l'instant, les paysans, dont certains sont armés, mais peu pourvus en munitions, reçoivent leur ration alimentaire quotidienne et attendent, probablement de nouveaux ordres.

Le mercenariat au procès de Luanda

LUANDA (Reuter) — Treize mercenaires blancs doivent comparaître devant la justice angolaise au cours de cette semaine pour répondre de meurtres de citoyens angolais pendant la guerre civile. Le procès devait s'ouvrir demain. Il a été repoussé de deux jours pour permettre à l'un des défenseurs, un Américain, d'étudier les dossiers de deux des inculpés, de même nationalité que lui.

Le tribunal devra décider de la peine à appliquer aux coupables, a déclaré samedi soir aux journalistes M. Luiz de Almeida, directeur général de l'information angolaise.

Les treize mercenaires, neuf Britanniques, trois Américains et un Irlandais, ont été capturés vers la fin de la guerre civile pendant la débâcle des forces s'opposant au Mouvement populaire de libération de l'Angola (M.P.L.A.).

Sept soldats sud-africains comparaîtront en même temps devant la justice, a annoncé M. Almeida. Ils auraient été faits prisonniers alors qu'ils servaient dans les rangs de l'U.N.I.T.A. (l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola).

Aucun des chefs d'inculpation retenus contre les mercenaires n'a été divulgué. M. Robert Cesner, l'avocat de Columbus, Ohio, qui est arrivé samedi soir à Luanda, a dit avoir été informé qu'il était notamment reproché aux inculpés de s'être "comportés en mercenaires".

Comme on lui demandait si le gouvernement estimait que les mercenaires étaient coupables, il a répondu: "Oui, ils sont coupables".

A la question de savoir si le procès ne portera que sur la manière dont ils seront punis, M. Cesner a répliqué: "Oui".

Le directeur général de l'Information a déjà prévenu les journalistes en leur demandant de ne pas être naïfs: "Ces gens ne sont pas des anges. Ils sont venus d'un pays. Ils ont pris un avion... Ils ont été recrutés par une annonce dans la presse britannique les invitant à partir pour l'étranger. Ils ont atterri dans un autre pays africain (que l'Angola) et sont passés en Angola. Pourquoi faire? Pour tuer. Cela signifie que ces hommes sont coupables. Qu'en pensez-vous?"

Les journalistes, a ajouté M. Almeida, ont un devoir moral de condamner les agissements de mercenaires et de dire à leurs gouvernements qu'ils ne devraient

pas permettre le recrutement d'hommes payés "pour aller tuer à l'étranger d'autres hommes qui désirent être libres".

Le principal inculpé, Costas Georgiou, dit "colonel Callan", n'a pas seulement tué quatorze de ses compagnons qui refusaient de combattre, a ajouté M. Almeida. "Il a également tué de nombreux Angolais. Nous ne pouvons pas dire exactement combien parce que je ne pense pas qu'il y ait des témoins", a-t-il ajouté.

Comme on lui demandait s'il existait des degrés différents de culpabilité entre mercenaires, M. Almeida a répondu: "Pour nous, il n'y a pas de différence. Ce sont tous des mercenaires".

Le directeur général a également déclaré que son gouvernement possédait les preuves que les mercenaires ont tué des Angolais.

A son arrivée, M. Cesner a indiqué

qu'il demanderait sans doute à interroger les témoins. Il s'est aussi déclaré prêt à défendre tout autre mercenaire qui fera appel à lui. "Je suis optimiste. Je pense que ces gens ont le droit d'être défendus et de dire leur version des faits", a-t-il ajouté.

Me Cesner a précisé qu'il défendrait Gary Acker, de Sacramento, Californie, et Daniel Gearhart, de Washington D.C., sans demander d'honoraires. "Nous avons affaire à des familles disposant de très petits moyens", a-t-il dit.

Il s'attend que les débats se déroulent "selon le système de l'inquisition qui veut qu'une enquête soit menée sur des crimes définis et qu'on arrive au procès avec une recommandation".

Les autorités angolaises affirment que tous les mercenaires ont eu la possibilité d'être défendus pas des avocats étrangers. Aucun n'aurait accepté de se rendre

en Angola. Les mercenaires britanniques seront représentés par trois avocats anglais.

Un diplomate britannique, M. Hugh Byatt, a été dépêché par le Foreign Office pour suivre en observateur le déroulement du procès. Il est arrivé hier matin à Luanda. Les autorités angolaises estiment qu'il n'est pas nécessaire qu'il rencontre les accusés avant le début des audiences.

Le procès se déroulera dans la chambre de commerce de Luanda, bâtiment aux murs jaunes en plein cœur du centre ville.

Malgré le report du début du procès, la commission internationale invitée par le gouvernement angolais à suivre les audiences et à étudier "le phénomène du mercenariat" tiendra sa première séance de travail ce matin.

La Rhodésie déclarerait la guerre au Mozambique si elle était attaquée

SALISBURY (AFP) — La Rhodésie déclarerait la guerre au Mozambique si les forces de ce pays se joignaient au combat qui mène entre les nationalistes africains, a déclaré M. Ian Smith, premier ministre de Rhodésie, dans une interview publiée samedi à Salisbury. "Cependant, il est improbable que le Mozambique s'engage dans une telle voie car il doit faire face à de nombreux problèmes intérieurs", a ajouté M. Smith.

Le premier ministre rhodésien ne croit pas qu'il y aura d'autre intervention aux côtés des guerriers nationalistes africains, d'une part parce que le monde libre ne le tolérerait pas, d'autre part parce que même les adversaires africains de la Rhodésie ne le souhaitent pas.

C'est la première fois qu'une personnalité autorisée rhodésienne déclare que la Rhodésie attaquera le Mozambique si celui-ci décide de se joindre aux guerriers.

M. Smith a souligné dans son interview un certain nombre de points importants. Il a notamment déclaré:

— La Rhodésie possède encore "d'amples réserves en hommes" ainsi que la capacité financière nécessaire pour sa défense.

— La Rhodésie souhaiterait recevoir l'assistance de l'Afrique du sud, mais pourrait aussi se défendre seule.

— Les négociations avec la participation d'autres pays pour rechercher un règlement sont toujours en cours.

— F. Smith est disposé à élargir son gouvernement et à y inclure des Noirs.

— la suppression de la discrimination raciale pourrait aider à la défense du pays.

M. Smith a indiqué d'autre part qu'il ne craignait pas de réaction de la part des extrémistes blancs. Il a ajouté qu'il n'avait aucune confiance dans des garanties qui pourraient être accordées aux Blancs de Rhodésie, faisant observer que de telles garanties dans d'autres pays d'Afrique n'avaient pas été respectées.

Les déclarations de M. Smith ont été faites au moment où l'on confirmait que M. Garfield Todd, ancien premier ministre du pays, avait été libéré. Il était gardé à vue dans son domaine, à 340 km de Salisbury, depuis quatre ans et demi. M. Todd avait été libéré dans sa première déclaration, samedi soir. "J'espère que ma libération témoigne d'un changement d'attitude de la part du gouvernement rhodésien. Je voudrais par la même occasion exprimer mon inquiétude au sujet de ceux qui sont encore détenus et qui sont tous des Noirs".

M. Todd était le seul blanc gardé à vue. Le gouvernement n'a pas révélé le nom-

bre des personnes détenues, mais en décembre 1975, le représentant de la Croix-Rouge internationale qui vient régulièrement en Rhodésie, avait indiqué qu'il avait visité 578 d'entre eux.

M. Todd, 67 ans, qui est né en Nouvelle-Zélande était arrivé en 1934 en Rhodésie comme missionnaire et fut premier ministre de 1953 à 1958. Sa fille Judith a été expulsée de Rhodésie. Il avait été mis en résidence surveillée une première fois en octobre 1965, peu avant que M. Ian Smith proclame l'indépendance du pays, et libéré un an plus tard.

On indique d'autre part que les combats dans le pays prennent une nouvelle ampleur. Les forces rhodésiennes de sécurité et les guerriers nationalistes subissent de plus en plus de pertes.

Au cours de la semaine dernière, cinquante guerriers ont été tués. Depuis le début de l'année, on compte 288 nationalistes et 38 militaires rhodésiens tués. Les pertes plus lourdes des nationalistes sont attribuées à une offensive des gouvernementaux visant à "nettoyer" trois secteurs principaux.

OUA: sommet maintenu à l'île Maurice

TANANARIVE (Reuter) — La conférence des chefs d'Etat de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) se tiendra comme prévu à Port-Louis (île Maurice), a déclaré hier à Tananarive M. William Etiki M'boumoua, secrétaire général de l'Organisation.

Des rumeurs qui ont récemment circulé indiquaient que le sommet ne se tiendrait pas comme annoncé à Maurice, mais à Addis Ababa, "en raison de la présence dans les services mauriciens de techniciens sud-africains".

"Pour nous, au secrétariat général, rien n'est changé et nous serons à Port-Louis à partir du vingt-quatre juin", a-t-il dit.

S'agissant de l'Afrique australe, le secrétaire général de l'O.U.A. a condamné le contrat nucléaire passé par la France avec l'Afrique du sud. "Ce marché consacre l'alliance objective du mercantilisme avec l'impérialisme et le colonialisme", a-t-il ajouté. Il a estimé que les pays africains "en tireront les conséquences correctes".

Interrogé sur la prochaine rencontre Kissinger-Vorster, il a répondu qu'il n'attendait rien d'une entrevue qui "confirme l'alliance en question".

S'agissant du Zimbabwe (Rhodésie), le secrétaire général a rappelé que l'O.U.A. "exige la libération immédiate

de ce territoire".

"Les combattants africains de la libération sont d'ores et déjà entrés en action car il n'y a plus de négociations possibles", M. Boumoua n'a pas caché la difficulté à lever une armée panafricaine. D'où l'aide et le soutien apportés aux mouvements de libération nationale, "considérés comme des gouvernements en miniature", a-t-il ajouté.

DESIGNER D'INTERIEURS

YVON VALLÉE
Décorateur-Ensemblier
Designer d'Intérieurs
336-5877

Intérieurs Vallée Inc.
1100, St-Amour, St-Laurent
Fabricant de meubles résidentiels et commerciaux sur commande

ARCHITECTES

DAVID, BOULVA CLEVE
ARCHITECTES
1253 ave McGill College
Suite 800
MONTREAL - 866-9854

Les architectes
LONGPRÉ MARCHAND
GOUDREAU DOBUSH STEWART
842-1401 Ottawa

DÉCORATEURS ENSEMBLIERS

MADELINE ARBOUR
BERNARD MORISSET
DÉCORATEURS-ENSEMBLIERS
DESIGNERS D'INTERIEURS
878-3848
266 est, St-Paul, Vieux Montréal

A. DADOUN
Art et architecture d'intérieur
Décorateur ensemblier
Créations exclusives
LE HOME D'AUJOURD'HUI
842-8679

Quand vos idées ressemblent aux nôtres...

CHATEAU
d'aujourd'hui
construisant ou nage
382-4710

OIT: un boycottage des USA ?

GENEVE (Reuter) — Finalement admise comme observateur à la conférence mondiale sur l'emploi, l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) risque de se voir boycottée par les Etats-Unis.

M. Daniel Horowitz, chef de la délégation américaine, a déclaré qu'il quittera l'assemblée chaque fois qu'un représentant de l'OLP se lèvera pour prendre la parole.

Il a ajouté que son gouvernement était fermement opposé à l'admission de l'OLP à la conférence de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Une agence des Nations unies comme l'OIT n'est pas le lieu pour débattre de questions politiques, a-t-il ajouté.

L'OLP jouit du statut d'observateur à l'OIT et a été admise à la conférence sur l'emploi, vendredi, par 31 voix contre 23 après un débat de six heures au sein du conseil de l'OIT.

M. Abdul-Mushim Abu Mizer, délégué de l'OLP, a salué cette décision comme une défaite des Etats-Unis et a ajouté que sa délégation jouera un rôle constructif dans la conférence.

Samedi, l'OLP n'a pas eu à intervenir dans les débats.

le bridge

Il faut planifier et toujours

par Charles-A. Durand

Donneur: Sud

Vulnérables: Tous

NORD
♦ D 7 6 5 2
♦ D V 9 7
♦ 10 8 2
♦ 4

EST
♦ R V 8 4 3
♦ 5 2
♦ D 4 6
♦ V 9 6

SUD
♦ A
♦ A R 10 8 6
♦ A 9 3
♦ R 8 5 2

Sud Ouest Nord Est
1 ♥ passe 2 ♥ passe
4 ♥ fin

Entame: le 10 de pique par

Ouest.

On dit souvent d'un joueur qu'il joue bien ses cartes. L'expression la plus juste serait qu'il voit, qu'il prévoit la technique à employer pour tirer de son jeu le plus grand nombre de levées possible et ensuite, il sait réaliser ce qu'il a planifié.

La main ci-dessus nous servira d'exemple pour illustrer cette avancée.

Partisant des déclarations des majeures à cinq, Sud ouvre les enchères de 1 cœur. Nord possède le minimum absolu pour déclarer 2 cœurs et Sud enchérit à 4 cœurs. C'est la manche: Ouest n'osant attaquer d'une de ses mineures fait l'entame du 10 de pique. Nord joue une petite carte et Sud prend la levée avec son As. Réalisant qu'il a beaucoup de perdantes il élabore son plan sur la technique des coupes croisées. Suivons bien la fatalité de la deuxième carte qu'il a jouée. C'est un atout afin de placer la main au mort et jouer un

trèfle vers son Roi dans le but de l'affranchir. Ouest s'est emparé de la levée et fit atout.

Alors le déclarant par des coupes croisées vit qu'il devait perdre 2 trèfles et 2 carreaux pour chuter d'une levée.

L'essence, l'âme de la plupart des succès réside dans la réflexion, lors de l'initiation d'une technique de jeu. Ici nous avons encore une fois la preuve qu'une manche se réalise ou se perd très souvent lors du jeu de l'entame ou de la deuxième carte par le déclarant.

En jouant atout, le déclarant se privait de deux coupes, une en pique et une en trèfle. Il ne fit donc qu'une levée avec ces deux atouts joués l'un sur l'autre au lieu d'en faire deux par des coupes individuelles de sa main et de la main du mort. C'est pourquoi il perdit son contrat.

Jouons la main de la bonne manière: a la deuxième carte le déclarant doit tout de suite jouer trèfle. La main sera prise par les adversaires et ils joueront atout c'est indéniable. Cependant, à la vue des deux mains, on voit que Nord pourra faire 3 coupes des trèfles de Sud et Sud de son côté fera aussi 3 coupes des piques de Nord. C'est 6 levées de coupes additionnées à l'As de pique, l'As de carreau et l'As et le Roi de cœur. Voici comment se réalise un contrat quand les adversaires oublient ou omettent de faire l'entame nocive qui dans le cas présent aurait été l'atout.

On dit souvent qu'il ne faut jamais entamer d'un atout. Bannissons du bridge ce mot jamais car dans beaucoup de contrats dont les enchères sont comme ci-dessus, il est impérieux d'ouvrir en atout et si les défenseurs parviennent à jouer atout deux fois, le contrat ne se réalise pas.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS



HÔPITAL STE-JUSTINE

Centre hospitalier affilié à l'Université de Montréal

ADJOINT-MÉDICAL

au département de la santé communautaire.

Fonctions:

- Assister le chef dans ses fonctions de santé publique, d'organisation, d'enseignement et de recherche;
- Participer à la conception des programmes de santé communautaire et au travail de l'équipe multidisciplinaire;
- Participer à l'enseignement clinique pré et post-doctorale
- Remplacer le chef, au besoin, auprès des diverses instances intra et extra-hospitalières.

Exigences:

- Membre en règle de la Corporation professionnelle des médecins de la Province de Québec;
- Détenteur d'un diplôme en hygiène publique ou l'équivalent;
- Expérience dans le champ de la santé communautaire et de la médecine clinique;
- Bilingue

Salaire: Selon les échelles du Ministère des Affaires sociales.

Faire parvenir "curriculum vitae", avant le 15 juin 1976, au:

Chef du Département de Santé Communautaire,
Hôpital Ste-Justine,
3175 chemin Côte Ste-Catherine,
Montréal, Qué. H3T 1C5

Canadian Broadcasting Corporation

Société Radio-Canada

MONTREAL

CONSEILLER EN FORMATION ET PERFECTIONNEMENT

Ce poste est accessible aux candidats qualifiés des deux sexes

NATURE DU TRAVAIL:

Le candidat choisi se joindra à une équipe dynamique au sein d'un Service en pleine expansion. Il aura la responsabilité de concevoir, organiser, diffuser et évaluer des programmes de formation et de perfectionnement hautement spécialisés pour les cadres de la Société Radio-Canada. Il sera affecté plus particulièrement à la mise sur pied d'un programme intégré de gestion. Il sera appelé à travailler sur d'autres programmes relatifs au diagnostic de problèmes, à la solution de problèmes, au travail en réunion et à la production radio-télévision. Le cas échéant, il aura à intervenir auprès d'individus, de groupes ou d'entités organisationnelles sur des questions relatives à la formation et au perfectionnement.

EXIGENCES:

- Diplôme universitaire de premier ou deuxième cycle dans l'une des disciplines suivantes: Administration, Relations industrielles, Andragogie, Psychologie industrielle.
- Un minimum de deux ans d'expérience dans le domaine de la formation et du perfectionnement auprès d'adultes, de préférence auprès des cadres.
- Le défi que représente ce travail et la complexité de l'organisation requiert du candidat une grande souplesse et une capacité marquée d'initiative et d'adaptation.

CONDITIONS DE TRAVAIL:

Le candidat doit être prêt à voyager et être capable de fonctionner à l'intérieur d'un horaire flexible.

RÉMUNÉRATION:

\$17.000 à \$22.000.

Veuillez faire parvenir avant le 25 juin 1976, un curriculum vitae complet incluant les raisons pour lesquelles vous postulez cet emploi, au:

Bureau d'emploi
Société Radio-Canada
Casse postale 6000
Montréal, Québec

VENTES - PRODUITS CHIMIQUES PÂTES ET PAPIERS

Notre client, une manufacture internationale recherche un représentant pour Montréal, bilingue, et un autre représentant au bureau chef de Toronto, pour la vente de produits chimiques, pâtes et papiers.

Les candidats devront avoir un diplôme technique avec, de préférence, quelques années d'expérience connexe. Excellent salaire et bénéfices marginaux, ainsi qu'une voiture fournie par la compagnie.

Faire parvenir demande à:

Boyc Personal Associates Ltd.
93 Bloor St. West
Toronto, Ont.
Tél.: 416-925-2457

Des entrevues confidentielles auront lieu à Montréal.



HÔPITAL STE-JUSTINE

Centre hospitalier affilié à l'Université de Montréal

demande un

CONTRÔLEUR

Nature de la fonction:

- Coordonner et contrôler les activités relatives aux opérations comptables;
- Superviser directement et indirectement environ 35 employés.

Exigences:

- Diplôme d'études universitaires de 3 ans en sciences de l'administration et membre d'une association professionnelle (C.A. ou C.G.A.);
- 4 ans d'expérience pertinente dont au moins 2 années dans un poste de direction;
- La connaissance du milieu hospitalier serait souhaitable.

Salaire: Selon les normes du Ministère des Affaires sociales. Faire parvenir "curriculum vitae", d'ici le 15 juin 1976, au:

Directeur du Personnel,
Hôpital Ste-Justine,
3175, chemin de la Côte Ste-Catherine,
Montréal, Qué. H3T 1C5

CONSEIL D'ÉDUCATION DU NORTH SHORE

160, rue Spruce
Elliot Lake, Ontario

Nous recherchons des

professeurs qualifiés

pour septembre 1976

Secondaire

1 PROFESSEUR DE FRANÇAIS
1 PROFESSEUR DE FRANÇAIS-HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

Faire parvenir vos demandes à:

M. Robert Pilon, Directeur-adjoint,
École Secondaire d'Elliot Lake,
Elliot Lake, Ontario

Élémentaire

1 PROFESSEUR DE FRANÇAIS (ORAL)

Programme intensif pour la 3e à la 7e année. Ce programme comprend 45 minutes par jour d'enseignement pour chaque classe de 3e à 7e année inclusivement.

1 PROFESSEUR IMMERSION FRANÇAISE

(maternelle et 1ère année)

Ce poste comprend ½ journée d'enseignement à la maternelle et ½ journée à la 1ère année.

Les deux postes à l'élémentaire s'adressent à des étudiants anglophones. Veuillez appeler à frais virés à:

705-848-3661
M. W. Mair, Surintendant

Une équipe se rendra sur les lieux afin de rencontrer les candidats choisis. Les détails leur seront transmis au préalable.

au fil des mots De l'écriture (2)

par Louis-Paul Béguin

Un jour, les hommes, fatigués de transmettre des informations verbales à leurs semblables, se mirent à tracer sur les murs des cavernes des images qui leur évitèrent de répéter toujours la même chose. Le plus vieux message illustré est, dit-on, celui qui fut composé il y a 6,000 ans, en Mésopotamie. L'artiste représenta sur de l'argile des oiseaux et des plantes. Le message fut ensuite écrit et préservé ainsi pour la postérité.

Les Phéniciens eux, trouvèrent plus facile de découper les mots de la langue parlée en éléments de base, au lieu de faire de simples images. Les lettres étaient nées. Les Grecs vont perfectionner le système et nous donner ainsi le premier alphabet. Mais l'argile dont on se servait pour y graver les lettres était trop friable. On le remplaça par du papyrus. Plusieurs feuilles collées ensemble formaient un rouleau qu'on déroulait au fur et à mesure de la lecture. A Alexandrie, la fameuse bibliothèque du monde antique contenait plus de 700 000 rouleaux. Mais un incendie ravagea l'édifice et tous ces trésors furent détruits.

Pendant ce temps-là, les scribes d'Asie Mineure avaient trouvé que la peau de chèvre était bien plus souple, bien plus résistante, que le papyrus. C'est ainsi que débuta l'ère des parchemins. Un de ces scribes, particulièrement débrouillard, décida d'attacher d'un côté plusieurs parchemins et cela rendit la lecture d'un long document plus pratique. Savait-il cet homme génial qu'il avait inventé le livre et commencé une industrie qui ne s'est jamais ralentie?

Au Moyen Age, les moines, les clercs, bien au chaud dans leurs monastères, se penchaient patiemment sur leurs parchemins, recopiant fidèlement les trésors littéraires du passé. Si, aujourd'hui, il est possible de sortir d'une presse pas moins de quinze mille livres bien brochés, le pauvre clerc du Moyen Age lui, armé de sa plume d'oie, courbé sur son ouvrage, se ruinait les yeux pendant des années parfois pour recopier en un livre unique l'ouvrage sacré si riche en connaissances et sagesse. Je me l'imagine, le pauvre, rompant tout à coup le silence de son austère chambre monacale par un cri de soulagement: "Dieu soit loué, j'ai fini!"

Les petits opéras à la Poudrière

par Gilles Potvin

Avec l'été revient au Théâtre international de Montréal, à la Poudrière de l'île Sainte-Hélène, le spectacle lyrique annuel consacré aux opéras de poche ou minioopéras. L'an dernier, la présentation de *Docteur Miracle* coïncidait avec le centenaire de la mort de Bizet. Cette année, le centenaire de la naissance du compositeur germano-italien Ermanno Wolf-Ferrari fournit le prétexte d'une reprise de son intermède en un acte *Le Secret de Suzanne*, déjà présenté en 1973.

Ce petit opéra à trois personnages, dont deux qui chantent et un qui reste muet, est une farce de boulevard mise en musique dans un style quelque peu puccinien. Suzanne l'une en cachette et l'odeur du tabac

éveille les soupçons du mari et le met en rogne jusqu'au moment où il découvrira que l'amant redouté n'est rien d'autre que la cigarette.

Sur cette intrigue un peu mince, Wolf-Ferrari a écrit une musique pimpante, très trépitante, qui colle bien au texte et se chante agréablement. Céline Dussault et Bruno Laplante défendent cette bluette avec vivacité et élégance, dans une mise en scène bien réglée de Jeanine Beauvieux, sans arriver à lui donner plus de substance qu'elle n'en a.

La présentation, en lever de rideau, sans mise en scène, de la scène lyrique *L'Enfant prodige* de Claude Debussy, l'œuvre qui en 1884 lui mérita le Grand Prix de Rome offre, sur le plan strictement musical,

plus d'intérêt en nous faisant réaliser l'influence que Massenet a pu exercer sur le style vocal du futur auteur de *Pelléas et Mélisande*. L'air de Lia est évidemment fort connu mais le reste de l'œuvre beaucoup moins. A la Poudrière, l'œuvre est chantée en forme d'oratorio, les chanteurs Paule Verschelden (Lia), Paul Trépanier (Azaël) et Bruno Laplante (Siméon) se succédant devant un imposant lutrin, vêtus de longues tuniques. Tous trois chantant avec des voix agréables et dans un style à peu près irréprochable. Au piano, Colombe Pelletier demeure la solide musicienne que l'on connaît.

Ce programme, agréable mais peu substantiel, est à l'affiche jusqu'au 19 juin, avec relâche le dimanche et le lundi.

L'Allier préconise une politique d'incitation

Un peu comme dans le domaine de la langue, le ministre des Affaires culturelles, M. Jean-Paul L'Allier, préfère élaborer une politique d'incitation amenant les Québécois à consommer davantage les produits culturels du Québec plutôt que de s'en prendre aux intérêts étrangers qui contrôlent la culture québécoise par le biais de réseaux de distribution de li-

vres, de disques et de films. M. L'Allier qui participait samedi au congrès annuel de la Société nationale des Québécois, à Granby, s'est ainsi dit défavorable à la fermeture de nos frontières sur le plan culturel. A son avis, le Québécois est davantage un consommateur que Québécois et il ne serait pas facile, même si on le désirait, de lui imposer des choix.

Le ministre des Affaires culturelles, qui vient de publier un livre vert sur la politique culturelle du Québec, répondait alors à une intervention du journaliste Gerald Godin, qui participait avec lui à une table ronde. M. Godin faisait valoir que la culture québécoise n'est pas accessible aux Québécois à cause du contrôle américain sur le cinéma, les livres de poche etc.



Céline Dussault et Bruno Laplante dans *Le Secret de Suzanne*, à la Poudrière.

théâtre

Sans goût, sans odeur, sans saveur

par Adrien Grusin

Quand on parle de la sclérose actuelle du théâtre, il faut penser, entre autres exemples de dramaturgies, à des œuvres du type de *Pieds nus dans le parc* de Neil Simon, présentée au Quat'sous jusqu'au trente juin. Aucune originalité, aucune recherche, l'auteur (faut-il le rappeler) ne veut que divertir. Il n'y parvient pas très bien.

Faire rire ses semblables, comme c'est gentil! Les sortir, ne serait-ce qu'un soir, de leur réalité tracassante, comme c'est noble! Mais l'effecteur par des situations à l'eau de rose dans lesquelles nul ne se retrouve, dans un théâtre totalement désincarné, voilà qui se révèle moins intéressant. Je me demande comment on peut encore écrire ce genre de choses en 1976? A quand la comédie so-

ciale, celle-là même qui devient satire et permet de rallier rires et contenu? Le jour semble lointain où le théâtre viendra réveiller les nerfs et le cœur, retrouvant cette cruauté originelle que réclamait Antonin Artaud!

Pieds nus dans le parc donne un avant-goût déprimant de la série annuelle des vaudevilles offerts dans la plupart des théâtres d'été. On sait que ces derniers ont choisi de présenter des comédies légères boulevards et autres du même poil, pièces en définitive sans saveur, sans couleur ni odeur. Ils satisfont par là un public qui n'en demande pas plus. S'il faut attendre le public pour tenter quelque changement, on a pas fini de revoir les mêmes présentations.

De Neil Simon, le spectateur montréalais a pu voir *Le Dernier des Don Juan* monté

plus tôt dans la saison par la compagnie Jean Duceppe. La comédie, sans être fort originale, permettait des compositions de comédiens intéressantes. *Pieds nus dans le parc* en comparaison, apparaît comme le conventionnel dans le conventionnel.

On peut se demander dans quelle mesure une adaptation québécoise plutôt qu'une traduction très française aurait amélioré le spectacle? Très peu je crois, étant donné que l'écriture ne propose rien. L'adaptation québécoise n'aurait fait que lui octroyer un faux air incarné dont nul n'aurait été dupe. En ce sens, l'adaptateur André Roussin a fait son travail correctement.

Si le spectacle ennue, le texte demeure le grand responsable. Le metteur en scène, en l'occu-

rence Richard Martin, se voit pieds et poings liés par une dramaturgie où tout est déjà réglé. Il se voit forcé de battre à nouveau les sentiers connus. La scène se passe dans l'appartement-living aux multiples portes et fenêtres donnant sur la ville. Le lieu a ceci de particulier qu'il perche au neuvième étage, tient de l'atelier d'artiste, ne possède pas d'ascenseur et par conséquent on y accède par une montée interminable. On voit clairement les jeux des comédiens qui entrent.

Si on ne peut attendre l'étonnement de la part des régleurs scéniques, il ne faut pas espérer davantage des décors, costumes et éclairages. Tout est correct, à part quelques anicroches de soirs de première telle une porte qui sort de ses gonds (sortie à laquelle les comédiens réa-

gissent très bien) et nécessite un entracte interminable en réparation.

Dans cet ensemble inoffensif, les comédiens réussissent à ne pas trop mal paraître. Louise Turcot s'attaque avec aisance à un type de rôle auquel elle nous a habitués. Réjean LeFrançois (on ne le voit jamais au théâtre) semble nerveux, a tendance à uniformiser le ton de ses répliques, se montre raide malgré une excellente forme physique. Il devrait améliorer ses évolutions au fil des présentations. Nini Durand (qu'on voit également peu sur les planches) effectue une composition adéquate et conventionnelle de mère. Enfin Georges Groulx pourrait offrir un jeu plus senti dans son personnage de voisin d'en haut. Mais comment avoir l'air vrai dans un rôle superficiel d'une pièce superficielle?

La poésie québécoise à Paris

PARIS (PC) — La poésie québécoise aura maintenant pignon sur rue à Paris, grâce à une entente permettant, du moins pour le moment, la diffusion de la nouvelle revue "Estuaire" dans une grande librairie française de la rue Vaugirard. Cette entente a été conclue entre la direction de cette maison de diffusion poétique à la suite du passage deux poètes québécois à MM. Jean Royer et Pierre Morency.

Au cours d'une rencontre à la délégation générale du Québec, jeudi, ils ont dit que des pourparlers étaient également en cours avec un autre libraire et que des résultats positifs étaient attendus de ce côté-là également.

Ces deux poètes québécois étaient de passage à Paris après avoir représenté, au nom du gouvernement du Québec, les poètes québécois aux 25^{èmes} Journées de poésie de Rodez, en France.

C'est d'ailleurs au cours de cette participation de la poésie des pays francophones que le poète Pierre Morency s'est vu décerner le prix Claude Sernet, d'une valeur de 1,000 francs, soit environ \$200.

L'OST au Canada

TOKYO (AFP) — L'Orchestre symphonique de Tokyo fera une tournée au Canada, aux États-Unis et au Mexique, du 24 septembre au 21 octobre prochains.

Cette première tournée à l'étranger de l'orchestre japonais se fait à l'invitation de l'Orchestre symphonique de Vancouver qui s'était produit au Japon il y a deux ans. Le chef de l'orchestre japonais, M. Kazuyoshi Akiyama, est également directeur musical de l'orchestre de Vancouver.

La revue Estuaire

Cette première participation à ce genre de festival de la poésie, comme ils l'ont expliqué, a permis de faire connaître aux poètes des autres pays francophones ce qui se fait au Québec en plus d'établir de nombreux contacts pour la diffusion éventuelle de la revue Estuaire dans ces pays et s'assurer une collaboration.

Cette revue a été lancée le 14 mai au Québec et elle doit paraître trois fois l'an. Selon les deux fondateurs, "la revue entend diversifier d'une façon inédite le travail poétique de créateurs qui se sont par ailleurs engagés à multiplier leurs interventions publiques afin de manifester d'une manière cohérente et durable la présence du poète et le dynamisme de la poésie".

Cette revue a été créée à Québec avec la collaboration du peintre Claude Fleury et du poète Jean-Pierre Guay. Le prochain numéro doit paraître en septembre et cette publication promet d'être des plus intéressantes.

On y retrouvera une participation littéraire du poète belge Christian Hubin, du Français Marcel Beaulieu et un extrait inédit du deuxième roman de Jean-Paul Filion "La Grondeuse" qui fait suite à "Le premier côté

du monde". Par ailleurs, le poète québécois Gaston Miron y publiera ses derniers poèmes.

elysée
35 MILTON / 842-6053
SALLE RESNAIS
LUN. à VEN. 7 00 à 9 30
14 ANS

Une femme sous l'influence de l'amour peut quelques fois se détruire!



PETER FALK / GENA ROWLANDS
JOHN CASSAVETES
UNE FEMME
SOUS INFLUENCE

SALLE EISENSTEIN
UN FILM DE TACCHIELLA
POUR TOUS
7 30 à 9 30



Cousin Cousine
MARIE CHRISTINE BARRAULT VICTOR LAMOU

Charlebois, Deschamps, Ferland, Vigneault, Léveillé...

Le programme artistique de la St-Jean à Montréal et à Québec est complété

Le Comité des Fêtes nationales de la Saint-Jean annonce que la programmation officielle des spectacles qui se dérouleront dans le cadre de notre fête nationale sur le Mont-Royal du 23 au 26 juin est maintenant complétée.

Le mercredi 23 juin, à 21 heures, sur la grande scène du Lac-aux-Castors, Robert Charlebois, Yvon Deschamps, Jean-Pierre Ferland, Claude Léveillé et Gilles Vigneault donneront le spectacle d'ouverture de notre fête nationale, dans une mise en

scène signée Jean Bissonnette. Dans le cadre de la Semaine du Patrimoine, organisée par le Ministère des Affaires culturelles, sous le thème "Le Temps des retrouvailles", ces mêmes artistes donneront un spectacle le 20 juin, au Bois de Coulange, à Québec.

M. Jacques Normand, président des fêtes des Québécois, a tenu à remercier le Ministère des Affaires culturelles pour sa collaboration dans l'établissement de ces spectacles conjoints qui donnent ainsi le coup

d'envoi de la fête nationale des Québécois sur toute l'étendue du territoire national.

Signalons que le spectacle d'ouverture de la fête 1976 sera transmis en direct du Mont-Royal, le 23 juin, à 21 heures, sur les ondes de Radio-Québec.

Pour le spectacle de clôture des fêtes, Beau Dommage se joindra au groupe Harmonium, Contraction, Octobre, avec la

participation de Raoul Duguay, Richard Séguin et André Angellini, le samedi 26 juin, sur la grande scène, à 21 heures, dans une mise en scène de Paul Dupont-Hébert.

Les Mimes électriques, Sylvain Lelièvre et l'ensemble Claude Gervaise complètent la programmation de la scène du centre d'art, tandis que sur la scène du chalet s'ajoutent les

participations d'Anne Joyal, Claude Sirois, Jean Rafa et trois accordéonnistes, Jean Marcoux, André Bertrand, Louise Bernier et l'ensemble Gilles Paré.

Le samedi 26 juin, le public est invité à assister à une messe à l'Oratoire Saint-Joseph, célébrée par Mgr Paul Grégoire, archevêque de Montréal. Il s'agit de la messe solennelle numéro 14 en do majeur, k 317, dite Messe du couronnement, de Mozart, exécutée par les Petits chanteurs du Mont-Royal.

Ces précisions complètent le programme des fêtes du Québec 1976 qui débutera dans 19 jours sous le thème de "gens du pays, c'est votre tour de vous laisser parler d'amour".

échos

Vient de paraître aux Editions Garneau Une page mémorable de la médecine québécoise par Maria Beaumier-Paquet.

Chez Fidès, une réédition du livre de Jean-Claude Marson, *Montréal en évolution* et des poèmes de Camille Laverdière de Pierre des Champs, dans la collection "Voix québécoises".

Le musée historique de Vaudreuil présentera une exposition rétrospective des œuvres du peintre de fleurs Ernest Heidersdorf, du 11 au 20 juin.

Jean-Pierre Germain proteste. Les extraits de *Les hauts et les bas d'une Diva*, présentés lors du "60" de mardi le 1er juin n'ont pas été ce qu'ils devaient être! Lors de l'enregistrement, il avait été entendu qu'ils seraient présentés au complet; de même, jamais il n'a été question, lors de la préparation de cette émission, que la participation de Nicole Le-

blanc et Gaston Brisson servent à faire des analyses d'accent. Il s'agit, selon le dramaturge, de malhonnêteté intellectuelle de la part des responsables du 60.

Selon des chiffres communiqués par le musée des BA de Montréal, les visites du Vieux Montréal et les conférences données par les guides bénévoles du musée ont attiré 14,878 personnes au cours de l'année. Les visites du vieux quartier ont été suivies par 5,300 personnes et celles de la maison du Calvet par 1,000 personnes. Les conférences sur l'art (en tout 300 conférences présentées dans 84 écoles) ont été données, en français ou en anglais, devant 8,578 élèves. Le tout était placé sous la responsabilité de Mme Edith Archambault.

Du 9 au 20 juin, on pourra entendre Lucille Dumont à la boîte à chanson de l'hôtel Méridien.

JEUNES PORTEURS DEMANDÉS

pour faire la livraison du
journal LE DEVOIR

à
Montréal
et
Banlieue

Excellentes routes disponibles

Nos bureaux sont fermés

le samedi

844-3361

EL TEATRO ESPANOL - VALLE - INCLAN

présente:

"BODAS DE SANGRE"

(Noces de Sang)

de Federico Garcia Lorca

EN ESPAGNOL

Chanteur de flamenco: PACO PEDROSA

Guitare: ALAIN MONTBLANCH

Danses espagnoles: PATRICK SCHUPP

Scénographie: Les élèves de Madeleine Arbour du C.E.G.E.P. du Vieux-Montréal.

Mise en scène: SEPTIMIUS SEVER

9-10-11 juin à 20:30 h.

Moyse Hall - Arts Building

McGill University

Rens. et billets: 384-3842 de 9 à 17h.

Admission: \$3.50

CONCOURS INTERNATIONAL DE PIANO DE MONTRÉAL

du 4 au 22 juin 1976

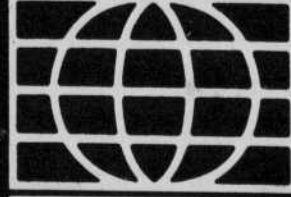
Seconde épreuve éliminatoire (les 9-10-11 juin, 10-11-12-13-14-15-16-17-18-19-20-21-22 juin)

Salle Claude Champagne, 220 Vincent d'Indy, Entrée libre

ENTRÉE LIBRE

Salle Claude Champagne,

220, rue Vincent d'Indy, Montréal



THEATRE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS

SALLE WILFRID PELLETIER
PLACE DES ARTS

Épreuve finale (avec orchestre)
Les 18-19-20-21-22 juin (20h15)
Théâtre Maisonneuve, Place des Arts
Billets: \$2 - \$3 - \$4

Concert Gala des Laureats (avec orchestre)
Le mardi 22 juin (20h15)
Salle Wilfrid Pelletier, Place des Arts
Billets: \$2 à \$4.50

Avec le concours de l'Orchestre Symphonique de Montréal

Avec le concours de l'Orchestre Symphonique de Montréal

Au parrain: James BaPratt

Au parrain: James BaPratt

TARIFS D'ABONNEMENT

	12 mois	6 mois
CANADA:	\$52.00	\$28.00
ÉTRANGER*	\$57.00	\$31.00

(*par courrier ordinaire)

S.V.P., remplir ce coupon et nous le faire parvenir avec votre chèque ou mandat de poste payable à l'ordre de LE DEVOIR, C.P. 6033, Mt H3C 3C9.

Nom

Adresse

Le CSF s'attaque au sexisme dans les manuels scolaires

par Angèle Dagenais

QUEBEC — Le Conseil du statut de la femme tenait à Québec vendredi dernier une demi-journée d'étude sur trois dossiers: les stéréotypes sexistes dans le matériel d'enseignement et la formation des maîtres; l'orientation sexuelle et professionnelle des filles, et enfin, l'accessibilité de l'éducation permanente pour les femmes.

Dans un souci qui s'affirme de plus en plus, au Conseil du statut de la femme, et qui vise à conjuguer information et action tant à la base qu'au niveau des corps politiques décisionnels, le CSF avait invité une quarantaine d'associations ainsi que des personnes ressources de plusieurs organismes gouver-

nementaux des domaines de l'éducation, de la main-d'œuvre et autres.

Le problème des stéréotypes sexistes, c'est-à-dire les modèles sur la base desquels sont reproduits des images et des comportements et qui sont nettement défavorables au sexe féminin dans notre société, a été soulevé déjà par le CSF dès ses premières réunions et a donné lieu en septembre dernier à une analyse réalisée par Lise Duggan à partir des stéréotypes véhiculés dans les manuels scolaires. On y lit, dans l'introduction:

"L'égalité des sexes peut bien être reconnue dans toutes les lois et les déclarations de principe, cela ne suffit pas à changer les conditions de vie des femmes. La majorité d'entre el-

les n'utiliseront pas ces droits si elles sont conditionnées depuis l'enfance à un rôle de subordination, d'effacement et de dépendance".

Nul n'est besoin de préciser bien sûr que les stéréotypes rattachés au sexe dans les manuels scolaires et la société en général sont à l'avantage du sexe masculin.

Étroitement relié au problème du sexisme dans les manuels scolaires et professionnelle des filles, qui n'ont pas accès à toutes les professions et qui sont orientées par la famille, l'école et le milieu, le plus souvent, à des emplois "traditionnellement" réservés aux femmes, c'est-à-dire le trio institutrice-infirmière-secrétaire, conjugué aux rôles d'épouse et mère.

Quant au problème de l'accessibilité, pour les femmes, de l'éducation permanente, il est amplifié par "l'incohérence et l'absence de coordination des initiatives dans ce domaine", d'une part, et par l'absence d'un système adéquat et gratuit de garde d'enfants d'autre part, en présence d'un système on qui ne tient aucunement compte ni des connaissances, ni de l'expérience acquises, ni des capacités d'apprentissage de la clientèle adulte. Les délégués ont toutefois reconnu qu'il ne s'agissait pas là d'un problème particulier aux femmes; mais la solution en favorisait particulièrement ces dernières.

La journée d'étude a donné lieu à la formulation d'une vingtaine de recommandations que les représentants des différentes associations invitées ramèneront dans leur milieu, et qui seront présentées par le Conseil du statut de la femme aux différents ministères concernés.

Les délégués ont entre autres demandé que soient élaborés par le CSF des critères précis à partir desquels les comités d'approbation des manuels scolaires

accepteraient ou refuseraient les ouvrages par rapport au sexisme: qu'une lettre soit envoyée à la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec et à son équivalente protestante priant les commissions scolaires de respecter l'égalité des sexes dans la formation qu'elles dispensent; que les différents ministères fassent une information positive très poussée par l'entremise des médias d'information, pour changer les mentalités actuelles en ce qui concerne l'emploi et les rôles sociaux; que le ministère de l'Éducation plus parti-

culièrement stimule dans le milieu scolaire les changements qui donneraient des chances d'accès égales, aux filles et aux garçons, à tous les métiers et professions. En s'inspirant d'expériences tentées aux États-Unis, les délégués ont suggéré de réserver, dans les différentes options des niveaux secondaire, collégial ou universitaire, un certain nombre de places (que ce soit pour les filles ou les garçons) au sexe désavantagé.

Les délégués ont également demandé que la Corporation professionnelle des conseillers en orientation vérifie les "biais

sexistes" qui existent dans la formation des conseillers en orientation, et que les ministères du Travail et de la Main-d'œuvre intensifient leur action auprès des employeurs et de leurs préposés à l'embauche, pour donner une accessibilité égale aux deux sexes, dans toutes les professions. Ces personnes, qui occupent des postes-clés dans l'orientation et le placement, devraient être suffisamment sensibilisées, au dire des délégués, pour devenir de véritables agents de changement dans leurs milieux respectifs.

Pour ce qui est de l'épineuse

question de l'éducation permanente, le CSF recommande au ministère de l'Éducation de mettre sur pied des centres régionaux d'accueil, d'information, d'animation et d'orientation capables d'assurer une véritable égalité des chances d'accès, pour les femmes. Le MEQ devrait également assurer une meilleure coordination entre ses quatre directions générales, afin de corriger un certain nombre d'incohérences qui existent au sein des programmes d'éducation permanente.

Finalement les délégués ont recommandé que les études à

temps partiel soient financées selon les mêmes normes que les études à temps plein, c'est-à-dire que les étudiants aient droit à la gratuité scolaire là où elle existe et puissent obtenir des bourses d'étude. Conscients des ententes fédérales-provinciales, les délégués réclament néanmoins du gouvernement québécois qu'il revendique une plus grande autonomie (sinon une autonomie complète) dans l'administration des budgets de l'éducation des adultes qui, comme on le sait, est financée en très grande partie par Ottawa.

L'électricité est dans le vent

LOS ANGELES (AFP) — Des moulins à vent géants pourraient produire d'ici 20 ans le cinquième de l'électricité consommée aux États-Unis, permettant ainsi l'économie de quelque 2 milliards de barils de pétrole par an, estime une étude du constructeur aéronautique Lockheed, selon qui il faudrait, pour ce faire édifier plus de 50.000 moulins de très grande taille. Le modèle suggéré consiste en une tour d'environ 60 mètres de hauteur sur laquelle serait montée une seule pale gigantesque d'environ 100 mètres de longueur d'un bout à l'autre. L'étude, faite en collaboration avec l'Administration pour le développement et la recherche de l'énergie (ERDA), précise que le potentiel américain en énergie éolienne est très élevé, surtout dans le nord-ouest et le sud-ouest du pays, ainsi que dans la région des grandes plaines. L'Administration américaine étudie de près, depuis 2 ou 3 ans, les possibilités des moulins à vent comme solution partielle à la crise de l'énergie.

Y penser
c'est aussi aider
OXFAM

télévision

■ Émissions en noir et blanc

CBFT 12

10.10 Ouverture et horaire

10.15 En mouvement

10.30 Oum le Dauphin

10.45 La souris verte

11.00 Conseil-express

11.30 Nanny

12.00 Cher oncle Bill

12.30 Du simple au multiple

1.00 Sur des roulettes

1.30 Téléjournal

1.35 Réseaux-sol

2.30 (Cinéma)

"Allemagne année zéro" (Italie 1948)

4.00 Secane

4.30 Marie-Quart'poches

5.00 Doktori

6.00 Ce soir

7.30 Genes en herbe

7.30 J.O.

8.00 La légende des Strauss

9.00 Appeler-moi Lise

10.00 Téléjournal

10.30 Nouvelles du sport

11.00 Réseaux-sol

11.30 (Cinéma)

"La bataille des Ardennes" (documentaire-Britannique)

1.00 Téléjournal

1.30 (Cinéma)

"Cavalier de la mort" (western-American 1951)

3.00 Pour vous mesdames

4.00 Patouille

4.30 Les cadets de la forêt

5.00 Voyage au fond des mers

6.00 Pâte patie, j'ose j'ose

7.00 Le 10 vous informe

7.30 Les Berger

8.00 A la canadienne

8.30 L'univers de Voland Guérard

9.30 Hwaï 5-0

10.30 Les nouvelles TVA

11.00 La couleur du temps

11.15 Sans pantoufles

"Tokyo, la furie des barbares" (drame-Italie 1960)

1.00 Le 10 vous informe

CBMT 10

9.30 Summer schools

10.00 The Friendly giant

10.15 Mon ami

10.30 Mr. Dressup

11.00 Sesame Street

12.00 The Bob McLean Show

12.35 CBC News

1.00 Mary Hartman

1.30 Coronation Street

2.00 All in the Family

2.30 The Edge of the Night

3.00 Take Thirty

3.30 Celebrity cooks

4.00 Forest Rangers

4.30 Mr. Dressup

5.00 It's your choice

5.30 The Partridge Family

6.00 On the Rocks

6.30 The City

7.00 Showcase

7.30 Burney Miller

8.00 Rhéa

8.30 Happy Days

9.00 All in the Family

9.30 (Chico and the Man)

10.00 V.I.P.

10.30 The Nature of Things

11.00 The National

11.22 Special Assignment

11.30 Montreal Tonight

11.55 Cinc-Six

"Midnight" (comédie 1939)

1.30 Station Closing

3.50 Sign-on

6.00 University of the Air

6.30 Troupe with Tracy

7.00 Canada A.M.

7.30 Bonner Boom

8.30 Karen's Yoga

10.00 The Community

10.25 Take Kerr

5.50 Sign-on

6.00 University of the Air

6.30 Troupe with Tracy

7.00 Canada A.M.

7.30 Bonner Boom

8.30 Karen's Yoga

10.00 The Community

10.25 Take Kerr

CBMT 10

9.30 Summer schools

10.00 The Friendly giant

10.15 Mon ami

10.30 Mr. Dressup

11.00 Sesame Street

12.00 The Bob McLean Show

12.35 CBC News

1.00 Mary Hartman

1.30 Coronation Street

2.00 All in the Family

2.30 The Edge of the Night

3.00 Take Thirty

3.30 Celebrity cooks

4.00 Forest Rangers

4.30 Mr. Dressup

5.00 It's your choice

5.30 The Partridge Family

6.00 On the Rocks

6.30 The City

7.00 Showcase

7.30 Burney Miller

8.00 Rhéa

8.30 Happy Days

9.00 All in the Family

9.30 (Chico and the Man)

10.00 V.I.P.

10.30 The Nature of Things

11.00 The National

11.22 Special Assignment

11.30 Montreal Tonight

11.55 Cinc-Six

"Midnight" (comédie 1939)

1.30 Station Closing

3.50 Sign-on

6.00 University of the Air

6.30 Troupe with Tracy

7.00 Canada A.M.

7.30 Bonner Boom

8.30 Karen's Yoga

10.00 The Community

10.25 Take Kerr

5.50 Sign-on

6.00 University of the Air

6.30 Troupe with Tracy

7.00 Canada A.M.

7.30 Bonner Boom

8.30 Karen's Yoga

10.00 The Community

10.25 Take Kerr

5.50 Sign-on

6.00 University of the Air

6.30 Troupe with Tracy

7.00 Canada A.M.

7.30 Bonner Boom

8.30 Karen's Yoga

10.00 The Community

10.25 Take Kerr

5.50 Sign-on

6.00 University of the Air

6.30 Troupe with Tracy

7.00 Canada A.M.

7.30 Bonner Boom

8.30 Karen's Yoga

10.00 The Community

10.25 Take Kerr

5.50 Sign-on

6.00 University of the Air

6.30 Troupe with Tracy

7.00 Canada A.M.

7.30 Bonner Boom

8.30 Karen's Yoga

10.00 The Community

10.25 Take Kerr

5.50 Sign-on

6.00 University of the Air

6.30 Troupe with Tracy

7.00 Canada A.M.

7.30 Bonner Boom

8.30 Karen's Yoga

10.00 The Community

10.25 Take Kerr

5.50 Sign-on

6.00 University of the Air

6.30 Troupe with Tracy

7.00 Canada A.M.

7.30 Bonner Boom

8.30 Karen's Yoga

10.00 The Community

10.25 Take Kerr

5.50 Sign-on

6.00 University of the Air

6.30 Troupe with Tracy

7.00 Canada A.M.

7.30 Bonner Boom

8.30 Karen's Yoga

10.00 The Community

10.25 Take Kerr

5.50 Sign-on

6.00 University of the Air

6.30 Troupe with Tracy

7.00 Canada A.M.

7.30 Bonner Boom

8.30 Karen's Yoga

10.00 The Community

10.25 Take Kerr

5.50 Sign-on

6.00 University of the Air

6.30 Troupe with Tracy

7.00 Canada A.M.

7.30 Bonner Boom

8.30 Karen's Yoga

10.00 The Community

10.25 Take Kerr

5.50 Sign-on

6.00 University of the Air

6.30 Troupe with Tracy

7.00 Canada A.M.

7.30 Bonner Boom

8.30 Karen's Yoga

10.00 The Community

10.25 Take Kerr

5.50 Sign-on

6.00 University of the Air

Natation: les épreuves de sélection olympique à Toronto justifient les prétentions du Canada

TORONTO (d'après CP) — Les essais canadiens de natation ont pris fin samedi à Toronto au terme d'une semaine où les nageurs canadiens ont battu 16 records canadiens et amélioré neuf marques du Commonwealth. Fort de ces résultats, l'avenir de la natation canadienne est au beau fixe à six semaines des Jeux olympiques de Montréal, et cela malgré la pluie de records mondiaux que les Est-allemands ont réalisés au cours des derniers jours.

La composition de l'équipe canadienne est donc désormais connue et nos représentants pourraient, selon les derniers résultats, glaner six médailles aux Jeux de Montréal. Parmi les sélectionnés, on retrouve cinq nageurs du Québec. Il s'agit de Robin Corsiglia, 13 ans seulement, surprenante gagnante du 100m brasse samedi, Anne Jardin, qualifiée au 100m nage libre et au 200m nage libre, Hélène Boivin, troisième au 100m papillon, Wendy Quirk, retenue au 400m nage libre, 800m nage libre, 100m papillon et 200m papillon, et finalement Paul Midgley, membre de l'équipe canadienne à Munich, qui participera cette année au 1500m nage libre. La performance des Québécois ne s'évalue pas cependant seulement en terme du nombre de sélectionnés. Il faut en effet mentionner que le Québec a placé 36 concurrents dans

les 22 finales au programme, soit une moyenne de participation de 20,4%. De plus, 32 nageurs du Québec ont atteint les standards olympiques au cours de ces essais, dans une ou plusieurs épreuves.

"N'oubliez pas que nous nagerons dans notre propre eau et que la présence du public pourrait avoir un effet déterminant sur les résultats aux Jeux", explique Julian Carroll, directeur exécutif de l'Association canadienne de natation.

"Nous ne sommes pas tenus de voyager, le public sera là. Nous avons tous les éléments pour réussir, ajoute-t-il. Et souvenez-vous qu'en natation, les surprises sont la règle et non pas l'exception. A cause de cela, il est préférable d'être les négatifs plutôt que les favoris. Il est évident que les Est-allemands, notamment, seront soumis à une très forte tension, qui pourrait les desservir."

Les 38 membres de l'équipe canadienne, composée de 20 hommes et 18 femmes, s'entraîneront à Ottawa jusqu'au 22 juin et un camp d'entraînement sera aménagé à Québec jusqu'au 9 juillet.

Carroll n'a pas caché sa satisfaction quant aux résultats obtenus lors des essais. Nos nageurs ont réalisé de meilleurs chronos en plus d'assurer à l'équipe une plus grande profondeur. Plusieurs nageurs se sont il-

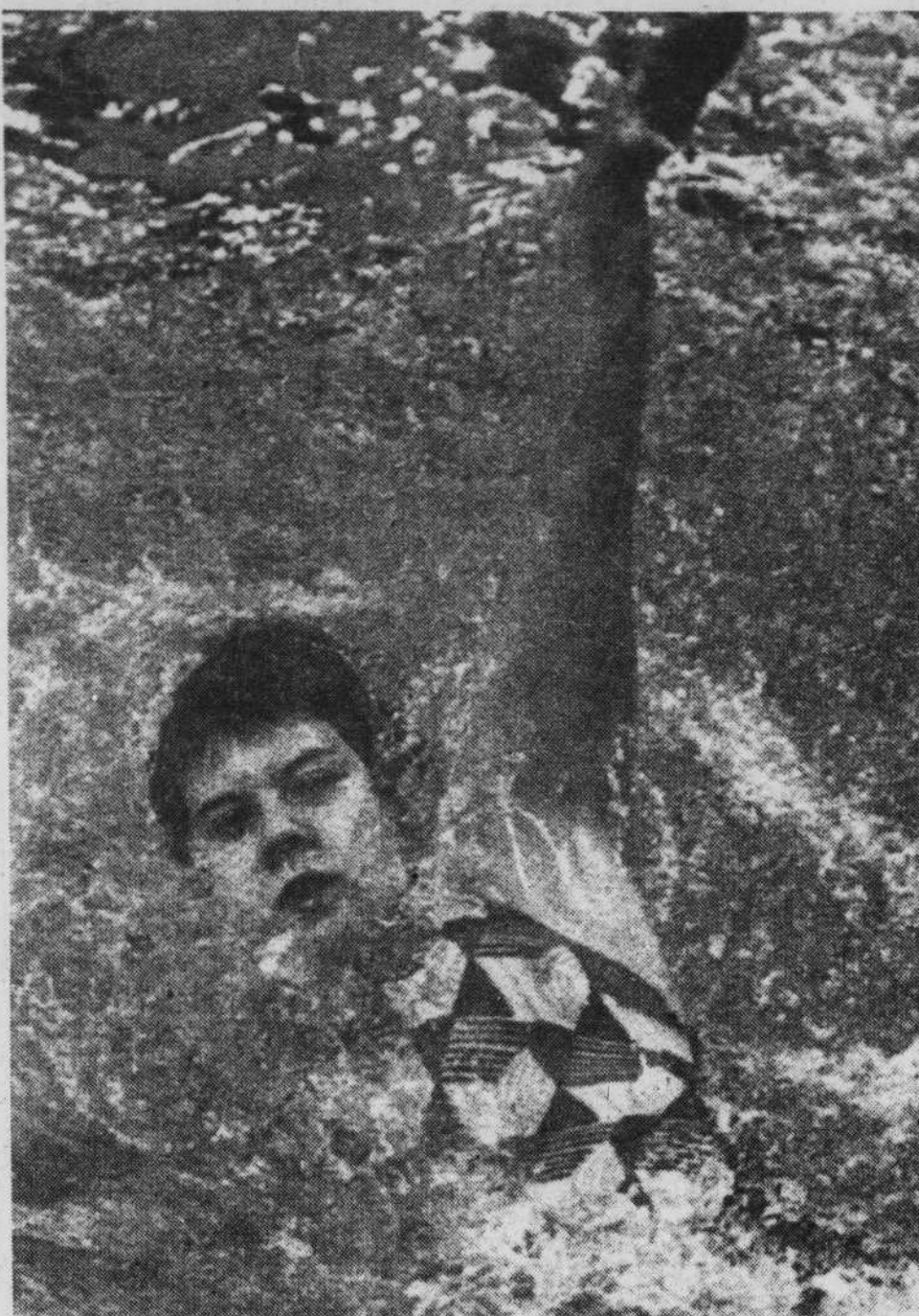
lustrés, mais un nom a particulièrement retenu l'attention: Graham Smith. Le nageur d'Edmonton, qui s'entraîne à Thunder Bay, a en effet battu un record du Commonwealth et a amélioré trois marques canadiennes. Seulement six des 22 records canadiens ont du reste résisté aux nageurs. Samedi, en tombé de rideau, des records canadiens et du Commonwealth ont changé de titulaire au cours de trois des cinq épreuves. Smith a d'abord remporté le 400m quatre nages, Stephen Pickell a suivi au 100m nage libre, et finalement, Robin Corsiglia, de Pointe-Claire, a amélioré les deux records au 100m brasse.

Les essais ont par ailleurs connu des rebondissements hors de la piscine. En effet, une guerre ouverte a éclaté entre les entraîneurs canadiens et l'Association canadienne de natation. Les entraîneurs, insultés par la politique multinationale de l'ACNA, qui invite des étrangers à mener l'entraînement des nageurs canadiens, ont exigé la démission du président de l'association, Lawrence Tapp. Vendredi, Philippe Gagnon, entraîneur québécois et l'un des responsables de la compétition olympique, s'est fait dire par Julian Carroll, un Australien, que les entraîneurs canadiens étaient "pourris". Trois des six entraîneurs de l'équipe

canadienne olympique sont d'origine britannique ou australienne.

D'autre part, l'ACNA a dû prendre des mesures pour assurer la sécurité du nageur australien Stephen Badger, qui a fait l'objet de menaces après sa sélection au sein de l'équipe canadienne. Des dispositions ont été prises à la suite de menaces reçues de la part des parents d'un candidat à l'équipe nationale dont les minces chances se sont évanouies après que le Comité international olympique eut autorisé Badger à nager sous les couleurs du Canada. Agé de

19 ans, titulaire d'un visa d'étudiant, Badger s'était vu refuser un visa d'immigrant provisoire au Canada. Il a cependant pu être sélectionné grâce à un échappatoire relevé par la fédération dans les règlements du CIO.



Becky Smith, de Thunder Bay, représentera le Canada aux Jeux olympiques dans le 200m papillon et le 400m quatre nages. (Téléphoto CP)

La tempête est-allemande en natation féminine

PARIS (AFP) — A un mois du début des compétitions olympiques les nageuses est-allemandes ont, dans le sillage de la "reine" Kornelia Ender, causé une véritable tempête dans les eaux de la natation féminine. Elles détiennent maintenant tous les records du monde des distances olympiques et elles pourraient prétendre réaliser le "grand chelem" aux Jeux de Montréal.

Les remous de cette tempête vont se faire durement sentir sur les bords du bassin de Long Beach où, dans une semaine (du 16 au 21 juin), auront lieu les sélections des États-Unis pour Montréal. Là encore il faut s'attendre à des "chronos" mondiaux. Les nageuses américaines Shirley Babashoff en tête sont à même de tailler quelques brèches dans la suprématie est-allemande mais apparemment elles ne semblent pas susceptibles de reprendre la toute première place.

Les finales féminines de Berlin-est ont été d'une telle qualité chronométrique que, dans bien des cas, les temps enregistrés sont meilleurs que ceux qui le seront à Montréal. Sur toutes les distances olympiques les nageuses est-allemandes placent actuellement deux et bien souvent trois représentantes nettement en tête sur le plan chronométrique. Les progrès, nets dans tous les domaines, ont été particulièrement sensibles dans un secteur qui, sur le plan mondial restait celui des Américaines et des Australiennes: le demi-fond.

Pour la première fois deux Est-allemandes Barbara Krause et Petra Thümer sont détentrices des records du monde du 400 m (4.11.69) et du 800 m (8.40.68). N'échappe pour le moment à la razzia allemande que celui du 1500 m (distance non olympique) propriété de l'Australienne Jenny Turrall (16.33.94).

La densité des performances féminines à Berlin-est a été telle qu'en bien des cas les anciens records mondiaux ont été battus par deux ou trois concurrentes. Il en a été notamment ainsi sur 100 m (56.22) Ender 55.73, Krause 56.01; sur 200 m 2.02.27 Ender 1.59.78, Krause 2.00.27, Pollack 2.01.91; sur 400 m (4.14.76) Krause 4.11.69, Thümer 4.12.71; sur 100 m dos (1.02.60) Ender 1.01.62, Richter 1.02.00; sur 200 m dos (2.13.5) Treibert 2.12.47, Richter 2.13.27; sur 100 m papillon (1.01.24) Ender 1.00.13, Pollack 1.01.0; sur 400 m 4 nages (4.52.20) Treiber 4.48.79, Tauber 4.40.76 et Kahle 4.51.63.

A titre indicatif notons également qu'à Berlin les huit finalistes du 100 m libre ont toutes nagé en moins de 59" et qu'au relais 4x100 le Dynamo de Berlin-est s'est octroyé le record mondial 3.48.60 avec une équipe ne comportant que deux des finalistes du 100 m (Krause et Pollack) dont une (Krause et Pollack) dont une (Krause) est titulaire du relais "national" qui à Montréal pourrait réaliser aux environs de 3.40.00.

Mais de toutes les performances ce sont celles de Kornelia Ender qui ont pris un relief tout particulier. Véritable sirène, alliant la grâce et la puissance, Kornelia Ender a pris la toute première place dans l'histoire de la natation. C'est une nageuse dont le registre est complet. Son royaume est la nage libre mais elle n'en est pas moins la meilleure sur 100 m dos (record du monde 1.01.62) et sur 100 m papillon où elle a bien failli battre la minute 1.00.13. Elle se joue de toutes les barrières chronométriques. Pour elle la minute en papillon sera battue demain et si elle se consacrait uniquement au dos il en serait de même. Toutefois c'est en nage libre qu'elle brille de mille feux. Sur cent mètres libre elle a, en trois ans, amélioré neuf fois le record du monde, le portant le 1er juin à 55.73 étant la première sous les 56". Elle a fait mieux encore sur 200 m culbutant la barrière des deux minutes 1.59.78 ce qu'avait fait l'Américain Don Schollander il y a treize ans (1.58/8 le 28 juillet 1963 à Los Angeles). Cette performance de "Kornie" Ender, qui fera date dans les annales, était attendue de sa part. Déjà l'an passé à Cali elle avait pour la journée d'ouverture des championnats, tenté un coup de poker. Passant en 58.06 aux 100 m elle voulait frapper un grand coup. Elle craquait au 150 m échoquant sur les deux minutes (l'excuse d'une erreur d'allure fut alors invoquée) et pour le titre qui revint à Shirley Babashoff.

Cet hiver le 21 février à Rostock au petit bassin Barbara Krause et elle-même réalisaient 1.59.51 et 1.59.89. Les deux minutes étaient battues mais il restait à confirmer en grand bassin. Cela a été fait le 1er juin à Berlin pour Kornelia Ender (1.59.78). Mais Barbara Krause, qui avait lancé la course (56.6), échouait (2.00.27) prenant une revanche personnelle le lendemain en s'octroyant le record du monde du 400 m.

Les performances des nageuses est-allemandes ont laissé dans l'ombre celle de leur compatriote Roger Pytel qui a pourtant ravi à Mark Spitz son avant dernier record mondial, celui du 200 m papillon avec 1.59.63, battant lui aussi les deux minutes sur la distance et toutes les autres enregistrées en URSS, en RFA et à Berlin-est même lorsqu'elles constituaient des records continentaux.

Les nageurs canadiens aux JO

FEMMES

100 m nage libre

1-Anne Jardin, Pointe-Claire

2-Gail Amundrud, Vancouver

3-Barbara Clark, Calgary

200 m nage libre

1-Gail Amundrud, Vancouver

2-Anne Jardin, Pointe-Claire

3-Debbie Clarke, Thunder Bay

400 m nage libre

1-Wendy Quirk, Pointe-Claire

2-Channon Smith, New Westminster

3-Wendy Lee, Regina

800 m nage libre

1-Shannon Smith, New Westminster

2-Lisa Geary, New Westminster

3-Wendy Quirk, Pointe-Claire

100 m papillon

1-Svean Sloan, Vancouver

2-Wendy Quirk, Pointe-Claire

3-Hélène Boivin, Pointe-Claire

200 m papillon

1-Cheryl Gibson, Vancouver

2-Becky Smith, Thunder Bay

3-Wendy Quirk, Pointe-Claire

100 m dos

1-Wendy (Cook) Hogg, Vancouver

2-Cheryl Gibson, Vancouver

3-Nancy Garwick, Halifax

200 m dos

1-Cheryl Gibson, Vancouver

2-Nancy Garwick, Halifax

3-Wendy Bogg, Vancouver

100 m brasse

1-Robin Corsiglia, Pointe-Claire

2-Lisa Borsotti, Vancouver

3-Joann Baker, Thunder Bay

200 m brasse

1-Joann Baker, Thunder Bay

2-Lisa Borsotti, Vancouver

3-Melanie Mackay, Oakville

400 m quatre nages

1-Becky Smith, Thunder Bay

2-Joann Baker, Thunder Bay

3-Cheryl Gibson, Vancouver

HOMMES

100 m nage libre

1-Stephen Pickell, Vancouver

2-Bruce Robertson, Vancouver

3-Gary MacDonald, Vancouver

200 m nage libre

1-Stephen Badger, Winnipeg

2-Bill Sawchuk, Thunder Bay

3-Stephen Pickell, Vancouver

400 m nage libre

1-Stephen Badger, Winnipeg

2-Bill Sawchuk, Thunder Bay

3-Tom Alexander, Thunder Bay

1500 m nage libre

1-Bill Sawchuk, Thunder Bay

2-Tom Alexander, Thunder Bay

3-Bill Sawchuk, Thunder Bay

1-Michael Ker, Vancouver

2-Paul Midgley, Pointe-Claire

100 m papillon

1-Bruce Robertson, Vancouver

2-Stephen Pickell, Vancouver

3-Clay Evans, Huntington Beach, Cal.

200 m papillon

1-George Nagy, Vancouver

2-Doug Martin, Vancouver

3-Bruce Rodgers, Elmhurst

100 m dos

1-Stephen Pickell, Vancouver

2-Mike Scarth, Edmonton

3-Stevie Hardy, New Westminster

200 m dos

1-Mike Scarth, Edmonton

2-Stevie Hardy, New Westminster

3-Daryl Skillins, Thunder Bay

100 m brasse

1-Graham Smith, Thunder Bay

2-Dave Heinbuch, Vancouver

3-Mel Zalc, Vancouver

200 m brasse

1-Graham Smith, Thunder Bay

2-Dave Heinbuch, Vancouver

3-Andy Ritchie, Thunder Bay

400 m quatre nages

1-Graham Smith, Thunder Bay

2-Andy Ritchie, Thunder Bay

3-Bill Sawchuk, Thunder Bay

Tom Morris gagne le GP cycliste de Montréal

L'excellent cycliste Tom Morris de Vancouver, faisant fi de ses adversaires et ignorant une chaleur accablante et impitoyable pour plusieurs autres participants, a remporté, samedi, avec plus de deux minutes d'avance sur Pierre Harvey de Rimouski, le grand prix cycliste de Montréal, sur le difficile parcours du Mont-Royal d'une distance de 62 milles.

Cette course, fort sélective pour l'équipe nationale du Canada qui participera en juillet prochain aux Jeux olympiques de Montréal, a également vu des cyclistes comme Hank Koning de Calgary et Gilles Durand de Montréal abandonner en raison mécanique.

On se rappelle que Koning avait remporté cette épreuve, l'an dernier, après que Gilles Durand eût abandonné à deux tours de l'arrivée en raison, encore une fois, d'ennuis mécaniques. Durand menait alors la course par près de deux minutes.

Le meneur au classement de la série "Challenge super prestige Peugeot" Robert Van Den Eynde a pris la troisième position, avec un chrono de 3 heures 11 minutes 58 secondes, devant s'incliner au sprint devant Pierre Harvey.

Marc Blouin a terminé en quatrième position suivi de Robert Pelletier. Blouin a négocié le parcours en 3:14.43 contre 3:18.19 pour Pelletier.

Le CSSA est invité à boycotter la France avant la Nouvelle-Zélande

KISUMU, Kenya (Reuter) — M. Aish Jeneby, entraîneur de l'équipe olympique kényane, a proposé hier que le Conseil supérieur du sport en Afrique (CSSA) invite les sportifs d'Afrique francophone à boycotter les représentants de la France plutôt que ceux de la Nouvelle-Zélande aux Jeux de Montréal.

Ayant fait allusion aux déclarations des membres de l'exécutif du CSSA suivant lesquelles les contacts sportifs entre la Nouvelle-Zélande et l'Afrique du sud entraîneront un boycott africain des rencontres auxquelles participeraient des Néozélandais, M. Jeneby a déclaré:

"Il est vrai que les Africains francophones ne peuvent pas couper leurs liens avec la France, leur maître. Mais puisque l'équipe française de rugby a affronté les Sud-africains sans aucune action de la part du CSSA, nous invitons celui-ci à proposer un boycottage des sportifs français avant de frap-

per les Néozélandais d'une telle mesure".

D'autre part, la fédération française de tennis a annoncé hier qu'elle se retirerait de la coupe Davis si des sanctions n'étaient pas prises contre le Mexique pour avoir refusé de jouer contre l'Afrique du sud.

A l'issue d'une réunion, le co-

mité de direction de la fédération a annoncé que, suivant l'exemple de la Grande-Bretagne et des États-Unis, la France se retirerait de cette compétition si l'assemblée générale des nations de coupe Davis, qui s'ouvrira à Londres le 1er juillet, rejetait l'appel que lui a adressé la fédération française en vue de

sanctionner le Mexique.

Un communiqué précise que la France proposera vraisemblablement l'organisation d'un nouveau tournoi de coupe Davis ouvert exclusivement aux pays qui s'engageraient à ne pas laisser les problèmes raciaux, religieux et politiques intervenir dans leurs relations sportives.

Le Japon espère glaner vingt médailles d'or aux Olympiques

TOKYO (AFP) — Les dirigeants du sport japonais espèrent que leurs représentants ramèneront une vingtaine de médailles d'or des Jeux olympiques de Montréal.

La représentation japonaise sera très forte: 304 membres dont une vingtaine d'accompagnateurs. Six médailles d'or sont attendues en gymnastique,

une par équipe en judo, art martial traditionnel du pays du soleil levant. Le seul point faible "relatif" des judokas se situe dans les mi-lourds où Michinori Ishibashi se heurtera à nouveau au Français Jean-Luc Rouge, champion du monde en titre. Dans toutes les autres catégories, les Japonais devraient, selon eux monter sur la plus

haute marche du podium.

Médailles d'or attendues également en volley-ball aussi bien chez les hommes que chez les femmes. Les récents résultats obtenus par les deux équipes, notamment contre l'U.R.S.S., confortent les dirigeants japonais dans leurs pronostics.

Les autres médailles d'or espérées par les dirigeants japonais devraient venir de la lutte, de l'haltérophilie, de la natation (par Taguchi aux 100 et 200 m brasse), du marathon où Usami a tenu la drague haute à l'Américain Frank Shorter au marathon international de Fu-kuoka, et de l'athlétisme.

Records en tir à l'arc

C'est le temps de faire installer les
GOUTTIÈRES (HO-DO)

Résidences - industries - institutions

Tous matériaux

Estimés gratuits

Mtl: 322-4160

Québec: 872-9244

PRIMEAU METAL INC.

Darrell Pace, de Cincinnati, a pulvérisé les records canadiens du tir à l'arc, de 90 et de 70 mètres, samedi, au tournoi Fita Star de Saint-Hubert. Pace a inscrit des pointages de 292 et de 321 points.

Agé de 20 ans seulement, Pace pratique cette discipline depuis près de six ans. Il a été champion des États-Unis à trois reprises et est présentement titulaire mondial. Détenteur de quelque 16 records mondiaux, Pace est pressenti pour remporter le titre olympique.



L'Américain Dwight Stones a établi, samedi, un nouveau record mondial de saut en hauteur avec un bond de 2m31 (7'7") au cours d'une rencontre d'athlétisme, présentée à Philadelphie. (Téléphoto AP)

OMEGA LOCATION

Les spécialistes en
location de voitures
TOUTES MARQUES • TOUS MODÈLES

Taux concurrentiels fournis sur demande
Appelez **GÉRARD SEYMOUR**

7325, AV. HARLEY, MONTRÉAL

481-7753

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS

Comptables agréés

ALAIN BELZILE, C.A.

ROBERT ST-JEAN, C.A.

GILLES SPERANO, C.A.

2345 est, Bélanger

Montréal 729-5228

PROVOST & PROVOST

Comptables agréés

ROGER PROVOST, C.A.

ROLAND PROVOST, C.A.

1255, Université, Suite 618

866-3326

LUCIEN DAHMÉ, C.A.

Comptables agréés

276 ouest, rue St-Jacques

Suite 110 845-4194

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS

Comptables agréés

Lucien D. Viau, C.A.

Armand H. Viau, C.A.

J. Serge Gervais, C.A.

Waqih Boulos, C.A.

H. Lionel Robin, C.A.

Jean-Jacques Ouellette, C.A.

Jacques R. Chastillon, C.A.

Jacques Joyal, C.A.

Richard De Bellefeuille, C.A.

Louis Béri, C.A.

4828 rue Verdun, Verdun, H4G 1N3

7708 rue Édouard, LaSalle, H5P 1T9

55A, Blainville Est,

St-Thérèse J7E 1L4

Gary Carter absent de six à huit semaines

Les Expos, la pire équipe des majeures

Quoi que fassent les Expos, le résultat semble toujours être le même: une défaite. Blanche par Andy Messersmith vendredi puis par Dick Ruthven samedi, les Expos ont retrouvé leurs moyens à l'offensive hier en marquant huit points. Cependant, ils ont quand même encaissé leur troisième revers consécutif contre les Braves d'Atlanta en perdant 14-8. Et pour comble de malheur, le voltigeur-receveur Gary Carter sera absent du jeu pour une période de six à huit semaines, souffrant d'une fracture du pouce gauche subie en première manche.

Carter et le voltigeur de centre Pepe Mangual sont entrés violemment en collision après une longue course, alors qu'ils tentaient de capter un ballon frappé par Darrel Chaney. Les deux joueurs se sont effondrés sous l'impact du choc. Ils ont été conduits à l'hôpital pour y subir des examens. Mangual est toutefois demeuré à l'hôpital cette nuit par mesure de prudence.

Ainsi les Expos connaissent-ils un autre revers de fortune au moment où les défaites s'additionnent rapidement et que certains joueurs n'hésitent pas à

manifestar publiquement leur mécontentement, notamment à l'endroit du gérant de l'équipe, Karl Kuehl. Les Expos ont en effet subi hier leur 8ème revers en neuf parties, et occupent le dernier rang de la section Est de la Ligue nationale, et présentent le pire dossier des ligues majeures.

Hier, Tom Paciorek a couronné une sixième manche de quatre points avec un circuit de deux points, et un circuit de trois points de Rowland Office a été le fait marquant d'une huitième manche de quatre points des Braves.

Les Braves tiraient de l'arrière 6-5 à la 6ème. Ils ont cependant créé l'égalité avec un simple de Office, un sacrifice, un but sur balles à Jim Wynn et un coup sûr de Ken Anderson. Wynn a ensuite compté sur le roulant d'Earl Williams, puis Paciorek a réussi son premier circuit de la saison contre Steve Dunning, 0-1, qui avait relevé le partant Dan Warthen dès la manche initiale.

Les Braves ont enregistré quatre points non mérités contre Fred Scherman à la 7ème, bénéficiant en outre d'une erreur de l'arrêt-court Tim Foli. Les Expos ont réduit la

marge à 10-8 à la 7ème grâce à un double de Pete Mackanin, un triple d'Andre Thornton et un ballon sacrifice de Tim Foli. Les Braves ont toutefois repris l'initiative du jeu pour marquer quatre autres points à la 8ème manche.

Il semble donc que les amateurs de baseball de Montréal se présenteront à l'avenir au parc Jarry dans l'unique but de voir les vedettes des autres formations, comme au cours des premières années de l'équipe. Les Expos en sont là.

Samedi, Rowland Office, Earl Williams et Jim Wynn ont cogné des circuits pour appuyer la performance de quatre coups sûrs du Dick Ruthven dans une victoire de 8-0 des Braves.

Office a commencé le match avec son troisième circuit de la saison, portant ainsi à 11 sa série de matchs avec un coup sûr ou plus. Il a également obtenu un ballon-sacrifice et produit un autre point à l'aide d'un simple en 9ème manche au cours de laquelle les Braves ont compté à cinq reprises.

Rod Gilbreath a réussi un triple de deux points et Wynn a cogné un circuit de deux points également pour compléter le pointage des Braves à la der-

nière manche. Williams a réussi son cinquième circuit en 6ème manche pour porter le compte à 2-0. Quatre des cinq points des

Hier

ATLANTA (14)	MONTREAL (8)
Office, cc... 5 3 4 4	Mangual, cc... 0 0 0 3
Gilbreath, 2b... 3 1 0 0	White, cc... 5 0 3 1
Wynn, cg... 2 2 0 1	Rivera, cg... 1 1 0 0
Henderson, cd... 4 1 2 1	Jorgensen, cg... 3 0 0 0
Williams, r... 6 1 0 2	Mackanin, 3b... 5 2 2 0
Paciorek, 1b... 3 2 3 3	Thornton, cd... 3 2 2 2
Chaney, ac... 4 1 1 1	Carter, cd... 0 0 0 0
Royser, 3b... 5 2 1 1	Morales, 1b... 5 1 2 2
Moret, l... 2 1 0 0	Carrithers, ac... 4 1 2 2
McDermott, l... 2 0 0 0	Foley, r... 4 0 2 0
Devine, l... 1 0 0 0	Cox, 2b... 4 0 0 0
	Warthen, l... 0 0 0 0
	Dunning, l... 1 0 0 0
	Dwyer, fu... 1 0 0 0
	Scherman, l... 0 0 0 0
	Lytile, fu... 1 0 0 0
	Murray, pl... 0 0 0 0
Totaux... 35 14 2 3	Totaux... 37 8 1 3

ATLANTA (14)	MONTREAL (8)
Office, cc... 5 3 4 4	Mangual, cc... 0 0 0 3
Gilbreath, 2b... 3 1 0 0	White, cc... 5 0 3 1
Wynn, cg... 2 2 0 1	Rivera, cg... 1 1 0 0
Henderson, cd... 4 1 2 1	Jorgensen, cg... 3 0 0 0
Williams, r... 6 1 0 2	Mackanin, 3b... 5 2 2 0
Paciorek, 1b... 3 2 3 3	Thornton, cd... 3 2 2 2
Chaney, ac... 4 1 1 1	Carter, cd... 0 0 0 0
Royser, 3b... 5 2 1 1	Morales, 1b... 5 1 2 2
Moret, l... 2 1 0 0	Carrithers, ac... 4 1 2 2
McDermott, l... 2 0 0 0	Foley, r... 4 0 2 0
Devine, l... 1 0 0 0	Cox, 2b... 4 0 0 0
	Warthen, l... 0 0 0 0
	Dunning, l... 1 0 0 0
	Dwyer, fu... 1 0 0 0
	Scherman, l... 0 0 0 0
	Lytile, fu... 1 0 0 0
	Murray, pl... 0 0 0 0
Totaux... 35 14 2 3	Totaux... 37 8 1 3

Braves ont été portés au dossier de Chip Lang, le quatrième lanceur des Expos.

Ruthven, 6-5, acquis des Phillies de Philadelphie, a retiré quatre frappeurs sur des prises et accordé trois buts sur balles.

Samedi

ATLANTA (14)	MONTREAL (8)
Office, cc... 5 3 4 4	Mangual, cc... 0 0 0 3
Gilbreath, 2b... 3 1 0 0	White, cc... 5 0 3 1
Wynn, cg... 2 2 0 1	Rivera, cg... 1 1 0 0
Henderson, cd... 4 1 2 1	Jorgensen, cg... 3 0 0 0
Williams, r... 6 1 0 2	Mackanin, 3b... 5 2 2 0
Paciorek, 1b... 3 2 3 3	Thornton, cd... 3 2 2 2
Chaney, ac... 4 1 1 1	Carter, cd... 0 0 0 0
Royser, 3b... 5 2 1 1	Morales, 1b... 5 1 2 2
Moret, l... 2 1 0 0	Carrithers, ac... 4 1 2 2
McDermott, l... 2 0 0 0	Foley, r... 4 0 2 0
Devine, l... 1 0 0 0	Cox, 2b... 4 0 0 0
	Warthen, l... 0 0 0 0
	Dunning, l... 1 0 0 0
	Dwyer, fu... 1 0 0 0
	Scherman, l... 0 0 0 0
	Lytile, fu... 1 0 0 0
	Murray, pl... 0 0 0 0
Totaux... 35 14 2 3	Totaux... 37 8 1 3

ATLANTA (14)	MONTREAL (8)
Office, cc... 5 3 4 4	Mangual, cc... 0 0 0 3
Gilbreath, 2b... 3 1 0 0	White, cc... 5 0 3 1
Wynn, cg... 2 2 0 1	Rivera, cg... 1 1 0 0
Henderson, cd... 4 1 2 1	Jorgensen, cg... 3 0 0 0
Williams, r... 6 1 0 2	Mackanin, 3b... 5 2 2 0
Paciorek, 1b... 3 2 3 3	Thornton, cd... 3 2 2 2
Chaney, ac... 4 1 1 1	Carter, cd... 0 0 0 0
Royser, 3b... 5 2 1 1	Morales, 1b... 5 1 2 2
Moret, l... 2 1 0 0	Carrithers, ac... 4 1 2 2
McDermott, l... 2 0 0 0	Foley, r... 4 0 2 0
Devine, l... 1 0 0 0	Cox, 2b... 4 0 0 0
	Warthen, l... 0 0 0 0
	Dunning, l... 1 0 0 0
	Dwyer, fu... 1 0 0 0
	Scherman, l... 0 0 0 0
	Lytile, fu... 1 0 0 0
	Murray, pl... 0 0 0 0
Totaux... 35 14 2 3	Totaux... 37 8 1 3



Leon Brown des Mets de New York est retiré au 2ème-but par l'arrêt-court Bill Russell, des Dodgers de Los Angeles. Les Mets ont toutefois gagné le match 3-1, samedi. (Téléphoto AP)

Avis légaux - Avis publics

Avis est par les présentes donné conformément à l'article 1571 D du Code civil, qu'un acte de transport de toutes les créances, présentes et futures, de Production Automobile Ltée ayant sa seule place d'affaires en la Cité de St-Laurent, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 23 novembre 1972, a été enregistré à Montréal, le 24 novembre 1972, sous le numéro 2391690. Banque Canadienne Nationale.

Montréal, 4 juin 1976

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

(Division des Divorces)

NO. 500-12-080 974-787

DAME CLAIRE ROLLAND, ménagère, résidente et domiciliée au 10722 rue de Marigny, Montréal, dit district

Requérante

VS-

JACQUES TALON, présentement d'adresse inconnue

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, JACQUES TALON, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 2 juin 1976

(S) CLAUDE DUFOUR

REGISTRARE ADJOINT

Me Micheline Sasseville

4806 st. boul. Groulx

Montréal-Nord, P.Q.

Tél: 326-6400

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS

DU QUÉBEC

PERMIS SPECIAL

La requérante DEFOREST L. REED, 102 Champion St., Carthage, N.Y., demande à la Commission des Transports du Québec, de bien vouloir lui émettre le permis spécial suivant:

TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE

De la frontière Québec-Etats-Unis (ports d'entrées: Rousses Point, New York et Trout River) à certains endroits situés dans la Province de Québec: Montréal, Trois-Rivières, Ste-Georgie, Victoriaville, St-Thécle, Princeville, Desjardins, Lacadie, St-Basile, Chomedey, et retour, avec des camions vides ou chargés de marchandises destinées au transport de bois et produits forestiers originaires de l'Etat de New York, Pennsylvanie, New Jersey, Connecticut et Massachusetts, pour le compte de BAILLIE LUMBER CO. INC.

Ce service sera donné conjointement avec un permis de l'Interstate Commerce Commission.

Toute personne qui désire s'opposer à la présente demande peut le faire dans les quatre (4) jours qui suivent la date de la première parution.

1ère publication: lundi 7 juin 1976

2ème publication: mardi 8 juin 1976

3ème publication: mercredi 9 juin 1976

Marie Chénier — procureur

GEOFFREY, PRUD'HOMME & ASSOCIES

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS

DU QUÉBEC

PERMIS SPECIAL

La requérante DEFOREST L. REED, 102 Champion St., Carthage, N.Y., demande à la Commission des Transports du Québec, de bien vouloir lui émettre le permis spécial suivant:

TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE

De la frontière Québec-Etats-Unis (ports d'entrées: Rousses Point, New York et Trout River) à certains endroits situés dans la Province de Québec: Montréal, Trois-Rivières, Ste-Georgie, Victoriaville, St-Thécle, Princeville, Desjardins, Lacadie, St-Basile, Chomedey, et retour, avec des camions vides ou chargés de marchandises destinées au transport de bois et produits forestiers originaires de l'Etat de New York, Pennsylvanie, New Jersey, Connecticut et Massachusetts, pour le compte de BAILLIE LUMBER CO. INC.

Ce service sera donné conjointement avec un permis de l'Interstate Commerce Commission.

Toute personne qui désire s'opposer à la présente demande peut le faire dans les quatre (4) jours qui suivent la date de la première parution.

1ère publication: lundi 7 juin 1976

2ème publication: mardi 8 juin 1976

3ème publication: mercredi 9 juin 1976

Marie Chénier — procureur

GEOFFREY, PRUD'HOMME & ASSOCIES

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS

DU QUÉBEC

PERMIS SPECIAL

La requérante DEFOREST L. REED, 102 Champion St., Carthage, N.Y., demande à la Commission des Transports du Québec, de bien vouloir lui émettre le permis spécial suivant:

TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE

De la frontière Québec-Etats-Unis (ports d'entrées: Rousses Point, New York et Trout River) à certains endroits situés dans la Province de Québec: Montréal, Trois-Rivières, Ste-Georgie, Victoriaville, St-Thécle, Princeville, Desjardins, Lacadie, St-Basile, Chomedey, et retour, avec des camions vides ou chargés de marchandises destinées au transport de bois et produits forestiers originaires de l'Etat de New York, Pennsylvanie, New Jersey, Connecticut et Massachusetts, pour le compte de BAILLIE LUMBER CO. INC.

Ce service sera donné conjointement avec un permis de l'Interstate Commerce Commission.

Toute personne qui désire s'opposer à la présente demande peut le faire dans les quatre (4) jours qui suivent la date de la première parution.

1ère publication: lundi 7 juin 1976

2ème publication: mardi 8 juin 1976

3ème publication: mercredi 9 juin 1976

Marie Chénier — procureur

GEOFFREY, PRUD'HOMME & ASSOCIES

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS

DU QUÉBEC

PERMIS SPECIAL

La requérante DEFOREST L. REED, 102 Champion St., Carthage, N.Y., demande à la Commission des Transports du Québec, de bien vouloir lui émettre le permis spécial suivant:

TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE

De la frontière Québec-Etats-Unis (ports d'entrées: Rousses Point, New York et Trout River) à certains endroits situés dans la Province de Québec: Montréal, Trois-Rivières, Ste-Georgie, Victoriaville, St-Thécle, Princeville, Desjardins, Lacadie, St-Basile, Chomedey, et retour, avec des camions vides ou chargés de marchandises destinées au transport de bois et produits forestiers originaires de l'Etat de New York, Pennsylvanie, New Jersey, Connecticut et Massachusetts, pour le compte de BAILLIE LUMBER CO. INC.

Ce service sera donné conjointement avec un permis de l'Interstate Commerce Commission.

Toute personne qui désire s'opposer à la présente demande peut le faire dans les quatre (4) jours qui suivent la date de la première parution.

1ère publication: lundi 7 juin 1976

2ème publication: mardi 8 juin 1976

3ème publication: mercredi 9 juin 1976

Marie Chénier — procureur

GEOFFREY, PRUD'HOMME & ASSOCIES

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS

DU QUÉBEC

PERMIS SPECIAL

La requérante DEFOREST L. REED, 102 Champion St., Carthage, N.Y., demande à la Commission des Transports du Québec, de bien vouloir lui émettre le permis spécial suivant:

TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE

De la frontière Québec-Etats-Unis (ports d'entrées: Rousses Point, New York et Trout River) à certains endroits situés dans la Province de Québec: Montréal, Trois-Rivières, Ste-Georgie, Victoriaville, St-Thécle, Princeville, Desjardins, Lacadie, St-Basile, Chomedey, et retour, avec des camions vides ou chargés de marchandises destinées au transport de bois et produits forestiers originaires de l'Etat de New York, Pennsylvanie, New Jersey, Connecticut et Massachusetts, pour le compte de BAILLIE LUMBER CO. INC.

Ce service sera donné conjointement avec un permis de l'Interstate Commerce Commission.

Toute personne qui désire s'opposer à la présente demande peut le faire dans les quatre (4) jours qui suivent la date de la première parution.

1ère publication: lundi 7 juin 1976

2ème publication: mardi 8 juin 1976

3ème publication: mercredi 9 juin 1976

Marie Chénier — procureur

GEOFFREY, PRUD'HOMME & ASSOCIES

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS

DU QUÉBEC

PERMIS SPECIAL

La requérante DEFOREST L. REED, 102 Champion St., Carthage, N.Y., demande à la Commission des Transports du Québec, de bien vouloir lui émettre le permis spécial suivant:

TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE

De la frontière Québec-Etats-Unis (ports d'entrées: Rousses Point, New York et Trout River) à certains endroits situés dans la Province de Québec: Montréal, Trois-Rivières, Ste-Georgie, Victoriaville, St-Thécle, Princeville, Desjardins, Lacadie, St-Basile, Chomedey, et retour, avec des camions vides ou chargés de marchandises destinées au transport de bois et produits forestiers originaires de l'Etat de New York, Pennsylvanie, New Jersey, Connecticut et Massachusetts, pour le compte de BAILLIE LUMBER CO. INC.

Ce service sera donné conjointement avec un permis de l'Interstate Commerce Commission.

Toute personne qui désire s'opposer à la présente demande peut le faire dans les quatre (4) jours qui suivent la date de la première parution.

1ère publication: lundi 7 juin 1976

2ème publication: mardi 8 juin 1976

3ème publication: mercredi 9 juin 1976

Marie Chénier — procureur

GEOFFREY, PRUD'HOMME & ASSOCIES

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS

DU QUÉBEC

PERMIS SPECIAL

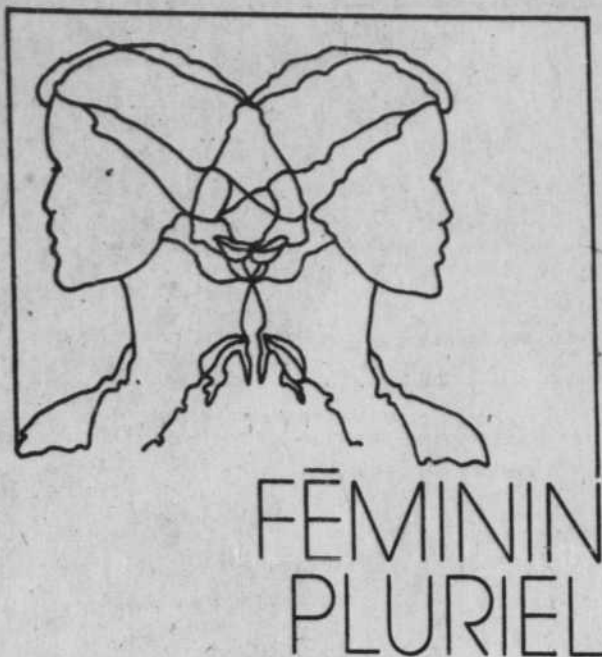
La requérante DEFOREST L. REED, 102 Champion St., Carthage, N.Y., demande à la Commission des Transports du Québec, de bien vouloir lui émettre le permis spécial suivant:

TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE

De la frontière Québec-Etats-Unis (ports d'entrées: Rousses Point, New York et Trout River) à certains endroits situés dans la Province de Québec: Montréal, Trois-Rivières, Ste-Georgie, Victoriaville, St-Thécle, Princeville, Desjardins, Lacadie, St-Basile, Chomedey, et retour, avec des camions vides ou chargés de marchandises destinées au transport de bois et produits forestiers originaires de l'Etat de New York, Pennsylvanie, New Jersey, Connecticut et Massachusetts, pour le compte de BAILLIE LUMBER CO. INC.

Ce service sera donné conjointement avec un permis de l'Interstate Commerce Commission.

Toute personne qui désire s'opposer à la présente demande peut le faire dans



Bourassa

La participation des parents à la vie de l'école doit grandir

Le gouvernement du premier ministre Robert Bourassa cherche à trouver les nouvelles voies d'une participation accrue des parents à la vie de l'école, cette participation étant l'une des maîtresses pour améliorer la qualité de l'enseignement au Québec et atteindre l'objectif d'une plus grande humanisation du système d'éducation.

C'est ce qu'a affirmé, hier midi, le premier ministre, alors qu'il prenait la parole devant les membres de l'Association des parents catholiques du Québec, à l'occasion du 10e anniversaire de ce mouvement. Selon M. Bourassa, il doit "se créer entre la famille et l'État une collaboration de tous les instants", et cela parce que la famille seule, comme l'État seul, ne peut satisfaire aux exigences du développement équilibré de l'enfant.

Cette participation des parents à la vie de l'école, M. Bou-

rasa a invité les parents membres de l'Association des parents catholiques à se préparer à en discuter lors du débat qui aura lieu prochainement avec la publication d'un livre vert sur l'école élémentaire et l'école secondaire.

La publication de ce livre vert avait été annoncée lors du discours inaugural de la présente session de l'Assemblée nationale, alors que le gouvernement faisait part de son intention de faire le point sur la réforme de l'éducation et de dégager les grandes orientations d'avenir en matière d'éducation.

Déjà on a arrêté les principaux sujets qui seront abordés par ce livre vert: les régimes pédagogiques, les programmes scolaires, la formation des éducateurs, l'organisation générale de l'école, et les communications entre l'école et le milieu.

Selon M. Bourassa, une telle analyse de la situation devien-

Malgré les progrès des femmes dans cette industrie

La "grande banquière" n'est pas encore née

L'image du banquier, personnage exclusivement masculin, devient de plus en plus désuète, ce qui ne veut pas dire, pour autant, que les femmes aient accédé à l'industrie bancaire.

Ce que l'on peut constater, dans l'ensemble, c'est un progrès réel et encourageant, note Marianne Bossen qui vient de faire le point sur "l'emploi dans les banques à charie, 1969-1975".

Mlle Bossen, une autorité reconnue en recherche sur la main-d'œuvre, a été retenue à la fois par le Conseil consultatif fédéral de la situation de la femme et l'Association des ban-

quiers canadiens, pour faire une revue du statut de la femme dans le secteur bancaire depuis six ans. Elle avait entrepris une étude en profondeur de la même question, en 1969, pour le compte de la Commission royale d'enquête sur le statut de la femme.

La publication du présent rapport devait coïncider avec la clôture de l'Année internationale de la femme, mais cela n'a pu être possible. L'étude, toutefois, reste toujours aussi actuelle.

Les femmes, affirme Marianne Bossen, sont toujours absentes des centres de décision et leur représentation dans les activités organiques et fonctionnelles des banques se limite encore à des postes relativement secondaires.

On peut toutefois s'attendre à des promotions plus nombreuses dans un proche avenir par suite de leur présence numérique plus élevée aux échelons inférieurs de la direction. Leur accès aux postes supérieurs et aux conseils exécutifs, souligne Marianne Bossen, est encore dans les brumes de l'incertitude.

On ne prévoit pas que les femmes aient accès à la haute direction dans les cinq à dix prochaines années. Voici ce qu'en dit une banque: "Nous estimons que la mesure dans laquelle nous pourrions confier des postes de haute direction à des femmes, d'ici une dizaine d'années, dépendra pour une grande part du succès que nous obtiendrons en recrutant "à l'extérieur" des femmes possédant les motivations nécessai-

res. Nous entendons surtout par "extérieur" les parcs universitaires, puisque nous n'avons guère de chances de pouvoir enlever des femmes compétentes à d'autres entreprises où leur avenir semble déjà assuré."

De l'avis de Mlle Bossen, un indice des plus sérieux des progrès escomptés dans l'égalité des chances est le mouvement ascendant d'un nombre suffisant de femmes dans la hiérarchie pour former des "couches" d'expérience, d'où les femmes elles-mêmes prendront leur élan pour s'élever plus haut dans la carrière et occuper la place qui leur revient aux échelons plus élevés.

Des statistiques

En 1969, les banques rapportaient un effectif total de 83,929 employés permanents (non compris les postes de direction) dont 67% étaient des femmes. En 1975, les chiffres correspondants s'élevaient à 122,572 et 75%. Le nombre des employés masculins enregistre une augmentation de 25% tandis que celui du personnel féminin a augmenté de 56%. L'emploi chez les femmes s'est-il amélioré qualitativement autant qu'il l'a fait quantitativement? Autrement dit, les femmes occupent-elles relativement plus de postes de responsabilité dans l'industrie bancaire? Oui, mais il reste encore beaucoup de chemin à faire.

En 1969, l'étude entreprise pour le compte de la Commission d'enquête sur le statut de la femme avait dénombré 29 femmes dirigeant une succursale. L'enquête de 1975 en relève 186.

Cela veut donc dire que depuis 1969, le nombre des directrices de banque s'est accru de 157, soit cinq fois plus. Mlle Bossen souligne que cette augmentation importante ne se justifie pas seulement par l'expansion des succursales, mais "résulte du désir manifeste des banques de faire meilleur usage du potentiel féminin".

La majorité des succursales bancaires gérées par des femmes sont en milieu urbain ou en banlieue. De ces 186 femmes, 25 dirigent des succursales moyennes et 161 des petites succursales. Aucune d'entre elles n'avait la responsabilité d'une grande succursale, grande par son chiffre d'affaires, il va sans dire.

Un petit nombre de directrices de grandes succursales et de cadres supérieurs d'un rang équivalent parmi le personnel des sièges sociaux et des bureaux régionaux gagnent plus de \$30,000 par an. Aucune femme n'atteint ce chiffre. Dans la catégorie suivante en ordre d'importance, soit de \$25,000 à \$29,999, nous trouvons trois femmes (un adjoint au directeur, une économiste et une bibliothécaire en chef) et 840 hommes, et dans la troisième catégorie, de \$20,000 à \$24,999, nous avons compté 22 femmes et 2,432 hommes.

Le tiers de tous les employés masculins gagnent entre \$10,000 et \$15,000, tandis qu'un cinquième seulement du personnel féminin gagne entre \$10,000 et \$20,000.

Au premier échelon véritable de l'échelle professionnelle, on constate la présence de 27.3%

de femmes dans les six niveaux de salaire supérieurs, comparativement à 87.9% d'hommes.

En 1969, quand un salaire de \$5,000 marquait le point de départ d'une carrière, on trouvait 10.3% de personnel féminin aux cinq niveaux de salaire les plus élevés, contre 72.3% d'employés masculins. Les chiffres de 1975 montrent que les femmes ont amélioré leur situation relative de 17%, et les hommes de 15.6%. Relativement parlant, le progrès des femmes est donc quelque peu supérieur à celui des hommes, quand l'on considère les chances de travail et de carrière offertes par le développement du système bancaire. Toutefois, ces chances ne se situent pas aux mêmes niveaux.

En examinant le rapport de Mlle Bossen, on constate une forte concentration masculine aux niveaux administratifs, et une concentration non moins nette des femmes dans les emplois subalternes. "Il eût été peu réaliste de s'attendre à autre chose en six ans seulement," souligne le document.

L'auteur de l'étude note qu'un des facteurs qui entravent l'avancement des femmes secrétaires ou des préposées aux écritures est souvent leur utilité même. Elles constituent fréquemment "la cheville ouvrière des activités administratives, si bien qu'un inspecteur ou un directeur sera très peu enclin parfois à se départir des services d'une fidèle employée, apte à se former à des fonctions supérieures, parce qu'il trouve comode de lui voir poursuivre

des tâches qu'elle accomplit efficacement et ponctuellement. Les directeurs de personnel savent quels efforts de persuasion ils doivent parfois déployer pour obtenir le transfert d'une employée.

Pour que l'utilisation des talents féminins puisse progresser à un rythme accéléré, Mlle Bossen insiste pour que les banques envisagent les mesures suivantes: la mise sur pied d'un programme d'action positive pour les cinq prochaines années, permettant à une proportion réaliste de femmes formées aux questions financières et remplissant des occupations fonctionnelles de gravir un ou plusieurs échelons, d'acquiescer une expérience générale afin de pouvoir à leur tour diriger des succursales importantes ou des services de l'organisation dans un bureau régional ou au siège social; l'assouplissement des règles concernant les mutations et la planification des disponibilités en main-d'œuvre pour les cinq à dix prochaines années; la conjugaison des programmes d'étude pour les femmes, actuellement dispensés dans une cinquantaine d'universités, avec les cours de l'Institut des banquiers canadiens.

Enfin, une attention nouvelle devrait être apportée aux qualités de patience, à la maturité et à l'expérience, même si celle-ci est limitée à une gamme restreinte de services bancaires, des femmes "plus âgées" (40 ans et plus) du personnel.

— RENÉE ROWAN

La virginité ou la vie

BRISBANE (Reuter) — Un représentant de l'Eglise catholique d'Australie, le Père Paul McLachlan, a conseillé hier aux femmes de ne pas risquer leur vie en luttant pour protéger leur virginité.

Cette mise au point fait suite à une controverse suscitée par l'éloge funèbre prononcé la semaine dernière par un prêtre aux obsèques, à Brisbane, d'une femme tuée au cours d'un viol. Cet ecclésiastique avait affirmé qu'il valait mieux pour une femme sacrifier sa vie que sa virginité.

Selon le Père McLachlan, les femmes menacées de viol devraient se défendre "à la limite du bon sens" et ne pas mettre leur vie en danger pour protéger leur virginité.

La femme menacée ne dispose que d'une fraction de seconde pour apprécier quel genre de personne est son agresseur, sa réplique doit donc être basée sur les valeurs et les attitudes qu'elle aura formées au cours de sa vie", a-t-il dit.

SI...
ou
OXFAM

ABONNEMENT OU CHANGEMENT D'ADRESSE POUR LES VACANCES LE DEVOIR



Nos lecteurs dont l'abonnement est payé d'avance peuvent faire suivre leur journal durant leurs vacances à l'intérieur du Canada sans frais additionnels.

Pour ceux qui paient à la semaine au porteur ou qui achètent LE DEVOIR au numéro, les tarifs d'abonnements-vacances sont les suivants:

2 SEMAINES: CANADA \$4.00
ÉTATS-UNIS \$5.00

A ces tarifs, ajouter \$1.50 pour chaque semaine supplémentaire

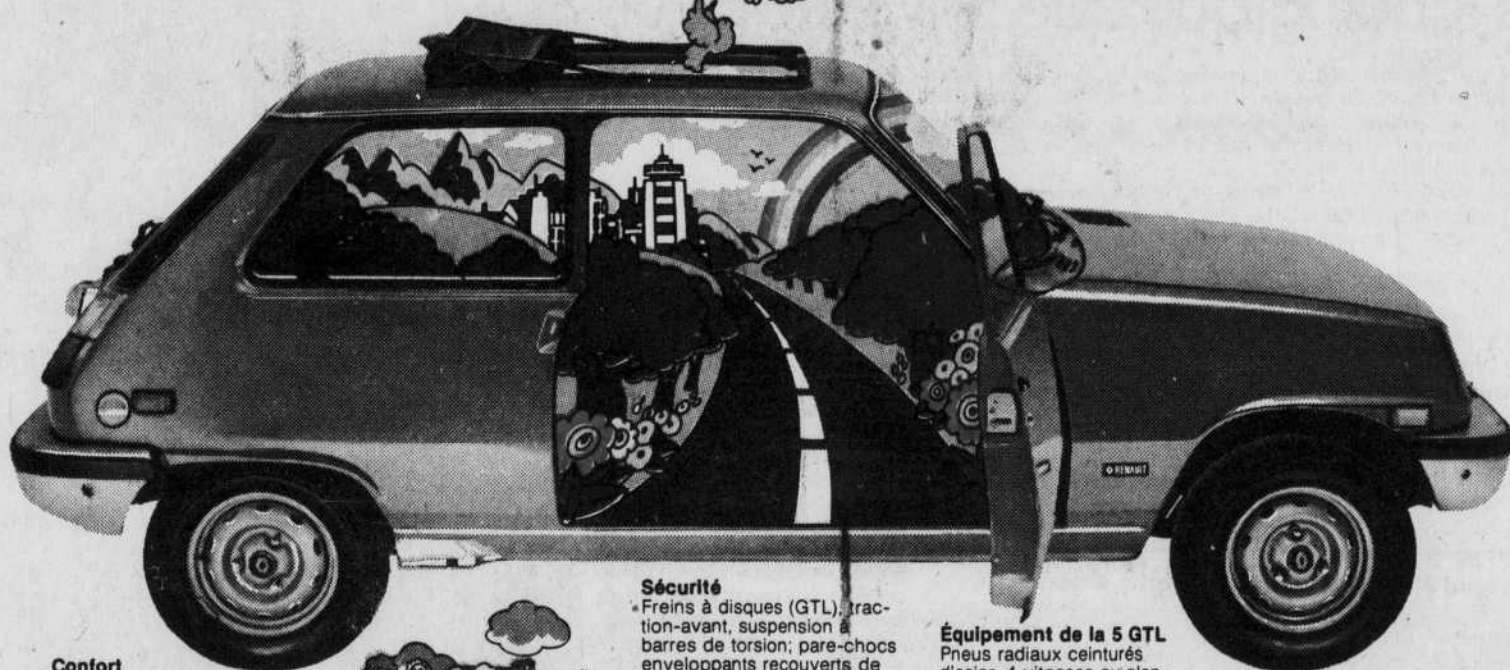
S'il vous plaît remplir ce coupon et nous le faire parvenir au moins dix jours à l'avance à JOURNAL LE DEVOIR, Case postale 6033, Montréal H3C 3C9.

- ☐ Mon abonnement est payé d'avance. Je le reçois par la poste ☐ par porteur ☐ Pendant les vacances, veuillez me le faire suivre durant ☐ semaines à l'adresse mentionnée ci-contre.
- ☐ Je paie mon journal au porteur chaque semaine. Ci-inclus \$..... pour un abonnement vacances de ☐ semaines.
- ☐ J'achète LE DEVOIR au numéro. Ci-inclus \$..... pour un abonnement-vacances de ☐ semaines.
- N.B. Ne pas oublier d'inscrire votre adresse actuelle.
- Nom.....
- Adresse actuelle.....
- Adresse de vacances.....
- Période du..... au..... inclusivement

Essayez la 5! 50* mil/gal, fouguese, emballante!

Elle a séduit plus d'un million de personnes à travers le monde.

Une traction-avant économique, bien équipée, robuste et sûre. La 5, un nouveau plaisir de conduire!



Confort

Sièges tout confort, moquette à l'avant comme à l'arrière. Suspension indépendante aux 4 roues. Sièges séparés inclinables à l'avant de la 5 GTL.

La Renault 5 L

Vous désirez tout le plaisir qu'offre la Renault 5 GTL mais un rendement encore plus économique? Choisissez la Renault 5 L. Avec son moteur de 782 cc, elle fait jusqu'à 37* mil/gal. en ville.



* Testé selon les normes de l'E.P.A. à utiliser comme base de comparaison.

Robustesse

Monocoque en acier soudé. Traitement anti-rouille. "GARANTIE PLUS", 24 mois/24,000 milles sur moteur et boîte de vitesses.

Sécurité

Freins à disques (GTL) traction-avant, suspension à barres de torsion, pare-chocs enveloppants recouverts de polyuréthane, tout pour une meilleure tenue de route et une stabilité incomparable.

Espace de chargement

Arrière entièrement ouvrant. 31.5 pi. cu., le dossier-arrière abaissé.

Équipement de la 5 GTL

Pneus radiaux ceinturés d'acier, 4 vitesses au plancher. Freins à disque à l'avant. Volant rembourré. Dégivreur à l'arrière, etc. Toit ouvrant, vitres teintées, lave-glace/essuie-glace à l'arrière en option.

Économie et performance

Mini-compacte maniable et rapide. Moteur de 1300 cc. Poids 1,797 lb (GTL). Accélération foudroyante. 35* mil/gal. en ville, 50* sur la grande route.

A partir de
\$3,395.

La Cinq, c'est emballant!

RENAULT

Montréal Garage Eddy Doyle 2280, rue St. Joseph Lachine Tél.: 637-7511 Montréal Dauphine 12050, boul. Laurentien Montréal Tél.: 331-6130 Renault Centre Ville 1824 ouest, rue Ste-Catherine Montréal Tél.: 937-9551 Lareau Automobiles 4476, rue de La Roche Montréal Tél.: 523-2153/2154 Renault Crémazie 350 est, rue Crémazie Montréal Tél.: 387-3781/3782 Renault Pierrefonds 14199 ouest, boul. Gouin Pierrefonds Tél.: 620-1511/1512	Au Grand Salon 2230, rue Viau Montréal Tél.: 254-9971/9491 Au Pavillon de l'Auto 7665, boul. Lacordaire Montréal Tél.: 259-6981 Laval Concordia Auto 4450, boul. Lévesque Laval Tél.: 681-0660 Auto Gibraltar 1215, boul. des Laurentides Laval Tél.: 669-7171/7172 Auto G.S.R. Inc. 2032, boul. Labelle Laval Tél.: 687-3123 Rive-sud Renault Longueuil 465, boul. Curé Poirier O. Longueuil Tél.: 677-6361	Paris Auto 825, boul. Taschereau Greenfield Park Tél.: 672-6660 Région de Montréal Garage Doris Fontaine Actonville Tél.: 546-2313 Jacques Lambert Automobiles Inc. Drummondville Tél.: 477-4550 Garage Robert Engr. Grand-Mère Tél.: 538-1723 Auto J.C. Laroche Inc. Joliette Tél.: 753-9815 Automobiles E. L. Trotter Inc. Lachute Tél.: 562-8121 Mario Bélanger Inc. L'Epiphanie Tél.: 588-2541 Monaco Auto Inc. Omeriville Tél.: 843-1511 Renault Ste-Agathe Ltée Ste-Agathe Sud Tél.: 326-4524	Renault St-Bruno St-Bruno de Montarville Tél.: 653-3661 Garage Mondial G.S. Inc. St-Jean Tél.: 878-1478 Les Automobiles Escriva Ltée St-Jérôme Tél.: 430-1073 Baron Automobiles Inc. Ste-Marthe sur le Lac Tél.: 473-6144 Garage A. Paquin Inc. Ste-Thérèse de Blainville Tél.: 435-1151 Boisvert Automobiles Inc. Sherbrooke Tél.: 562-0504 Frigon & Frères Inc. Trois-Rivières Tél.: 375-1611 Pierre Automobiles Inc. Valleyfield Tél.: 371-0711 Brome Auto Inc. West Brome Tél.: 263-1289
---	---	---	--